

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES – ANNÉE UNIVERSITAIRE
2017/2018 – ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE MANAGEMENT

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2017/2018 de l'École Universitaire
de Management (EUM) telles que jointes en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions: 3

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-24

TRANSMIS AU RECTEUR : 31 OCT. 2017

PUBLIE LE : 31 OCT. 2017

Le Président,



Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 – 2018

D.E.U.S.T.
Banques, organismes financiers
et de prévoyance

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 01 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

Rodolphe Jonvaux, 04 73 17 77 29

Contact en scolarité :

Monique Jarlier, 04 73 17 77 64

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle D.E.U.S.T. Mention Banques et organismes de prévoyance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du 9 octobre 2017 avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 6 mois (soit 25 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit le forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle D.E.U.S.T. Mention Banques et organismes de prévoyance sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20. En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

D.E.U.S.T. : Banques, organismes financiers et de prévoyance

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Communication et marketing EC 1 : Les techniques de communication EC 2 : L'étude de marché et le marketing	6	1,5 1,5	CC CC		2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1 h 1 h
UE 2 : Environnement juridique et fiscal 1 EC 1 : Outils et usage numérique EC 2 : Le droit et le crédit 1 EC 3 : La fiscalité des particuliers 1	9	1,5 1,5 1,5	CC CC CC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E		1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 3 : Analyse et marchés financiers EC 1 : L'analyse financière EC 2 : La réglementation des marchés financiers	9	1,5 3	CC CC		2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE 4 : Produits EC 1 : Les produits d'assurance EC 2 : Les produits bancaires et financiers 1	6	1,5 1,5	CC CC		2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques).

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Environnement juridique et fiscal 2 EC 1 : Le droit des particuliers EC 2 : Le droit et le crédit 2 EC 3 : La fiscalité des particuliers 2	6	1 1 1	CC CC CC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E		1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 6 : GRC et marketing direct EC 1 : La Gestion de la Relation Client EC 2 : Le marketing direct : mailing et phoning	6	1,5 1,5	CC CC		2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1 h 1 h
UE 7 : Produits et vente EC 1 : Les produits bancaires et financiers 2 EC 2 : La vente des produits bancaires EC 3 : La vente des produits d'assurance	6	1 1 1	CC CC CC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E		1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 8 : Méthodologie EC 1 : Méthodologie universitaire : expression écrite et orale EC 2 : Méthodologie de l'assurance : gestion des sinistres	6	1,5 1,5	CC CC		2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1 h 1 h
UE 9 : Application des acquis EC 1 : projet tuteuré ou un stage de 22 jours EC 2 : stage de fin d'études de 44 jours	6	1 2			1 1	M/S M/S			1 1	M/S M/S				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation : D.E.U.S.T. Banques, organismes financiers et de prévoyance

Semestre 1	
Réunion de rentrée	
Début des cours	25 septembre 2017
Fin des cours	19 janvier 2018
Début Vacances de Noël	
Fin Vacances de Noël	
Semestre 2	
Début des cours	5 février 2018
Fin des cours	4 mai 2018
Début Vacances d'Hiver	
Fin Vacances d'Hiver	
Début Vacances de Printemps	
Fin Vacances de Printemps	
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	9 octobre 2017
Date fin stage alterné	Durée 66 jours
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	7 mai 2018
Date fin stage	Durée 44 jours
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	2 mois soit 66 jours
Maximum	5 mois soit 132 jours

REMARQUES : Calendrier d'alternance du D.E.U.S.T. Mention Banques et organismes de prévoyance

		09/2017		10/2017		11/2017				12/2017		01/2018		02/2018				03/2018		04/2018		05/2018				06/2018		07/2018		08/2018				09/2018					
		m	ap	m	ap	m	ap			m	ap	m	ap	m	ap	m	ap			m	ap	m	ap	m	ap			m	ap	m	ap	m	ap			m	ap		
1	Ven			Dim		Mer	Tous.			1	Ven		Lun	J. de l'an	Jeu					1	Jeu		Dim	Pâques	Mar	1er Mai	1	Ven		Dim		Mer			1	Sam			
2	Sam			Lun		Jeu				2	Sam		Mar		Ven					2	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		2	Sam		Lun		Jeu			2	Dim			
3	Dim			Mar		Ven				3	Dim		Mer		Sam					3	Sam		Mar		Jeu		3	Dim		Mar		Ven			3	Lun			
4	Lun			Mer		Sam				4	Lun		Jeu		Dim					4	Dim		Mer		Ven		4	Lun		Mer		Sam			4	Mar			
5	Mar			Jeu		Dim				5	Mar		Ven		Lun					5	Lun		Jeu		Sam		5	Mar		Jeu		Dim			5	Mer			
6	Mer			Ven		Lun				6	Mer		Sam		Mar					6	Mar		Ven		Dim		6	Mer		Ven		Lun			6	Jeu			
7	Jeu			Sam		Mar				7	Jeu		Dim		Mer					7	Mer		Sam		Lun		7	Jeu		Sam		Mar			7	Ven			
8	Ven			Dim		Mer				8	Ven		Lun		Jeu					8	Jeu		Dim		Mar	Victoire	8	Ven		Dim		Mer			8	Sam			
9	Sam			Lun		Jeu				9	Sam		Mar		Ven					9	Ven		Lun		Mer		9	Sam		Lun		Jeu			9	Dim			
10	Dim			Mar		Ven				10	Dim		Mer		Sam					10	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	10	Dim		Mar		Ven			10	Lun			
11	Lun			Mer		Sam	Armist.			11	Lun		Jeu		Dim					11	Dim		Mer		Ven		11	Lun		Mer		Sam			11	Mar			
12	Mar			Jeu		Dim				12	Mar		Ven		Lun					12	Lun		Jeu		Sam		12	Mar		Jeu		Dim			12	Mer			
13	Mer			Ven		Lun				13	Mer		Sam		Mar					13	Mar		Ven		Dim		13	Mer		Ven		Lun			13	Jeu			
14	Jeu			Sam		Mar				14	Jeu		Dim		Mer					14	Mer		Sam		Lun		14	Jeu		Sam	Fête Nat.	Mar			14	Ven			
15	Ven			Dim		Mer				15	Ven		Lun		Jeu					15	Jeu		Dim		Mar		15	Ven		Dim		Mer	Assomp.			15	Sam		
16	Sam			Lun		Jeu				16	Sam		Mar		Ven					16	Ven		Lun		Mer		16	Sam		Lun		Jeu			16	Dim			
17	Dim			Mar		Ven				17	Dim		Mer		Sam					17	Sam		Mar		Jeu		17	Dim		Mar		Ven			17	Lun			
18	Lun			Mer		Sam				18	Lun		Jeu		Dim					18	Dim		Mer		Ven		18	Lun		Mer		Sam			18	Mar			
19	Mar			Jeu		Dim				19	Mar		Ven		Lun					19	Lun		Jeu		Sam		19	Mar		Jeu		Dim			19	Mer			
20	Mer			Ven		Lun				20	Mer		Sam		Mar					20	Mar		Ven		Dim		20	Mer		Ven		Lun			20	Jeu			
21	Jeu			Sam		Mar				21	Jeu		Dim		Mer					21	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	21	Jeu		Sam		Mar			21	Ven			
22	Ven			Dim		Mer				22	Ven		Lun		Jeu					22	Jeu		Dim		Mar		22	Ven		Dim		Mer			22	Sam			
23	Sam			Lun		Jeu				23	Sam		Mar		Ven					23	Ven		Lun		Mer		23	Sam		Lun		Jeu			23	Dim			
24	Dim			Mar		Ven				24	Dim		Mer		Sam					24	Sam		Mar		Jeu		24	Dim		Mar		Ven			24	Lun			
25	Lun			Mer		Sam				25	Lun		Noël	Jeu	Dim					25	Dim		Mer		Ven		25	Lun		Mer		Sam			25	Mar			
26	Mar			Jeu		Dim				26	Mar		Ven		Lun					26	Lun		Jeu		Sam		26	Mar		Jeu		Dim			26	Mer			
27	Mer			Ven		Lun				27	Mer		Sam		Mar					27	Mar		Ven		Dim		27	Mer		Ven		Lun			27	Jeu			
28	Jeu			Sam		Mar				28	Jeu		Dim		Mer					28	Mer		Sam		Lun		28	Jeu		Sam		Mar			28	Ven			
29	Ven			Dim		Mer				29	Ven		Lun							29	Jeu		Dim		Mar		29	Ven		Dim		Mer			29	Sam			
30	Sam			Lun		Jeu				30	Sam		Mar							30	Ven		Lun		Mer		30	Sam		Lun		Jeu			30	Dim			
31				Mar						31	Dim		Mer							31	Sam				Jeu		31			Mar		Ven			31				
		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0		
Dimanches et jours fériés et fermetures centre										Périodes universitaires						497,0				Périodes en Entreprise possibles dans le cadre du contrat de professionnalisation																			

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE
Gestion

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 Comptabilité Finance
 - Semestres 1 et 2 *Sandrine Espinouze, sandrine.espinouze@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *Stéphane Gourbeyre, stephane.gourbeyre@uca.fr*
 - Semestres 5 et 6 *Sylvie Domergue, sylvie.domergue@uca.fr*
- Parcours 2 Management
 - Semestres 1 et 2 *Sandrine Espinouze, sandrine.espinouze@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *Stéphane Gourbeyre, stephane.gourbeyre@uca.fr*
 - Semestres 5 et 6 *Sylvie Domergue, sylvie.domergue@uca.fr*
- Parcours 3 Comptabilité Finance Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 *Fabien Roux, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *Fabien Roux, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 5 et 6 *Méricia Mathot, mericia.mathot@uca.fr*
- Parcours 4 Management Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 *Fabien Roux, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *Fabien Roux, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 5 et 6 *Méricia Mathot, mericia.mathot@uca.fr*
- Parcours 5 International Business
 - Semestres 1 et 2 *Fabien Roux, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *Fabien Roux, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 5 et 6 *Méricia Mathot, mericia.mathot@uca.fr*

Contact en scolarité :

Sylvie Belfrid, Responsable de Scolarité sylvie.belfrid@uca.fr

Semestres 1 et 2 : Ludivine L'HELGOUALCH ludivine.l_helgoualch@uca.fr

Semestres 3 et 4 : Pauline BESSE pauline.besse@uca.fr

Semestres 5 et 6 : Elsa.grangette@uca.fr

Ce règlement est conforme au régime d'études voté en CFVU du 19 mai 2017

Organisation des enseignements et stage

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES. Chaque mention est structurée en 6 semestres (cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou «éléments constitutifs») (cf. Annexes).

En première année (L1) et en deuxième année (L2) de licence, les unités d'enseignement dites « Majeures » sont obligatoires, les unités d'enseignements dites « Mineures » sont obligatoires et à choisir par l'étudiant parmi les quatre proposées à chaque semestre. En troisième année (L3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription à cette « mineure » ou au parcours est à faire obligatoirement sur l'ENT dans l'espace « scolarité – informations administratives » dans les délais impartis (voir ENT). Au premier semestre **en cas d'absence de choix l'étudiant sera affecté d'office à la mineure de la mention**. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à la mineure du semestre précédent.

L'étudiant peut changer de Mineure à chaque semestre, une fois le choix de la mineure effectué, **celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur l'ENT. Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux ou en TD.

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE MAJEURES et MINEURES. Les étudiants sont répartis dans ces groupes principalement par ordre alphabétique.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD (Travaux Dirigés) et aux CC (Contrôles Continus) dans le cadre des TD est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

A partir de la 4^{ème} absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session. Pour les enseignements de langues et de PPP des licences Droit et Aes, l'étudiant est noté défaillant à partir de la 3^{ème} absence.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).
En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les sportifs de bon et haut niveau-(cf. article 2.5)
- Les étudiants artistes
- Les étudiants élus ou responsables associatifs
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le comité licence ou le responsable de formation, le Doyen et le Président de l'Université sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité *au plus tard 4 semaines*, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en CF et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en CF sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen : par un rattrapage par matière à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité minimum 1 mois avant le début du stage. Les conventions de stages sont établies par l'administration sous réserve du respect des délais de dépôt de la demande et sous réserve de validation par l'équipe pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens, et doivent être terminés avant le 31 juillet de l'année d'inscription. Sa durée est au minimum de cinq jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens, et doivent être terminés avant le 31 juillet de l'année d'inscription. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. Ce stage doit être fini avant le 31 juillet de l'année en cours.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. Ce stage doit être fini avant le 31 juillet.

Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en CC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- *Maladie ou accident,*
- *Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,*
- *Mariage ou PACS,*
- *Naissance ou adoption d'un enfant,*
- *Journée d'appel de préparation à la défense,*
- *Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,*
- *Passage de l'examen du permis de conduire.*

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les UE évaluées exclusivement en contrôle continu, il n'y a pas d'épreuves terminales en session initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une seconde session en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Session initiale

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde Session : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en 1^{ère} session ne sont pas concernés par la seconde session.

Tous les étudiants, ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés.

Un étudiant passe l'épreuve de seconde session pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlés par le CROUS).

Article 5.4 Seconde Session : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde session pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en CC ou en ET lors de la première session. La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} et la 2^{nde} session sera conservée. Si l'étudiant a été défaillant en 1^{ère} session, seule sa note de 2^{nde} session sera prise en compte.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai, son accès à la salle d'examen sera refusé.

Validation et admission

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS.

La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS).

L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde session.

Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable.

Attention : les matières évaluées à la fois en ET et en CC sont acquises uniquement si la moyenne ET + CC est supérieure ou égale à 10/20. Sinon, l'étudiant devra repasser l'intégralité de la matière : ET et CC. En seconde session, la note obtenue remplace les notes (ET + CC).

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les mineures choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage du semestre 2 au semestre 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 de la première année ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider l'année en cours, tout en rattrapant les 15 crédits non validés de l'année précédente. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens de l'année inférieure du cursus. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage du semestre 4 au semestre 5 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premières années de la Licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits qui correspondent à la première année de Licence et validé minimum 45 crédits de la 2^{ème} année. Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa troisième année de Licence devra obtenir les 15 crédits manquant.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

Passerelles et changements d'orientation

Article 10. Passerelles

Article 10.1 Passage d'une licence mention AES vers une licence mention Droit

La validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention AES est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention droit.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention AES vers la mention Droit alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention Droit. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention Droit.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention AES, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention Droit.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Droit vers une licence mention AES

La validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention droit est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention AES.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention droit vers la mention AES alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention AES. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention AES.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention Droit, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention AES.

Article 10.3 Passage de la licence mention AES ou mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Le S1 des mentions AES et Droit donne accès au S2 des mentions Economie et Gestion.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (Economie ou Gestion).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Eco/Gestion : le passage dans les mentions Economie et Gestion est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures « Eco/gestion » des mentions AES ou Droit.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC « éco/gestion » de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie ou de la mention Gestion.

Article 10.4 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou mention AES

Le S1 des mentions Economie et Gestion donne accès au S2 des mentions AES et Droit.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (AES ou Droit).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Droit ou une mineure Sciences Sociales : le passage dans les mentions AES et Droit est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures Droit ou Sciences sociales des mentions Economie ou Gestion.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.5 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique du S1 au S5. La compensation est automatique entre les 2 mentions.

Qualifications complémentaires et double licence

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des mineures relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation, au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de demande d'équivalence de mineures non suivies pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission pédagogique pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors des premières et deuxièmes années de la licence. L'étudiant doit obligatoirement suivre la mineure de sa majeure pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi la mineure Droit et la mineure Eco-Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Economie (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 11.2 Pour la double licence.

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors de la troisième année de la licence.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;

- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence AES (parcours général) – Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Maquettes de la formation :

Licence : Gestion

Semestre 1 :

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef. Des EC	langue d'enseignement	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 1															
Majeure Gestion															
18															
UE Enseignements fondamentaux															
15															
Introduction à l'économie	5	5	Français		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Grandes fonctions de l'entreprise / Main functions of the firm	5	5	Français / Anglais		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Mathématiques 1 : indices et analyse	5	5	Français		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE Transversale															
3															
Méthode du travail universitaire	3	3	Français		CC		2	E ou O ou M		1	M		1	M	
Mineure Gestion															
12															
Fondements de la Gestion Ressources Humaines	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Jeux d'entreprise	4	4	Français		CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais et anglais de conversation	4	4			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	1
Mineure Economie															
12															
Histoire des organisations et des faits économiques	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Economie et institutions européennes	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais et anglais de conversation*	4	4			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Droit															
12															
Qu'est-ce que le droit ?	3	3	Français		ET		1	E	1						
Introduction au droit international public et européen	3	3	Français		ET		1	E	1						
Introduction au droit privé	3	3	Français		ET		1	E	1						
Anglais*	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Sciences Sociales															
12															
Introduction à la sociologie	5	5	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Introduction à la science politique	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire															
12															
Langue A Business English		4	Anglais		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Langue B au choix :															
8															
Allemand					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Espagnol					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Autre (sous réserve d'acceptation)					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Mineure Arbitrage sportif															
12															
Fondements de la Gestion Ressources Humaines	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Jeux d'entreprise	4	4	Français		CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Réflexivité et compétences transversales (UE)	3	3			CC		2	M		1	M		1	M	
Anglais de conversation	1	1			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire

Semestre 2 :

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef. Des EC	langue d'enseignement	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 2															
Majeure Gestion															
UE Enseignements fondamentaux 18															
Macroéconomie 1 : Grandes Fonctions /Macroeconomics1: Aggregate functions and macroeconomic equilibrium	4	4	Français et Anglais		CC et ET	50% / 50%	3	E	1,5	1	E	1,5	1	E	1
Microéconomie 1 : Marchés et prix	4	4	Français		CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Système d'information comptable	5	5	Français		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Mathématiques et Statistiques descriptives	5	5	Français		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Mineure Gestion 12															
Principes de Management	4	4	Français		ET		1	E	2				1	E	1
Formations aux outils et usages numériques	4	4	Français		CC		2	TP		1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Anglais et anglais de conversation	4	4			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Economie 12															
Grands problèmes économiques contemporains	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Formations aux outils et usages numériques*	4	4	Français		CC		2	TP		1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Anglais et anglais de conversation*	4	4			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Droit 12															
Droit constitutionnel 1	5	5	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Organisation administrative et juridictionnelle	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Sciences sociales 12															
Sociologie	5	5	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Science politique	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire															
Langue A Business English		4	Anglais		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Langue B au choix :		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Allemand					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Espagnol					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Autre (sous réserve d'acceptation)					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Cours au choix :		2													
Principes de Management			Français		ET		1	E	2				1	E	1
Grands problèmes économiques contemporains			Français		ET		1	E	1				1	E	1
Langue C (chinois pour grands débutants)			Chinois		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Mineure Arbitrage sportif 12															
Principes de Management	4	4	Français		ET		1	E	2				1	E	1
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3			CC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	
Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3			CC et ET	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
Anglais	2	2			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire

Semestre 3 :

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Langue d'enseignement	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 3															
Majeure Gestion	21														
Macroéconomie 2 : les politiques économiques / Macroeconomics 2: Economic policy	4	4	Français ou Anglais		CC et ET	50 % / 50 %	3	E	2	1	E	1,5	1	E	1
Microéconomie 2 : Comportements microéconomiques / Microeconomics 2: Producer and consumer behavior	4	4	Français ou Anglais		CC et ET	50 % / 50 %	3	E	2	1	E	1,5	1	E	1
Comptabilité de gestion	4	4	Français		ET		1	E	2				1	E	1
Cours au choix :															
L'entreprise et ses marchés	2	2	Français		ET		1	E	1,5				1	E	1
International Business	2	2	Anglais		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit des contrats	2	2	Français		ET		1	E	1,5				1	E	1
Probabilités 1 / Probability 1	5	5	Français ou Anglais		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Mineure Gestion	9														
Communication	4	4	Français		ET		1	E	2				1	E	1
Projet personnel et professionnel	2	2	Français		CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Anglais	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Economie	9														
Economie du développement	4	4	Français		ET		1	E	2				1	E	1
Projet personnel et professionnel*	2	2	Français		CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Anglais*	3	3	anglais		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Droit	9														
Droit civil 1	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Droit commercial	3	3	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	2	2			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure Sciences sociales	9														
Histoire des idées politiques	4	4	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Problèmes démographiques contemporains	3	3	Français		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	2	2			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	
Mineure qualification vers une licence professionnelle	9														
Enseignements professionnalisants	9	9	Français		ET		1	E	2				1	E	1
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire															
Langue A Business English		2	Anglais		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Langue B au choix		4													
Allemand					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Espagnol					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Autre (sous réserve d'acceptation)					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	
Cours au choix :															
Economie du développement					ET		1	E	2				1	E	1
Communication					ET		1	E	2				1	E	1
Langue C (chinois niveau HSK1)			Chinois		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire

Semestre 4 :

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Langue d'enseignement	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances																						
					1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session														
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.												
SEMESTRE 4																											
Majeure Gestion													18														
Economie financière	3	3	français		CC		2	E	1,5	1	E	1,5	1	E	1												
Banques et marchés financiers / Banking and financial markets	2	2	français ou anglais		ET		1	E	1,5				1	E	1												
Théorie des organisations / Organizational theories	3	3	français ou anglais		ET		1	E	1,5				1	E	1												
Fondements du marketing / Fundamentals of marketing	2	2	français ou anglais		ET		1	E	1,5				1	E	1												
Comptabilité approfondie	4	4	Français		CC		2	E	1,5	1	E	1,5	1	E	1												
Probabilités 2 et compléments d'algèbre/d'analyse / Probability 2 and additional topics in algebra and analysis	4	4	français ou anglais		CC		2	E	1,5	1	E	1,5	1	E	1												
Mineure Gestion													9														
Gestion de Production	4	4			ET		1	E	2				1	E	1												
Formations aux outils et usages numériques	2	2			CC		2	TP		1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1												
Anglais	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E													
Mineure Economie													9														
Microéconomie 3 : équilibre général et bien être, économie industrielle / Microeconomics 3: general equilibrium and welfare economics, industrial economics	4	4	français ou anglais		ET		1	E	1,5				1	E	1												
Formations aux outils et usages numériques *	2	2			CC		2	TP		1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1												
Anglais*	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E													
Mineure Droit													9														
Droit civil 2	4	4			ET		1	E	1				1	E	1												
Droit budgétaire	2	2			ET		1	E	1				1	E	1												
Anglais*	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E													
Mineure Sciences sociales													9														
Sociologie de l'Etat et de l'Administration	4	4			ET		1	E	1				1	E	1												
Sociologie du travail et des organisations	2	2			ET		1	E	1				1	E	1												
Anglais*	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E													
Mineure qualification vers une licence professionnelle													9														
Enseignements professionnalisants	4	4			ET		1	E	2				1	E	1												
Projet tutoré stage	5	5			CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M													
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire																											
Langue A - Leadership	2		Anglais		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E													
Langue B au choix	4																										
Allemand					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E													
Espagnol					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E													
Autre (sous réserve d'acceptation)					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E													
Cours au choix :	3																										
Microeconomics 3: general equilibrium and welfare economics, industrial economics					ET		1	E	1,5				1	E	1												
Organizational theories					ET		1	E	1,5				1	E	1												
Langue C (chinois niveau HSK1)					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E													
UE libre													3														
1 cours au choix :	3	3																									
Anglais de conversation (annualisé)					CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E													
Droit fiscal			Français		ET		1	E	1				1	E	1												
Histoire du droit des obligations					ET		1	E	1				1	E	1												
Engagement associatif					CC		2	M		1	M		1	M													
Culture					CC		2	M		1	M		1	M													
Sport					CC		2	TP ou A			TP ou A			TP ou A													
Mineure Arbitrage sportif													9														
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	3	3			CC		2	M		1		M	1		M												
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3			CC		2	M ou O		1		M ou O	1		M ou O												
Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3			CC et ET	50%/50%	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1		E ou O ou A												
UE Stage Complémentaire																											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire

Semestre 5 : Parcours Comptabilité Finance

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédits	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5														
UE 5 A Gestion	12													
Contrôle de gestion/ Managerial Accounting	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise / Corporate strategy	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9													
Jeu d'entreprise	3	3		CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais	3	3		CC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	
Statistique inférentielle	3	3		CC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5	1	E ou A°	1
UE 5 C1 Gestion Comptabilité Finance	9													
Fiscalité 1	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit des sociétés	3	3		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Politique et actualité économique / International	3	3		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validées de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B, les EC2 et EC 3 de l'UE 5C1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit;
- mention économie en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5B est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie.

Semestre 5 : Parcours Management

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5														
UE 5 A Gestion	12													
Contrôle de gestion / Managerial Accounting	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise / Corporate strategy	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9													
Jeu d'entreprise	3	3		CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais	3	3		CC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	
Statistique inférentielle	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 C2 Gestion Management	9													
Entreprise et fiscalité	2	2		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Big Data et Innovation	1	1		ET		1	E	1				1	E	1
Complément Gestion des ressources humaines	3	3		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Management et organisation d'entreprise	3	3		CC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5	1	E ou A°	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validées de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C2 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C2 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit ;
- mention économie en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5B et les EC 4 et EC 5 de l'UE 5C2 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5B est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie.

Semestre 5 : Parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédit s	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5														
UE 5 A Gestion	12													
Managerial Accounting	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Corporate strategy	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9													
Statistical inference	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Langue A - Social issues and trends	3	3		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Cours au choix :	3	3												
Project Management				CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Langue C (chinois niveau HSK1)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
UE 5 C1 Gestion Comptabilité Finance	9													
Fiscalité 1	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
International Business Export	3	3		ET		1	E	2				1	E	1
Droit des sociétés	3	3		ET		1	E	2				1	E	1
UE 5 D Langues vivantes Qualification complémentaire														
Langue A Business English	3	3		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Langue B au choix	6	6												
Allemand				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Espagnol				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Autre (sous réserve d'acceptation)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 5 : Parcours Management Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes SEMESTRE 5	Crédit s	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances											
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
				Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 A Gestion	12														
Managerial Accounting	4	4		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Corporate strategy	4	4		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4		ET		1	E	2					1	E	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9														
Statistical inference	3	3		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Langue A - Social issues and trends	3	3		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Cours au choix :	3	3													
Project Management				CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Langue C (chinois niveau HSK1)				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
UE 5 C2 Gestion Management	9														
Entreprise et fiscalité	2	2		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Big Data et Innovation	1	1		ET		1	E	1					1	E	1
International Business communication	3	3		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Management et organisation d'entreprise	3	3		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
UE 5 D Langues vivantes Qualification complémentaire															
Langue A Business English	3	3		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Langue B au choix	6	6													
Allemand				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Espagnol				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Autre (sous réserve d'acceptation)				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 5 : Parcours International Business

LICENCE 3ème année International Business Langues Vivantes SEMESTRE 5	Crédit s	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances											
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
				Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 A Accounting, Finance, Management	15														
Managerial Accounting	4	4		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
International Business Export	3	3		ET		1	E	2					1	E	1
Corporate strategy	4	4		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Fundamentals of sales	4	4		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
UE 5 B Language and Professional Tools	15														
Statistical inference	3	3		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
International Business communication	3	3		CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Langue A - Social issues and trends	3	3		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Jeu d'entreprise (en anglais)	3	3		CC		2	E ou M			1	M		1	M	
Cours au choix :	3	3													
Project Management				CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Langue C (chinois niveau HSK1)				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
UE 5 D Langues vivantes Qualification complémentaire															
Langue A Business English	3	3		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Langue B au choix	6	6													
Allemand				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Espagnol				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
Autre (sous réserve d'acceptation)				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 5 : Parcours Comptabilité Finance avec l'option Arbitrage

LICENCE 3 ^{ème} année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédit s	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5														
UE 5 A Gestion	12													
Contrôle de gestion (2 amphis) / Managerial Accounting	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise / Corporate strategy	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9													
Jeu d'entreprise	3	3		CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Arbitrage	3	3		CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Statistique inférentielle (2 amphis)	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 C1 Gestion Comptabilité Finance	9													
Fiscalité 1	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit des sociétés	3	3		ET		1	E	2				1	E	1
Politique et actualité économique	3	3		ET		1	E	2				1	E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 5 : Parcours Management avec l'option Arbitrage

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature: des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature: des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5														
UE 5 A Gestion	12													
Contrôle de gestion (2 amphis)	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9													
Jeu d'entreprise	3	3		CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Arbitrage	3	3		CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Statistique inférentielle (2 amphis)	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 C2 Gestion Management	9													
Entreprise et fiscalité	2	2		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Big Data et Innovation	1	1		ET		1	E	1				1	E	1
Complément Gestion des ressources humaines	3	3		ET		1	E	2				1	E	1
Management et organisation d'entreprise	3	3		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 : Parcours Comptabilité Finance

LICENCE 3 ^{ème} année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédit s	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6														
SEMESTRE 6														
UE 6 A1 Parcours Comptabilité Finance	24													
Finance d'entreprise / Financial Accounting	4	4		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Droit des contrats	4	4		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Contrôle de gestion approfondi	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Mathématiques financières / Financial mathema	4	4		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Comptabilité des sociétés	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Fiscalité 2	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 B1 Professionnalisation et Langue	6													
Informatique	2	2		CC		2	E ou TP		1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Projet personnel et professionnel	1	1		CC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	M ou A°	
Anglais	3	3		CC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	
UE 6 C Stage Complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validées de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : les EC 2 et EC4 de l'UE 6A1, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenu au semestre 6 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : les EC 2 et EC4 de l'UE 6A1, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenu au semestre 6 de la mention Droit;
- mention économie en première inscription : les EC 1 et EC4 de l'UE 6A1, l'EC 2 de l'UE 6B1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B1 est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenu pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie.

Semestre 6 : Parcours Management

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6														
SEMESTRE 6														
UE 6 A2 Parcours Management	24													
Gestion financière	4	4		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Marketing opérationnel	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Management de projet	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Principes de la relation client / Customer Relationship M	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Management des PME	4	4		ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
UE 6 B2 Professionnalisation et Langue	6													
Informatique	2	2		CC		2	E		1	1	1,5	1	E	1
Projet personnel et professionnel	1	1		CC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	M ou A°	
Anglais	3	3		CC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	
UE 6 C Stage Complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validées de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : les EC 1 et EC 6 de l'UE 6A2, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B2 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenu au semestre 6 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : les EC 1 et EC 6 de l'UE 6A2, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B2 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenu au semestre 6 de la mention Droit;
- mention économie en première inscription : l'EC1 de l'UE 6A2 et l'EC 2 de l'UE 6B2 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B2 est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenu pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie.

Semestre 6 : Parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6														
UE 6 A1 Parcours Comptabilité Finance et Langues Vivantes	24													
Financial Accounting	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Droit des contrats	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Fiscalité 2	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Contrôle de gestion approfondi	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Comptabilité des sociétés	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Financial mathematics	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 B1 Professionnalisation et Langue	6													
Langue A - Doing business in different cultures	1	1		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Projet personnel et professionnel	1	1		CC		2	O ou M		1	M		1	M	
Informatique (TD en anglais)	2	2		CC		2	E ou TP		1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Cours au choix :	2	2												
Langue C (chinois niveau HSK1)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Microfinance and social performance				ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 C Stage Complémentaire														
Stage de 4 semaines à 12 semaines														
UE 6 D Langues vivantes Qualification complémentaire														
Langue A - Doing business in different cultures	3	3		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Langue B - au choix	6	6												
Allemand				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Espagnol				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Autre (sous réserve d'acceptation)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1

_CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 : Parcours Management Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédit s	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6														
UE 6 A2 Parcours Management et Langues	24													
Gestion financière	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Marketing opérationnel	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Management de projet	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Customer Relationship Management	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Management des PME	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Tools of international trade and logistics	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 6 B2 Professionnalisation et Langue	6													
Langue A - Doing business in different cultures	1	1		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Projet personnel et professionnel	1	1		CC		2	O ou M		1	M		1	M	
Informatique	2	2		CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours au choix :	2	2												
Langue C (chinois niveau HSK1)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
International marketing				ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 C Stage Complémentaire														
Stage de 4 semaines à 12 semaines														
UE 6 D Langues vivantes Qualification complémentaire														
Langue A - Doing business in different cultures	3	3		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Langue B - au choix	6	6												
Allemand				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Espagnol				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1
Autre (sous réserve d'acceptation)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 : Parcours International Business

LICENCE 3ème année International Business Langues Vivantes	Crédits	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances											
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
SEMESTRE 6															
UE 6 A Accounting, Finance and Management	18														
Financial Accounting	4	4		ET		1	E	2				1	E	1	
Financial mathematics	4	4		ET		1	E	2				1	E	1	
Microfinance and social performance	2	2		ET		1	E	2				1	E	1	
Customer Relationship Management	4	4		ET		1	E	2				1	E	1	
Tools of international trade and logistics	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
UE 6 B Language and Professional Tools	12														
Langue A - Doing business in different cultures	1	1		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1	
Professional personal project	1	1		CC		2	E ou M		1	M		1	M		
Informatique	2	2		CC		2	TP		1	A (machine)	1	1	A (machine)	1	
International marketing	4	4		ET		1	E	2				1	E	1	
Cours au choix :	4	4													
Langue C (chinois niveau HSK1)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1	
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux				CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
Fiscalité 2				ET		1	E	2				1	E	1	
Management de projet				CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
UE 6 D Langues vivantes Qualification complémentaire															
Langue A - Doing business in different cultures	3	3		CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1	
Langue B - au choix	6	6													
Allemand				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1	
Espagnol				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1	
Autre (sous réserve d'acceptation)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	1	
UE 6 C Stage optionnel Complémentaire															
Internship de 4 weeks to 12 weeks															

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 : Parcours Comptabilité Finance avec l'option Arbitrage

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédit s	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6														
SEMESTRE 6														
UE 6 A1 Parcours Comptabilité Finance	24													
Finance d'entreprise / Financial Accounting	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Droit des contrats	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Contrôle de gestion approfondi	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Mathématiques financières / Financial mathematics	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Comptabilité des sociétés	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Fiscalité 2	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 B1 Arbitrage sportif	6													
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	2	2		CC		2	M		1		M	1		M
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2		CC		2	M ou O		1		M ou O	1		M ou O
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2		CC et ET	50% / 50%	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1		E ou O ou A
UE 6 C Stage Complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 : Parcours Management avec l'option Arbitrage

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Nb TD	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6														
SEMESTRE 6														
UE 6 A2 Parcours Management	24													
Gestion financière	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Marketing opérationnel	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Management de projet	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4		CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Principes de la relation client / Customer Relationship Mana	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Management des PME	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 B2 Arbitrage sportif	6													
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	2	2		CC		2	M		1		M	1		M
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2		CC		2	Mou O		1		Mou O	1		Mou O
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2		CC et ET	50 %/ 50 %	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1		E ou O ou A
UE 6 C Stage Complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence Mention Gestion

Septembre 2017			Octobre 2017			Novembre 2017			Décembre 2017			Janvier 2018			Février 2018			Mars 2018			Avril 2018			Mai 2018			Juin 2018			Juillet 2018			Août 2018			Septembre 2018		
1	V		1	D		1	Me		1	V		1	L		1	J		1	J		1	D		1	M		1	V		1	D		1	Me		1	S	
2	S		2	L		2	J		2	S		2	M		2	V	2	2	V		2	L		2	Me		2	S		2	L		2	J		2	D	
3	D		3	M		3	V		3	D		3	Me		3	S		3	S		3	M		3	J		3	D		3	M		3	V		3	L	
4	L		4	Me	4	4	S		4	L		4	J		4	D		4	D		4	Me	10	4	V		4	L		4	Me		4	S		4	M	
5	M		5	J		5	D		5	M		5	V		5	L		5	L		5	J		5	S		5	M		5	J		5	D		5	Me	
6	Me		6	V		6	L		6	Me	12	6	S		6	M		6	M		6	V		6	D		6	Me		6	V		6	L		6	J	
7	J		7	S		7	M		7	J		7	D		7	Me	Délib	7	Me	6	7	S		7	L		7	J		7	J		7	S		7	V	
8	V		8	D		8	Me	8	8	V		8	L		8	J	3	8	J		8	D		8	M		8	V		8	D		8	Me		8	S	
9	S		9	L		9	J		9	S		9	M		9	V		9	V		9	L		9	Me		9	S		9	L		9	J		9	D	
10	D		10	M		10	V		10	D		10	Me		10	S		10	S		10	M		10	J		10	D		10	M		10	V		10	L	
11	L		11	Me	5	11	D		11	L		11	J		11	D		11	D		11	Me		11	V		11	L		11	Me	2nde session	11	S		11	M	
12	M		12	J		12	D		12	M		12	V		12	L		12	L		12	J		12	S		12	M		12	J		12	D		12	Me	1
13	Me	1	13	V		13	L		13	Me	13	13	S		13	M		13	M		13	V		13	D		13	Me	Délib	13	V		13	L		13	J	
14	J		14	S		14	M		14	J		14	D		14	Me	4	14	Me	7	14	S		14	L	13	14	J		14	S		14	M		14	V	
15	V		15	D		15	Me	9	15	V		15	L		15	J		15	J		15	D		15	M		15	V		15	D		15	Me		15	S	
16	S		16	L		16	J		16	S		16	M		16	V		16	V		16	L		16	Me		16	L		16	L		16	J		16	D	
17	D		17	M		17	V		17	D		17	Me		17	S		17	S		17	M		17	J		17	D		17	M	Délib	17	V		17	L	
18	L		18	Me	6	18	S		18	L		18	J		18	D		18	D		18	Me		18	V		18	L		18	Me		18	S		18	M	
19	M		19	J		19	D		19	M		19	V		19	L		19	L		19	J		19	S		19	M		19	J		19	D		19	Me	2
20	Me	2	20	V		20	L		20	Me		20	S		20	M		20	M		20	V		20	D		20	Me	2nde session	20	Me		20	L		20	J	
21	J		21	S		21	M		21	J		21	D		21	Me		21	Me	8	21	S		21	L		21	J		21	J		21	S		21	M	
22	V		22	D		22	Me	10	22	V		22	L		22	J		22	J		22	D		22	M		22	V		22	V		22	D		22	Me	
23	S		23	L		23	J		23	S		23	M		23	V		23	V		23	L		23	Me		23	S		23	S		23	L		23	J	
24	D		24	M		24	V		24	D		24	Me	1	24	S		24	S		24	M		24	J		24	D		24	M		24	V		24	S	
25	L		25	Me	7	25	S		25	L		25	J		25	D		25	D		25	Me		25	V		25	L		25	L		25	S		25	M	
26	M		26	J		26	D		26	M		26	V		26	L		26	L		26	J		26	Me		26	M		26	M		26	J		26	D	
27	Me	3	27	V		27	L		27	Me		27	S		27	M		27	M		27	V		27	D		27	Me		27	Me		27	V		27	J	
28	J		28	S		28	M		28	J		28	D		28	Me	5	28	Me	9	28	S		28	L		28	J	Délib	28	S		28	M		28	V	
29	V		29	D		29	Me	11	29	V		29	L		29	J		29	J		29	D		29	M		29	V		29	D		29	Me		29	S	
30	L		30	L		30	J		30	S		30	M		30	V		30	V		30	L		30	Me		30	S		30	S		30	L		30	J	
			31	M					31	D		31	M					31	S					31	J					31	M		31	V				



PRE-RENTREE
ENSEIGNEMENTS + EXAMENS CC et RATTRAPAGES CC

Licence DEG Semestre 1 :
Début des CM : 11/09/2017
Début des TD : 25/09/2017

Licence DEG Semestre 2 :
Début des CM : 22 janvier 2018
Début des TD : 5 février 2018

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 – 2018


LICENCE PROFESSIONNELLE

Assurance banque finance : chargé de clientèle

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

Rodolphe Jonvaux, 04 73 17 77 29

Contact en scolarité :

Monique Jarlier, 04 73 17 77 64

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à

l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV - Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V - Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20. En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Environnement économique et financier EC 1 : Les fondamentaux de l'économie EC 2 : L'anglais bancaire et financier EC 3 : La gestion financière EC 4 : Les marchés de capitaux	6	0,75 0,75 0,75 0,75	CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E		1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h
UE 2 : Environnement juridique, fiscal et international EC 1 : Le droit de la banque et de l'assurance EC 2 : La fiscalité des particuliers EC 3 : L'environnement international	6	1 1 1	CC CC CC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E		1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 3 : Les produits et les risques EC 1 : Le client particulier, le compte de dépôt et la tarification EC 2 : La prévention et la gestion des risques EC 3 : les produits bancaires et non bancaires d'épargne	9	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		2 1 1	E E E			1 1 1	E E E		1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 4 : L'activité d'assurance EC 1 : L'assurance des biens EC 2 : L'assurance des personnes	6	1,5 1,5	ET ET		1 1	E E			1 1	E E		1 1	E E	1 h 1 h
UE 5 : La vente EC 1 : optimisation du comportement commercial	3	1,5	ET		1	O			1	E		1	E	1 h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Environnement économique et financier EC 1 : Les fondamentaux de l'économie EC 2 : L'anglais bancaire et financier EC 3 : La gestion financière EC 4 : Les marchés de capitaux	6	0,75 0,75 0,75 0,75	CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E		1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h
UE 2 : Environnement juridique, fiscal et international EC 1 : Le droit de la banque et de l'assurance EC 2 : La fiscalité des particuliers EC 3 : L'environnement international	6	1 1 1	CC CC CC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E		1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 3 : Les produits et les risques EC 1 : Le client particulier, le compte de dépôt et la tarification EC 2 : La prévention et la gestion des risques EC 3 : les produits bancaires et non bancaires d'épargne	9	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		2 1 1	E E E			1 1 1	E E E		1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 4 : L'activité d'assurance EC 1 : L'assurance des biens EC 2 : L'assurance des personnes	6	1,5 1,5	ET ET		1 1	E E			1 1	E E		1 1	E E	1 h 1 h
UE 5 : La vente EC 1 : optimisation du comportement commercial	3	1,5	ET		1	O			1	E		1	E	1 h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Licence Professionnelle Carrières de la Banque et de l'Assurance - Année universitaire 2017/2018

602 heures de formation du 18 septembre 2017 au 3 septembre 2018

GROUPE 1

	09/2017		10/2017		11/2017		12/2017		01/2018		02/2018		03/2018		04/2018		05/2018		06/2018		07/2018		08/2018		09/2018					
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap				
1	Ven		Dim		Mer	Tous.	1	Ven		Lun	J. de l'an	Jeu		1	Jeu		Dim	Pâques	Mar	1er Mai	1	Ven		Dim		Mer		1	Sam	
2	Sam		Lun		Jeu		2	Sam		Mar		Ven	Examen	2	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		2	Sam		Lun		Jeu		2	Dim	
3	Dim		Mar		Ven		3	Dim		Mer		Sam		3	Sam		Mar		Jeu		3	Dim		Mar		Ven		3	Lun	
4	Lun		Mer		Sam		4	Lun		Jeu		Dim		4	Dim		Mer		Ven		4	Lun		Mer		Sam		4	Mar	
5	Mar		Jeu		Dim		5	Mar		Ven		Lun		5	Lun		Jeu		Sam		5	Mar		Jeu		Dim		5	Mer	
6	Mer		Ven		Lun		6	Mer		Sam		Mar		6	Mar		Ven		Dim		6	Mer		Ven		Lun		6	Jeu	
7	Jeu		Sam		Mar		7	Jeu		Dim		Mer		7	Mer		Sam		Lun		7	Jeu		Sam		Mar		7	Ven	
8	Ven		Dim		Mer		8	Ven		Lun		Jeu		8	Jeu		Dim		Mar	Victoire	8	Ven		Dim		Mer		8	Sam	
9	Sam		Lun		Jeu		9	Sam		Mar		Ven		9	Ven		Lun		Mer		9	Sam		Lun		Jeu		9	Dim	
10	Dim		Mar		Ven		10	Dim		Mer		Sam		10	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	10	Dim		Mar		Ven		10	Lun	
11	Lun		Mer		Sam	Armist.	11	Lun		Jeu		Dim		11	Dim		Mer		Ven		11	Lun		Mer		Sam		11	Mar	
12	Mar		Jeu		Dim		12	Mar		Ven		Lun		12	Lun		Jeu		Sam		12	Mar		Jeu		Dim		12	Mer	
13	Mer		Ven		Lun		13	Mer		Sam		Mar		13	Mar		Ven		Dim		13	Mer		Ven		Lun		13	Jeu	
14	Jeu		Sam		Mar		14	Jeu		Dim		Mer		14	Mer		Sam		Lun		14	Jeu		Sam	Fête Nat.	Mar		14	Ven	
15	Ven		Dim		Mer		15	Ven		Lun		Jeu		15	Jeu		Dim		Mar		15	Ven		Dim		Mer	Assomp.	15	Sam	
16	Sam		Lun		Jeu		16	Sam		Mar		Ven		16	Ven		Lun		Mer		16	Sam		Lun		Jeu		16	Dim	
17	Dim		Mar		Ven		17	Dim		Mer		Sam		17	Sam		Mar		Jeu		17	Dim		Mar		Ven		17	Lun	
18	Lun		Mer		Sam		18	Lun		Jeu		Dim		18	Dim		Mer		Ven		18	Lun		Mer		Sam		18	Mar	
19	Mar		Jeu		Dim		19	Mar		Ven		Lun		19	Lun		Jeu		Sam		19	Mar		Jeu		Dim		19	Mer	
20	Mer		Ven		Lun		20	Mer		Sam		Mar		20	Mar		Ven		Dim		20	Mer		Ven		Lun		20	Jeu	
21	Jeu		Sam		Mar		21	Jeu		Dim		Mer		21	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	21	Jeu		Sam		Mar		21	Ven	
22	Ven		Dim		Mer		22	Ven		Lun		Jeu		22	Jeu		Dim		Mar		22	Ven		Dim		Mer		22	Sam	
23	Sam		Lun		Jeu		23	Sam		Mar		Ven		23	Ven		Lun		Mer		23	Sam		Lun		Jeu		23	Dim	
24	Dim		Mar		Ven		24	Dim		Mer		Sam		24	Sam		Mar		Jeu		24	Dim		Mar		Ven		24	Lun	
25	Lun		Mer		Sam		25	Lun	Noël	Jeu		Dim		25	Dim		Mer		Ven		25	Lun		Mer		Sam		25	Mar	
26	Mar		Jeu		Dim		26	Mar		Ven		Lun		26	Lun		Jeu		Sam		26	Mar		Jeu		Dim		26	Mer	
27	Mer		Ven		Lun		27	Mer		Sam		Mar		27	Mar		Ven		Dim		27	Mer		Ven		Lun		27	Jeu	
28	Jeu		Sam		Mar		28	Jeu		Dim		Mer		28	Mer		Sam		Lun		28	Jeu		Sam		Mar		28	Ven	
29	Ven		Dim		Mer		29	Ven		Lun		Jeu		29	Jeu		Dim		Mar		29	Ven		Dim		Mer		29	Sam	
30	Sam		Lun		Jeu		30	Sam		Mar		Jeu		30	Ven		Lun		Mer	Examen	30	Sam		Lun		Jeu		30	Dim	
31			Mar				31	Dim		Mer	Examen			31	Sam				Jeu		31			Mar		Ven		31		
		0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0		0,0		0,0	0,0
Dimanches et jours fériés et fermetures centre							Périodes universitaires					602,0		Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance																

GRUPE 2

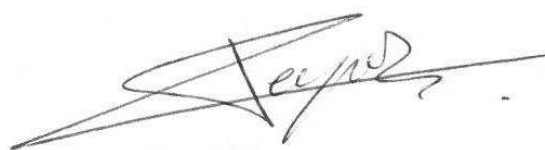
09/2017		10/2017		11/2017		12/2017		01/2018		02/2018		03/2018		04/2018		05/2018		06/2018		07/2018		08/2018		09/2018							
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap						
1	Ven			Dim		Mer	Tous.	1	Ven			Lun	J. de l'an	Jeu			2	Ven			Dim		Mer			1	Sam				
2	Sam			Lun		Jeu		2	Sam			Mar		Ven	Examen	3	Ven			Lun		Jeu			2	Dim					
3	Dim			Mar		Ven		3	Dim			Mer		Sam		3	Sam			Mar		Jeu			3	Lun					
4	Lun			Mer		Sam		4	Lun			Jeu		Dim		4	Dim			Mer		Ven			4	Mar					
5	Mar			Jeu		Dim		5	Mar			Ven		Lun		5	Lun			Jeu		Sam			5	Mer					
6	Mer			Ven		Lun		6	Mer			Sam		Mar		6	Mar			Ven		Dim			6	Jeu					
7	Jeu			Sam		Mar		7	Jeu			Dim		Mer		7	Mer			Sam		Lun			7	Ven					
8	Ven			Dim		Mer		8	Ven			Lun		Jeu		8	Jeu			Dim		Mar	Victoire		8	Sam					
9	Sam			Lun		Jeu		9	Sam			Mar		Ven		9	Ven			Lun		Mer			9	Dim					
10	Dim			Mar		Ven		10	Dim			Mer		Sam		10	Sam			Mar		Jeu	Ascens.		10	Lun					
11	Lun			Mer		Sam	Armist.	11	Lun			Jeu		Dim		11	Dim			Mer		Ven			11	Mar					
12	Mar			Jeu		Dim		12	Mar			Ven		Lun		12	Lun			Jeu		Sam			12	Mer					
13	Mer			Ven		Lun		13	Mer			Sam		Mar		13	Mar			Ven		Dim			13	Jeu					
14	Jeu			Sam		Mar		14	Jeu			Dim		Mer		14	Mer			Sam		Lun			14	Ven					
15	Ven			Dim		Mer		15	Ven			Lun		Jeu		15	Jeu			Dim		Mar			15	Sam					
16	Sam			Lun		Jeu		16	Sam			Mar		Ven		16	Ven			Lun		Mer			16	Dim					
17	Dim			Mar		Ven		17	Dim			Mer		Sam		17	Sam			Mar		Jeu			17	Lun					
18	Lun			Mer		Sam		18	Lun			Jeu		Dim		18	Dim			Mer		Ven			18	Mar					
19	Mar			Jeu		Dim		19	Mar			Ven		Lun		19	Lun			Jeu		Sam			19	Mer					
20	Mer			Ven		Lun		20	Mer			Sam		Mar		20	Mar			Ven		Dim			20	Jeu					
21	Jeu			Sam		Mar		21	Jeu			Dim		Mer		21	Mer			Sam		Lun	Pentecôte		21	Ven					
22	Ven			Dim		Mer		22	Ven			Lun		Jeu		22	Jeu			Dim		Mar			22	Sam					
23	Sam			Lun		Jeu		23	Sam			Mar		Ven		23	Ven			Lun		Mer			23	Dim					
24	Dim			Mar		Ven		24	Dim			Mer		Sam		24	Sam			Mar		Jeu			24	Lun					
25	Lun			Mer		Sam		25	Lun	Noël		Jeu		Dim		25	Dim			Mer		Ven			25	Mar					
26	Mar			Jeu		Dim		26	Mar			Ven		Lun		26	Lun			Jeu		Sam			26	Mer					
27	Mer			Ven		Lun		27	Mer			Sam		Mar		27	Mar			Ven		Dim			27	Jeu					
28	Jeu			Sam		Mar		28	Jeu			Dim		Mer		28	Mer			Sam		Lun			28	Ven					
29	Ven			Dim		Mer		29	Ven			Lun		Jeu		29	Jeu			Dim		Mar			29	Sam					
30	Sam			Lun		Jeu		30	Sam			Mar		Ven		30	Ven			Lun		Mer	Examen		30	Dim					
31				Mar				31	Dim			Mer	Examen			31	Sam			Mar		Jeu			31						
	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		
Dimanches et jours fériés et fermetures centre								Périodes universitaires								602,0								Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance							

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 – 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Commerce et distribution

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

COLOMBEL Lionel, lionel.colombel@uca.fr

Contact en scolarité :

ARZEL Beatrice, beatrice.arzel@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle commerce-distribution comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du 3 avril 2018 avec une fin au plus tard le 1 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 4 mois (soit 16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle commerce-distribution sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il aura obtenu une note inférieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle : Commerce et distribution

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Commercialisations des biens et services EC 1 : Analyse du marché de la zone de chalandise EC 2 : Marketing des services du point de vente EC 3 : négociation commerciale - Gestion et Animation de la relation commerciale du point de vente EC 4 : Anglais du commerce et de la vente-S1	12	1,5 1,5 1,5 1,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1h
UE 2 : Gestion du point de vente EC 1 : Merchandising EC 2 : Comptabilité et contrôle de gestion appliqué au point de vente EC 3 : Comportement du consommateur EC 4 : Gestion des ressources humaines	15	2 2 2 1,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1h
UE 3 : Actions professionnalisées 1 EC 1 : Alternance ou projets tuteurés	3	1,5	RS		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Développement commercial du Point de Vente EC 1 : Politique relationnelle et fidélisation ULP67 (Mutualisé avec LP MAC) EC 2 : Management et animation d'équipe du point de vente EC 3 : Management des résultats / Management des indicateurs de performance commerciale du point de vente	6	1 1 1	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1h
UE 5 : Stratégies de distribution EC 1 : Anglais du commerce et de la vente-S2 EC 2 : Stratégies de distributeurs et Environnement Multicanal EC 3 : Communication - Promotion des ventes	6	1 1 1	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1h
UE 6 : Environnements juridique du commerce EC 1 : Droit de la distribution EC 2 : Droit de la consommation ULP74 (Mutualisé avec LP MAC) EC 3 : Simulation de gestion (jeu d'entreprise)	9	1,5 1,5 1,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1h
UE 7 : Actions professionnalisées 2 EC 1 : Alternance ou projets tuteurés EC 2 : Alternance ou stage en entreprise	9	1,5 3	R		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques).

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle commerce-distribution

Semestre 1	
Réunion de rentrée	26 septembre
Début des cours	26 septembre
Fin des cours	31 janvier
Début Vacances de Noël	23 décembre
Fin Vacances de Noël	07 janvier
Semestre 2	
Début des cours	1 ^{er} février
Fin des cours	31 mars
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	3/04/18
Date fin stage	1/09/18
Soutenance de stage au plus tard	néant
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

Stages

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	60 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	110 jours
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	02 / 04 / 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. 	


	- la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage.
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : non Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Gestion des organisations
de l'Économie Sociale et Solidaire

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I- Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

NOIREAUX VIRGINIE

Virginie.noireaux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- LP Gestion de l'Economie Sociale et Solidaire

Contact en scolarité :

SEDILLE Mylene

mylene.sedille@uca.fr

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à

l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

- La LP Gestion de l'Economie Sociale et Solidaire comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :
 - Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du 9 avril 2018 avec une fin au plus tard le 1 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 4 mois (soit 16 semaines).
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
 - En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la LP Gestion de l'Economie Sociale et Solidaire sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Semestre 1

n°UE	Intitulé UE	Intitulés EC	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (filière tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures étudiant			
							Total	CM	TD	TP
1	L'ESS entre mutations économiques et innovation sociale	<i>Fondement et projets de l'ESS</i>	non	25		12	14	14		
		<i>Environnement économique et économie sociale</i>		25			12	12	8	
		<i>Economie sociale et politiques publiques</i>		25			7	7		
2	Management et Gouvernance des structures de l'ESS	<i>Structures associatives</i>	non	25		6	18	18		
		<i>Structures coopératives</i>		25			35	35		
3	Outils appliqués à la gestion	<i>Comptabilité générale et spécificités comptables du secteur</i>	non	25		6	34	26	8	
		<i>Marketing social et techniques de communication</i>		25			40	37	3	
7	Projet Tuteuré	Gestion de projets	non	25		3	40	20	20	
Total						27	200	169	39	0

Semestre 2

n°UE	Intitulé UE	Intitulés EC	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (filière si tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures étudiant			
							Total	CM	TD	TP
2	Management et Gouvernance des structures de l'ESS	<i>Insertion par l'économie</i>	non	25		3	22	22		
4	Langages réseaux et nouvelles technologies	<i>Communication et systèmes d'information</i>	non	25		6	40		40	
		<i>Anglais et échanges internationaux de savoir-faire</i>		25			30		30	
5	Innovation sociale et démarche entrepreneuriale	<i>Etude de faisabilité et outils de recueil de l'information</i>	non	25		6	30	30		
		<i>Outils financiers de pilotage et dispositifs de financement</i>		25			35	35		
6	Management et Ressources humaines	<i>Droit social</i>	non	25		6	25	25		
		<i>Management de proximité et conduite du changement</i>		25			25	25		
7	Projet Tuteuré	<i>Gestion de projets</i>	non	25		6	35		35	
		<i>Réalisation d'un projet par équipe</i>		25						
8	Stage d'insertion professionnelle	<i>Stage d'insertion professionnelle (12 à 16 semaines)</i>	non	25		3				
Total						30	242	137	105	0

Licence professionnelle Gestion des organisations de l'ESS + parcours 1 : LP GESS)

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances													
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session						
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
UE 1 : Entre mutations économiques et innovation sociale EC 1 : Fondements et projets de l'ESS EC 2 : Environnement économique et économie sociale EC 3 : Economie sociale et politique publique	9	3 3 3			2 2 2					1 1 1			1 1 1			Max 1H
UE 2 : Management et Gouvernance des structures de l'ESS EC 1 : Structures associatives EC 2 : Structures coopératives	9	3 3			2 2					1 1			1 1			Max 1 h
UE 3 : Outils appliqués à la gestion EC 1 : Comptabilité générale et spécificités comptable du secteur EC 2 : Marketing sociale et outils de communication	6	3 3			2 2					1 1			1 1			Max 1 h
UE 7 : Projet tuteuré EC 1 : Gestion de projet	6	3			2					1			1			

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A = Au choix de l'intervenant (oral, écrit, rapport, travail à rendre...)

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2B : Management et gouvernance des structures de l'ESS EC 1 : Insertion par l'économique	3	3	CC		2	E ou O		1	E ou O		1	E ou O	Max 1h
UE 4 : Langages réseaux et nouvelles technologies EC 1 : Communication et SI EC 2 : Anglais et échanges de savoir-faire	6	3 3	CC CC		2 2	E ou O		1 1	E ou O		1 1	E ou O	Max 1h
UE 5 : Innovation sociale et démarche entrepreneuriale EC 1 : Etude de faisabilité et outils de recueil de l'information EC 2 : Outils financiers de pilotage et dispositifs de financement	6	3 3	CC CC		2 2	E ou O		1 1	E ou O		1 1	E ou O	Max 1h
UE 6 : Management et ressources humaines EC1 : Droit social EC2 : Management de proximité et conduite du changement	6	3 3	CC CC		2 2	E ou O		1 1	E ou O		1 1	E ou O	Max 1h
UE7B : Projet Tuteuré EC1 : Gestion de projet EC2 : Réalisation d'un projet en équipe	6	- 3	- CC		- 1	M+S		- 1	E ou O		- 1	E ou O	Max 1h
UE 8 : Stage d'insertion professionnelle EC1 : Stage	3	3	CC	1		M+S		1	M+S		1	M+S	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A = Au choix de l'intervenant (oral, écrit, rapport, travail à rendre...)

Semestre 1	
Réunion de rentrée	7 septembre
Début des cours	8 septembre
Fin des cours	7 avril
Début Vacances de Noël	24 décembre
Fin Vacances de Noël	7 janvier
Semestre 2	
Début des cours	21 janvier
Fin des cours	7 avril
Début Vacances d'Hiver	-
Fin Vacances d'Hiver	-
Début Vacances de Printemps	-
Fin Vacances de Printemps	-
Stage alterné	
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	
Date début stage	9 avril
Date fin stage	1 septembre
Soutenance de stage au plus tard	10 septembre
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

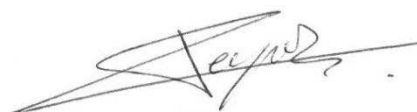
MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Logistique et Pilotage des Flux

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE; sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

Parcours 1: Gestion de Production et Logistique Intégrée – Sylverin Kemmoé Tchomté; sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Contact en scolarité :

Sylviane Borot – sylviane.borot@uca.fr

Amandine Gaume – amandine.gaume@uca.fr

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute

attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera

proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Gestion de Production et Logistique Intégrée comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du 3 avril 2018 avec une fin au plus tard le 1 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 4 mois (soit 16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit le forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Gestion de Production et Logistique Intégrée sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

Stages

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	90 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	120 jours
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	02 / 01 / 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : oui Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9	

Maquettes de la formation :

Licence Professionnelle « Logistique et Pilotage des Flux »
Parcours : « Gestion de Production et Logistique Intégrée »

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Enseignement général et méthode S1 EC 1 : Animation d'équipe et communication EC 2 : Informatique et Management des Systèmes d'information EC3 : Economie Générale EC4 : Management Responsable	8	2 2 2 2	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 2 : Pilotage de la Production S1 EC 1 : Gestion de Projet Industriel EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité EC3 : Gestion de Production	9	2 3 4	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 3 : Management de la Chaîne Logistique S1 EC 1 : Management logistique EC 2 : Comptabilité d'entreprise EC3 : Gestion des stocks	7	3 2 2	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variabl	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 4 : Projet tutoré (150 heures / étudiant)	6	6											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Enseignement général et méthode S2 EC 1 : Aspects Juridiques pour la Logistique EC 2 : Anglais Professionnel	5	2 3	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 6 : Pilotage de la Production S2 EC 1 : Outils Mathématiques Appliqués à la Gestion EC 2 : Achat et Gestion des Approvisionnements	6	3 3	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 7 : Management de la Chaine Logistique S2 EC 1 : Marketing industriel EC 2 : Contrôle de Gestion et performance logistique EC 3 : Cas ou Jeux d'entreprise EC4 : Gestion des entrepôts & Réseaux de distribution	10	2 3 2 3	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 8 : Stage (entre 12 et 16 semaines)	9	9											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation de la Licence Professionnelle mention « Logistique et Pilotage des Flux »

Parcours « Gestion de Production et Logistique Intégrée »

Semestre 1	
Réunion de rentrée	11 septembre 2017
Début des cours	11 septembre 2017
Fin des cours	22 Décembre 2017
Début Vacances de Noël	23 Décembre 2017
Fin Vacances de Noël	6 Janvier 2018
Semestre 2	
Début des cours	8 Janvier 2018
Fin des cours	10 Mars 2018
Début Vacances d'Hiver	10 Février 2018
Fin Vacances d'Hiver	24 Février 2018
Début Vacances de Printemps	7 Avril 2018
Fin Vacances de Printemps	21 Avril 2018
Stage alterné	oui
Date début stage alterné	15 Janvier 2018
Date fin stage alterné	7 Avril 2018
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	12 Mars 2018
Date fin stage	1 septembre 2018
Soutenance de stage au plus tard	7 septembre 2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Management des Activités Commerciales

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I-Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BERTEL Sylvain; sylvain.bertel@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

Parcours 1 : Management des activités Commerciales – BERTEL Sylvain sylvain.bertel@uca.fr

Contact en scolarité :

GAUME Amandine –amandine.gaume@uca.fr

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Management des activités Commerciales comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- soit d'un stage de fin d'année à partir du 3 avril 2018 avec une fin au plus tard le 1 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 4 mois (soit 16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit le forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10

Les enseignements de la licence professionnelle Management des activités Commerciales sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

Stages

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	60 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	90 jours
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	02 / 04 / 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation : <ul style="list-style-type: none">- les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.- la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage.	
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : oui Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9	

Licence professionnelle Management des Activités Commerciales

Parcours Management des Relations Commerciales

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Langues et fondements internationaux EC 1 : Anglais EC 2 : Ethique des affaires EC 3 : Droit	10	1 1 1	CC ET CC	30/70 30/70	2 min 1 min 2 min	E/O/A E/O/A E/O/A		2 min 2 min 1 min	E/O/A E/O/A E/O/A		1 1 1	E/O/A E/O/A E/O/A	1h 1h 1h
UE 2 : Environnement Economique et Responsabilité Commerciale EC 1 : économie générale EC 2 : Management responsable EC 3 : Outils mathématiques et de gestion appliqués à la fonction commerciale	10	1 1 1	CC CC CC	30/70 30/70 30/70	2 min 2 min 2 min	E/O/A E/O/A E/O/A		2 min 2 min 2 min	E/O/A E/O/A E/O/A		1 1 1	E/O/A E/O/A E/O/A	1h 1h 1h
UE 3 : Management et spécificité du commerce international EC 1 : Management et commercialisation des services EC 2 : Sensibilisation à la variable culturelle et son management EC 3 : Administration des ventes, tableau de bord commerciaux EC 4 : Construction d'offre et sa distribution	10	3 3 3 3	ET CC CC CC	30/70 30/70 30/70 30/70	1 min 2 min 2 min 2 min	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A		1 min 2 min 2 min 2 min	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A		1 1 1 1	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A	1h 1h 1h 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Communication internationale EC 1 : Informatique EC 2 : Communication EC 3 : Anglais EC 4 : droit de la consommation	6	1 1 1 1	CC CC CC ET	30/70 30/70 30/70	2 Min 2 Min 2 Min 1 Min	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A		2 Min 2 Min 2 Min 1 min	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A		1 1 1 1	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A	
UE 5 : Construction des Relations Commerciales internationales EC 1 : Processus export, prospection de marché, stratégie commerciale et adaptation d'offre EC 2 : Gestion de production approvisionnement et logistique EC 3 : Construction et management de la relation commerciale B to B	6	1 1 1	CC CC CC	30/70 30/70 30/70	2 Min 2 Min 2 Min	E/O/A E/O/A E/O/A		2 Min 2 Min 2 Min	E/O/A E/O/A E/O/A		1 1 1	E/O/A E/O/A E/O/A	
UE 6 : Management et fidélisation des Relations Commerciales internationales EC 1 : Connaissance du client et du marché : analyse de données marchés EC 2 : Politique relationnelle et fidélisation EC 3 : Vente et suivi d'équipe : objectifs de négociation et de prospection EC 4 : Techniques de négociation	6	3 3 3 3	CC CC CC CC	30/70 30/70 30/70 30/70	2 Min 2 Min 2 Min 2 min	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A		2 Min 2 Min 2 Min 2 min	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A		3 3 3 3	E/O/A E/O/A E/O/A E/O/A	
UE 7 : Projet Mémoire Recherche	3	3			1	RS			1	RS			
UE 8 : Stage	9	3			1	RS			1	RS			

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Management des Activités Commerciales

Semestre 1	
Réunion de rentrée	04/09/2017
Début des cours	04/09/2017
Fin des cours	Fi :31/01/2017 FA :16/06/2018
Début Vacances Toussaint	FI :21/10/2017
Fin Vacances Toussaint	FI :6/11/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	8/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	8/01/2018
Fin des cours	Fi :31/03/2018 FA :16/06/2018
Début Vacances d'Hiver	FI :17/02/2018
Fin Vacances d'Hiver	FI :26/02/2018
Stage	
Date début stage	02/04/2018
Date fin stage	22/09/2018
Soutenance de stage au plus tard	24/09/2018
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Management et Gestion des Organisations

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I- Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE; sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

Parcours 1 : Management des PME - PMI – Sylverin Kemmoé Tchomté;
sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Contact en scolarité :

Sylviane Borot – sylviane.borot@uca.fr

Amandine Gaume – amandine.gaume@uca.fr

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.

- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Management des PME - PMI comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du 3 avril 2018 avec une fin au plus tard le 1 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 4 mois (soit 16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Management des PME - PMI sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

Maquettes de la formation :

Licence Professionnelle « Management et Gestion des Organisations »

Parcours « Management des PME PMI »

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Enseignement général et méthode S1 EC 1 : Animation d'équipe et communication EC 2 : Informatique et Outils web EC3 : Economie Générale EC4 : Management Responsable	9	2 3 2 2	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 2 : Outils de Management de la PME PMI S1 EC 1 : Gestion de Projet Industriel EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité EC3 : Création/ Reprise / Transmission d'entreprise EC4 : Fiscalité de la PME EC5 : Economie d'Entreprise	11	2 2 2 2 3	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 3 : Management Opérationnel de la PME PMI S1 EC 1 : Management Commercial EC 2 : Comptabilité d'entreprise	4	2 2	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 4 : Projet tutoré (150 heures / étudiant)	6	6											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) ; Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Enseignement général et méthode S2 EC 1 : Droit EC 2 : Anglais Professionnel	5	2 3	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 6 : Outils de Management de la PME PMI S2 EC 1 : Gestion de la PME EC 2 : Initiation à la Conception des Systèmes d'Information	5	3 2	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 7 : Management Opérationnel de la PME PMI S2 EC 1 : Cas ou Jeux d'entreprise EC 2 : Contrôle de Gestion EC3 : Diagnostic Financier EC4 : GRH & Droit Social EC5 : Analyse de marché	11	2 2 3 2 2	CC	30/70	2	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	variable	1	E ou O ou TP ou M ou S	1h
UE 8 : Stage (entre 12 et 16 semaines)	9	9											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Stages

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	90 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	120 jours
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	02 / 01 / 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.- la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage.	
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : oui Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9	

REMARQUES : Calendrier de formation de la Licence professionnelle Mention « Management et Gestion des Organisations »

Parcours « Management des PME – PMI »


Semestre 1	
Réunion de rentrée	11 septembre 2017
Début des cours	11 septembre 2017
Fin des cours	22 Décembre 2017
Début Vacances de Noël	23 Décembre 2017
Fin Vacances de Noël	6 Janvier 2018
Semestre 2	
Début des cours	8 Janvier 2018
Fin des cours	10 Mars 2018
Début Vacances d'Hiver	10 Février 2018
Fin Vacances d'Hiver	24 Février 2018
Début Vacances de Printemps	7 Avril 2018
Fin Vacances de Printemps	21 Avril 2018
Stage alterné	oui
Date début stage alterné	15 Janvier 2018
Date fin stage alterné	7 Avril 2018
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	12 Mars 2018
Date fin stage	1 septembre 2018
Soutenance de stage au plus tard	7 septembre 2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 – 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Métiers de la GRH : assistant

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

Pierre Chaudat pierre.chaudat@uca.fr

Contact en scolarité :

Benoît BOBOUL benoit.boboul@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à

l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera

proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour

de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV - Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Assistant Ressources Humaines comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du 3 avril 2018 avec une fin au plus tard le 1 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 4 mois (soit 16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit le forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise si celui-ci peut se libérer et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V - Modalités de compensation:

Article 10

Les enseignements de la licence professionnelle Assistant Ressources Humaines sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement (à l'exception de l'UE stage) d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Assistant Ressources Humaines

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Connaissances professionnelles générales Droit du travail et de la Sécurité sociale Informatique Economie du travail Communication Management responsable Anglais	15	5 2 2 2 2	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, O	1h
UE 2 : Connaissances professionnelles fondamentales Administration du personnel Recrutement Formation Gestion des rémunérations Management des carrières	15	3 3 3 3 3	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, O	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Connaissances professionnelles spécifiques et outils Relations sociales et professionnelles Gestion des conflits Diagnostic social Logiciels RH Outils GPEC Cas et simulation	15	3 3 3 2 2 2	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, O	1h
UE 4 : Projet tutoré ...	6												
UE 5 : Stage	9												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Assistant Ressources Humaines

Semestre 1	
Réunion de rentrée	11/09/17
Début des cours	12/09/17
Fin des cours	15/12/17
Début Vacances de Noël	24/12/17
Fin Vacances de Noël	7/01/18
Semestre 2	
Début des cours	8/01/18
Fin des cours	30/03/18
Début Vacances d'Hiver	12/02/18
Fin Vacances d'Hiver	25/02/18
Début Vacances de Printemps	9/04/18
Fin Vacances de Printemps	22/04/18
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	25/09/17
Date fin stage alterné	25/03/18
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	3/04/18
Date fin stage	1/09/18
Soutenance de stage au plus tard	7/09/18
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la Licence Professionnelle Assistant Ressources Humaines

	09/2017		10/2017		11/2017		12/2017		01/2018		02/2018		03/2018		04/2018		05/2018		06/2018		07/2018		08/2018		09/2018						
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap			
1	Ven		Dim		Mer	Tous.	1	Ven	7h	Lun	J. de l'an	Jeu		1	Jeu		Dim	Pâques	Mar	1er Mai	1	Ven		Dim		Mer		1	Sam		
2	Sam		Lun		Jeu		2	Sam		Mar		Ven		2	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		2	Sam		Lun		Jeu		2	Dim		
3	Dim		Mar		Ven		3	Dim		Mer		Sam		3	Sam		Mar		Jeu		3	Dim		Mar		Ven		3	Lun		
4	Lun		Mer		Sam		4	Lun		Jeu		Dim		4	Dim		Mer		Ven		4	Lun		Mer		Sam		4	Mar		
5	Mar		Jeu		Dim		5	Mar		Ven		Lun		5	Lun		Jeu		Sam		5	Mar		Jeu		Dim		5	Mer		
6	Mer		Ven		Lun		6	Mer		Sam		Mar		6	Mar		Ven		Dim		6	Mer		Ven		Lun		6	Jeu		
7	Jeu		Sam		Mar		7	Jeu		Dim		Mer		7	Mer		Sam		Lun		7	Jeu		Sam		Mar		7	Ven		
8	Ven		Dim		Mer		8	Ven		Lun		Jeu		8	Jeu		Dim		Mar	Victoire	8	Ven		Dim		Mer		8	Sam		
9	Sam		Lun		Jeu		9	Sam		Mar		Ven		9	Ven		Lun		Jeu		9	Sam		Lun		Jeu		9	Dim		
10	Dim		Mar		Ven		10	Dim		Mer		Sam		10	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	10	Dim		Mar		Ven		10	Lun		
11	Lun		Mer		Sam	Armist.	11	Lun		Jeu		Dim		11	Dim		Mer		Ven		11	Lun		Mer		Sam		11	Mar		
12	Mar		Jeu		Dim		12	Mar		Ven		Lun		12	Lun		Jeu		Sam		12	Mar		Jeu		Dim		12	Mer		
13	Mer		Ven		Lun		13	Mer		Sam		Mar		13	Mar		Ven		Dim		13	Mer		Ven		Lun		13	Jeu		
14	Jeu		Sam		Mar		14	Jeu		Dim		Mer		14	Mer		Sam		Lun		14	Jeu		Sam	Fête Nat.	Mar		14	Ven		
15	Ven		Dim		Mer		15	Ven		Lun		Jeu		15	Jeu		Dim		Mar		15	Ven		Dim		Mer	Assomp.	15	Sam		
16	Sam		Lun		Jeu		16	Sam		Mar		Ven		16	Ven		Lun		Mer		16	Sam		Lun		Jeu		16	Dim		
17	Dim		Mar		Ven		17	Dim		Mer		Sam		17	Sam		Mar		Jeu		17	Dim		Mar		Ven		17	Lun		
18	Lun		Mer		Sam		18	Lun		Jeu		Dim		18	Dim		Mer		Ven		18	Lun		Mer		Sam		18	Mar		
19	Mar		Jeu		Dim		19	Mar		Ven		Lun		19	Lun		Jeu		Sam		19	Mar		Jeu		Dim		19	Mer		
20	Mer		Ven		Lun		20	Mer		Sam		Mar		20	Mar		Ven		Dim		20	Mer		Ven		Lun		20	Jeu		
21	Jeu		Sam		Mar		21	Jeu		Dim		Mer		21	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	21	Jeu		Sam		Mar		21	Jeu		
22	Ven		Dim		Mer		22	Ven		Lun		Jeu		22	Jeu		Dim		Mar		22	Ven		Dim		Mer		22	Sam		
23	Sam		Lun		Jeu		23	Sam		Mar		Ven		23	Ven		Lun		Mer		23	Sam		Lun		Jeu		23	Dim		
24	Dim		Mar		Ven		24	Dim		Mer		Sam		24	Sam		Mar		Jeu		24	Dim		Mar		Ven		24	Lun		
25	Lun		Mer		Sam		25	Lun	Noël	Jeu		Dim		25	Dim		Mer		Ven		25	Lun		Mer		Sam		25	Mar		
26	Mar		Jeu		Dim		26	Mar		Ven		Lun		26	Lun		Jeu		Sam		26	Mar		Jeu		Dim		26	Mer		
27	Mer		Ven		Lun		27	Mer		Sam		Mar		27	Mar		Ven		Dim		27	Mer		Ven		Lun		27	Jeu		
28	Jeu		Sam		Mar		28	Jeu		Dim		Mer		28	Mer		Sam		Lun		28	Jeu		Sam		Mar		28	Ven		
29	Ven		Dim		Mer		29	Ven		Lun				29	Jeu		Dim		Mar		29	Ven		Dim		Mer		29	Sam		
30	Sam		Lun		Jeu		30	Sam		Mar				30	Ven		Lun		Mer		30	Sam		Lun		Jeu		30	Dim		
31			Mar				31	Dim		Mer				31	Sam				Jeu		31			Mar		Ven		31			
		0,0	0,0		0,0	0,0			7,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0			0,0	0,0	

Dimanches et jours fériés et fermetures centre	Périodes universitaires	600,0
	dont Enseignements Universitaires	
	dont Projet Tutoré	

Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance	
--	--


 1/2 journée de
soutenance - reste du
temps en entreprise

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE
Métiers de la gestion et de la comptabilité :
gestion comptable et financière

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr (site de Clermont-Ferrand)

Roux Marième, marieme.roux@uca.fr, (site de Vichy)

Contact en scolarité :

SEDILLE Mylène, mylene.sedille@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 4ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du mercredi 30 mai 2018 avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 12 semaines) et au maximum 6 mois (soit 16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit le forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la session de rattrapage.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE et si l'étudiant obtient en moyenne au moins 10/20 avec le projet tutoré et le stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière

Semestre 1 :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 1													
UE 1 Finance Contrôle	9	9											
Diagnostic économique et financier		3	CC		2	E		1	E	1	1	O	
Contrôle de gestion I		3	CC		2	E		1	E	1	1	O	
Informatique		3	CC		2	E		1	E	1	1	O	
UE 2 Comptabilité	6	6											
Techniques comptables approfondies		6	CC		2	E		1	E	1	1	O	
UE 3 Fiscalité	6	6											
Optimisation fiscale de l'Entreprise		6	CC		2	E		1	E	1	1	O	
UE 4 Droit	9	9											
Droit de l'Entreprise		4	CC		2	E		1	E	1	1	O	
Ingénierie sociétaire 1		3	CC		2	E		1	E	1	1	O	
Anglais		2	CC		2	E		1	E	1	1	O	
Crédits semestre 1	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 2													
UE 5 Environnement juridique et Comptabilité	9	9											
Ingénierie sociétaire 2		3	ET		1	E	3				1	E	1
Droit pénal des affaires		1	CC		2	EO		1	O		1	O	
Capitaux permanents		2	ET		1	E	2				1	E	1
Consolidation		2	ET		1	E	2				1	E	1
Normes Comptables Internationales		1	ET		1	E	1				1	E	1
UE 6 Diagnostic financier et Contrôle	6	6											
Ingénierie financière		2	ET		1	E	2				1	E	1
Valeur et Pilotage		1	ET		1	E	2				1	E	1
Contrôle de Gestion 2		2	ET		1	E	3				1	E	1
Préparation DCG, Simulation d'entreprise (financement par apprentissage)		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 7 - Projet tutoré	6	6	CC		2	E							
UE 8 Stage	9	9	CC		2	M + S							
Crédits semestre 2	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière

Semestre 1	
Réunion de rentrée	jeudi 24 août 2017
Début des cours	jeudi 24 août 2017
Fin des cours	samedi 23 décembre 2017
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2017
Fin Vacances de Noël	dimanche 7 janvier 2018
Semestre 2	
Début des cours	lundi 8 janvier 2018
Fin des cours	mardi 29 mai 2018
Début Vacances d'Hiver	lundi 19 février 2018
Fin Vacances d'Hiver	samedi 24 février 2018
Journées d'examen	vendredi 9 mars 2018
	vendredi 13 avril 2018
Début période d'Examens	lundi 23 avril 2018
Fin période d'Examens	mardi 29 mai 2018
Début Vacances de Printemps	lundi 16 avril 2018
Fin Vacances de Printemps	samedi 21 avril 2018
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	mercredi 11 octobre 2017
Date fin stage alterné	mardi 18 septembre 2018
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	mercredi 30 mai 2018
Date fin stage	mardi 18 septembre 2018
Soutenance de stage au plus tard	mercredi 19 septembre 2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière

Août 2017	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018
vendredi 1 août	vendredi 1 septembre	dimanche 1 octobre	mercredi 1 novembre	vendredi 1 décembre	lundi 1 janvier	jeudi 1 février
mercredi 2 août	samedi 2 septembre	lundi 2 octobre	jeudi 2 novembre	samedi 2 décembre	mardi 2 janvier	vendredi 2 février
jeudi 3 août	dimanche 3 septembre	mardi 3 octobre	vendredi 3 novembre	dimanche 3 décembre	mercredi 3 janvier	samedi 3 février
vendredi 4 août	lundi 4 septembre	mercredi 4 octobre	samedi 4 novembre	lundi 4 décembre	jeudi 4 janvier	dimanche 4 février
samedi 5 août	mardi 5 septembre	jeudi 5 octobre	dimanche 5 novembre	mardi 5 décembre	vendredi 5 janvier	lundi 5 février
dimanche 6 août	mercredi 6 septembre	vendredi 6 octobre	lundi 6 novembre	mercredi 6 décembre	samedi 6 janvier	mardi 6 février
lundi 7 août	jeudi 7 septembre	samedi 7 octobre	mardi 7 novembre	jeudi 7 décembre	dimanche 7 janvier	mercredi 7 février
mardi 8 août	vendredi 8 septembre	dimanche 8 octobre	mercredi 8 novembre	vendredi 8 décembre	lundi 8 janvier	jeudi 8 février
mercredi 9 août	samedi 9 septembre	lundi 9 octobre	jeudi 9 novembre	samedi 9 décembre	mardi 9 janvier	vendredi 9 février
jeudi 10 août	dimanche 10 septembre	mardi 10 octobre	vendredi 10 novembre	dimanche 10 décembre	mercredi 10 janvier	samedi 10 février
vendredi 11 août	lundi 11 septembre	mercredi 11 octobre	samedi 11 novembre	lundi 11 décembre	jeudi 11 janvier	dimanche 11 février
samedi 12 août	mardi 12 septembre	jeudi 12 octobre	dimanche 12 novembre	mardi 12 décembre	vendredi 12 janvier	lundi 12 février
dimanche 13 août	mercredi 13 septembre	vendredi 13 octobre	lundi 13 novembre	mercredi 13 décembre	samedi 13 janvier	mardi 13 février
lundi 14 août	jeudi 14 septembre	samedi 14 octobre	jeudi 14 novembre	jeudi 14 décembre	dimanche 14 janvier	mercredi 14 février
mardi 15 août	vendredi 15 septembre	dimanche 15 octobre	mercredi 15 novembre	vendredi 15 décembre	lundi 15 janvier	jeudi 15 février
mercredi 16 août	samedi 16 septembre	lundi 16 octobre	jeudi 16 novembre	samedi 16 décembre	mardi 16 janvier	vendredi 16 février
jeudi 17 août	dimanche 17 septembre	mardi 17 octobre	vendredi 17 novembre	dimanche 17 décembre	mercredi 17 janvier	samedi 17 février
vendredi 18 août	lundi 18 septembre	mercredi 18 octobre	samedi 18 novembre	lundi 18 décembre	jeudi 18 janvier	dimanche 18 février
samedi 19 août	mardi 19 septembre	jeudi 19 octobre	dimanche 19 novembre	mardi 19 décembre	vendredi 19 janvier	lundi 19 février
dimanche 20 août	mercredi 20 septembre	vendredi 20 octobre	lundi 20 novembre	mercredi 20 décembre	samedi 20 janvier	mardi 20 février
lundi 21 août	jeudi 21 septembre	samedi 21 octobre	mardi 21 novembre	jeudi 21 décembre	dimanche 21 janvier	mercredi 21 février
mardi 22 août	vendredi 22 septembre	dimanche 22 octobre	mercredi 22 novembre	vendredi 22 décembre	lundi 22 janvier	jeudi 22 février
mercredi 23 août	samedi 23 septembre	lundi 23 octobre	jeudi 23 novembre	samedi 23 décembre	mardi 23 janvier	vendredi 23 février
jeudi 24 août	dimanche 24 septembre	mardi 24 octobre	vendredi 24 novembre	dimanche 24 décembre	mercredi 24 janvier	samedi 24 février
vendredi 25 août	lundi 25 septembre	mercredi 25 octobre	samedi 25 novembre	lundi 25 décembre	jeudi 25 janvier	dimanche 25 février
samedi 26 août	mardi 26 septembre	jeudi 26 octobre	dimanche 26 novembre	mardi 26 décembre	vendredi 26 janvier	lundi 26 février
dimanche 27 août	mercredi 27 septembre	vendredi 27 octobre	lundi 27 novembre	mercredi 27 décembre	samedi 27 janvier	mardi 27 février
lundi 28 août	jeudi 28 septembre	vendredi 27 octobre	mardi 28 novembre	jeudi 28 décembre	dimanche 28 janvier	mercredi 28 février
mardi 29 août	vendredi 29 septembre	dimanche 29 octobre	mercredi 29 novembre	vendredi 29 décembre	lundi 29 janvier	
mercredi 30 août	samedi 30 septembre	lundi 30 octobre	jeudi 30 novembre	samedi 30 décembre	mardi 30 janvier	
jeudi 31 août		mardi 31 octobre		dimanche 31 décembre	mercredi 31 janvier	

Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018
jeudi 1 mars	dimanche 1 avril	mardi 1 mai	vendredi 1 juin	dimanche 1 juillet	mercredi 1 août
vendredi 2 mars	lundi 2 avril	mercredi 2 mai	samedi 2 juin	lundi 2 juillet	jeudi 2 août
samedi 3 mars	mardi 3 avril	jeudi 3 mai	dimanche 3 juin	mardi 3 juillet	vendredi 3 août
dimanche 4 mars	mercredi 4 avril	vendredi 4 mai	lundi 4 juin	mercredi 4 juillet	samedi 4 août
lundi 5 mars	jeudi 5 avril	samedi 5 mai	mardi 5 juin	jeudi 5 juillet	dimanche 5 août
mardi 6 mars	vendredi 6 avril	dimanche 6 mai	mercredi 6 juin	vendredi 6 juillet	lundi 6 août
mercredi 7 mars	samedi 7 avril	lundi 7 mai	jeudi 7 juin	samedi 7 juillet	mardi 7 août
jeudi 8 mars	dimanche 8 avril	mardi 8 mai	vendredi 8 juin	dimanche 8 juillet	mercredi 8 août
vendredi 9 mars	lundi 9 avril	mercredi 9 mai	samedi 9 juin	lundi 9 juillet	jeudi 9 août
samedi 10 mars	mardi 10 avril	jeudi 10 mai	dimanche 10 juin	mardi 10 juillet	vendredi 10 août
dimanche 11 mars	mercredi 11 avril	vendredi 11 mai	lundi 11 juin	mercredi 11 juillet	samedi 11 août
lundi 12 mars	jeudi 12 avril	samedi 12 mai	mardi 12 juin	jeudi 12 juillet	dimanche 12 août
mardi 13 mars	vendredi 13 avril	dimanche 13 mai	mercredi 13 juin	vendredi 13 juillet	lundi 13 août
mercredi 14 mars	samedi 14 avril	lundi 14 mai	jeudi 14 juin	samedi 14 juillet	mardi 14 août
jeudi 15 mars	dimanche 15 avril	mardi 15 mai	vendredi 15 juin	dimanche 15 juillet	mercredi 15 août
vendredi 16 mars	lundi 16 avril	mercredi 16 mai	samedi 16 juin	lundi 16 juillet	jeudi 16 août
samedi 17 mars	mardi 17 avril	jeudi 17 mai	dimanche 17 juin	mardi 17 juillet	vendredi 17 août
dimanche 18 mars	mercredi 18 avril	vendredi 18 mai	lundi 18 juin	mercredi 18 juillet	samedi 18 août
lundi 19 mars	jeudi 19 avril	samedi 19 mai	mardi 19 juin	jeudi 19 juillet	dimanche 19 août
mardi 20 mars	vendredi 20 avril	dimanche 20 mai	mercredi 20 juin	vendredi 20 juillet	lundi 20 août
mercredi 21 mars	samedi 21 avril	lundi 21 mai	jeudi 21 juin	samedi 21 juillet	mardi 21 août
jeudi 22 mars	dimanche 22 avril	mardi 22 mai	vendredi 22 juin	dimanche 22 juillet	mercredi 22 août
vendredi 23 mars	lundi 23 avril	mercredi 23 mai	samedi 23 juin	lundi 23 juillet	jeudi 23 août
samedi 24 mars	mardi 24 avril	jeudi 24 mai	dimanche 24 juin	mardi 24 juillet	vendredi 24 août
dimanche 25 mars	mercredi 25 avril	vendredi 25 mai	lundi 25 juin	mercredi 25 juillet	samedi 25 août
lundi 26 mars	jeudi 26 avril	samedi 26 mai	mardi 26 juin	jeudi 26 juillet	dimanche 26 août
mardi 27 mars	vendredi 27 avril	dimanche 27 mai	mercredi 27 juin	vendredi 27 juillet	lundi 27 août
mercredi 28 mars	samedi 28 avril	lundi 28 mai	jeudi 28 juin	samedi 28 juillet	mardi 28 août
jeudi 29 mars	dimanche 29 avril	mardi 29 mai	vendredi 29 juin	dimanche 29 juillet	mercredi 29 août
vendredi 30 mars	lundi 30 avril	mercredi 30 mai	samedi 30 juin	lundi 30 juillet	jeudi 30 août
samedi 31 mars		jeudi 31 mai		mardi 31 juillet	vendredi 31 août

5 jours de révision pour préparer les examens

Semaine 36 : Examens de 2e session en cas d'échec aux examens de l'année.

Semaines 36, 37 et 38 : date de soutenance à définir si soutenance non effectuée en juillet.

Jours en formation

Jours en entreprise


Dimanches et jour réservés

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Comptabilité, Contrôle, Audit

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

MUNINGER Annick, annick.muninger@uca.fr

SEDILLE Mylène, mylene.sedille@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 4ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra

provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du

SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9

Les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- *Master 1 CCA, Master 1 Accounting and Finance (Master 1 CCA 50% en langue anglaise)*
 - Soit d'un stage de fin d'année à partir du lundi 2 avril 2018 avec une fin au plus tard le vendredi 31 août 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
 - Soit d'un mémoire de recherche appliquée

- Master 2 CCA

Le master 2 Comptabilité Contrôle Audit comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année à partir du 25 juin 2018 avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Au niveau Master 2, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel qui respecte le cahier des charges de l'UE 7 DSCG Relations professionnelles, UE pour laquelle les étudiants Master CCA ont la dispense. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la session de rattrapage.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examen est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master : Comptabilité Contrôle Audit

Semestre 1 :

Master 1 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 1													
UE 1 Management des systèmes d'information	3	3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 2 Management organisationnel et Contrôle													
Métiers du contrôleur de gestion		3	ET		1	E	3				1	E	1
Cours au choix :													
Management Organisationnel		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Organisational Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 3 Finance													
Diagnostic économique et financier		3	ET		1	E	2				1	E	1
Choix Investissement et modes de financement		3	ET		1	E	2				1	E	1
UE 4 Management stratégique et gouvernance d'entreprise													
Cours au choix :													
Gouvernance d'entreprise		3	ET		1	E	2				1	E	1
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours au choix :													
Management stratégique		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Strategic Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante													
Anglais		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Economics		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Module d'insertion professionnelle		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 6 Droit													
Droit Pénal	3	3	CC		2	E0		1	E	1	1	E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

Master 1 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
Semestre 2												
UE 7 Comptabilité Finance	9											
Consolidation		2	ET	1	E	2				1	E	1
Principles of Financial Accounting		2	ET	1	E	2				1	E	1
Séminaire de recherche appliquée		1	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Cours au choix :												
Finance et valeur		2	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Finance and Value		2	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Cours au choix :												
Contrôle interne et audit		2	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Auditing		2	ET	1	E	2				1	E	1
UE 8 Environnement juridique et fiscal	9											
Ingénierie sociétaire		2	ET	1	E	2				1	E	1
Fusion		2	ET	1	E	2				1	E	1
Audit social		2	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Anglais		1	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Cours au choix :												
Fiscalité d'entreprise		2	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Private Equity		2	ET	1	E	2				1	E	1
UE 9 Contrôle et Système d'information	6											
Stratégie et contrôle de gestion		2	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Informatique et modélisation		2	CC	2	TP		1	A (Machine)	1	1	A (Machine)	1
Cours au choix :												
Pratique d'un ERP		2	CC	2	E		1	E	1	1	E	1
Portfolio Management		2	ET	1	E	2				1	E	1
UE 10 Stage (de 3 à 5 mois)	6	6	CC	2	M + S							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1 Comptabilité Contrôle Audit

Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 4 septembre 2017
Début des cours	lundi 4 septembre 2017
Fin des cours	samedi 25 novembre 2017
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 30 octobre 2017
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 5 novembre 2017
Début période d'Examens	lundi 4 décembre 2017
Fin période d'Examens	samedi 23 décembre 2017
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2017
Fin Vacances de Noël	dimanche 7 janvier 2018
Semestre 2	
Début des cours	lundi 27 novembre 2017
Fin des cours	samedi 17 mars 2018
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 19 février 2018
Fin Vacances d'Hiver	samedi 24 février 2018
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 19 mars 2018
Fin période d'Examens	samedi 31 mars 2018
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 2 avril 2018
Date fin stage	vendredi 31 août 2018
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 31 août 2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

Semestre 3 :

Master 2 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 Aspects juridiques et gestion	6														
Aspects juridiques des groupes		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
Intégration fiscale		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
Gestion juridique de la pérennité de l'entreprise		3	ET		1	E	2				1	E	1		
UE 2 Modification organisationnelle et contrôle de gestion	6														
Modifications organisationnelles		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
Processus		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
Compléments sur les systèmes d'information		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
UE 3 Finance	6														
Diagnostic financier approfondi		2	ET		1	E	2				1	E	1		
Comptabilité comparée		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
Cours au choix :															
Financial Auditing and Fraud (en anglais)		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
Business Intelligence (en anglais)		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
UE 4 Groupes et Fusion	9														
Fusion		3	ET		1	E	2				1	E	1		
Consolidation		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		
Normes IFRS		3	ET		1	E	3				1	E	1		
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante	3														
Anglais		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

Master 2 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 6 Finance, Evaluation et pratique des logiciels	9													
Information comptable et management financier		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Pratique de l'Evaluation		2	ET		1	E	2				1	E	1	
Gestion de trésorerie et pratique des logiciels		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Présentation et pratique du progiciel intégré SAP		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
UE 7 Contrôle des comptes et audit	6													
Contrôle interne et audit		2	ET		1	E	2				1	E	1	
Pratique des IFRS		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Ingénierie financière		2	ET		1	E	2				1	E	1	
UE 8 Apprentissage, Mémoire, langue et international	9													
Anglais		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Regards Internationaux		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Méthodologie (SRA)		3	CC		2	M+S		1	M+S	1	1	M+S	1	
Cours au choix (cours au choix - financement apprentissage) :														
Fiscalité locale directe		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Comptabilité, Contrôle et secteur public		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
UE 9 stage ou apprentissage	6													
Stage ou Apprentissage		6	CC			2 M+S								

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de l'alternance Master 2 Comptabilité Contrôle Audit

Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018
vendredi 1 septembre	dimanche 1 octobre	mercredi 1 novembre	vendredi 1 décembre	lundi 1 janvier	jeudi 1 février	jeudi 1 mars
samedi 2 septembre	lundi 2 octobre	jeudi 2 novembre	samedi 2 décembre	mardi 2 janvier	vendredi 2 février	vendredi 2 mars
dimanche 3 septembre	mardi 3 octobre	vendredi 3 novembre	dimanche 3 décembre	mercredi 3 janvier	samedi 3 février	samedi 3 mars
lundi 4 septembre	mercredi 4 octobre	samedi 4 novembre	lundi 4 décembre	jeudi 4 janvier	dimanche 4 février	dimanche 4 mars
mardi 5 septembre	jeudi 5 octobre	dimanche 5 novembre	mardi 5 décembre	vendredi 5 janvier	lundi 5 février	lundi 5 mars
mercredi 6 septembre	vendredi 6 octobre	lundi 6 novembre	mercredi 6 décembre	samedi 6 janvier	mardi 6 février	mardi 6 mars
jeudi 7 septembre	samedi 7 octobre	mardi 7 novembre	jeudi 7 décembre	dimanche 7 janvier	mercredi 7 février	mercredi 7 mars
vendredi 8 septembre	dimanche 8 octobre	mercredi 8 novembre	vendredi 8 décembre	lundi 8 janvier	jeudi 8 février	jeudi 8 mars
samedi 9 septembre	lundi 9 octobre	jeudi 9 novembre	samedi 9 décembre	mardi 9 janvier	vendredi 9 février	vendredi 9 mars
dimanche 10 septembre	mardi 10 octobre	vendredi 10 novembre	dimanche 10 décembre	mercredi 10 janvier	samedi 10 février	samedi 10 mars
lundi 11 septembre	mercredi 11 octobre	samedi 11 novembre	lundi 11 décembre	jeudi 11 janvier	dimanche 11 février	dimanche 11 mars
mardi 12 septembre	jeudi 12 octobre	dimanche 12 novembre	mardi 12 décembre	vendredi 12 janvier	lundi 12 février	lundi 12 mars
mercredi 13 septembre	vendredi 13 octobre	lundi 13 novembre	mercredi 13 décembre	samedi 13 janvier	mardi 13 février	mardi 13 mars
jeudi 14 septembre	samedi 14 octobre	mardi 14 novembre	jeudi 14 décembre	dimanche 14 janvier	mercredi 14 février	mercredi 14 mars
vendredi 15 septembre	dimanche 15 octobre	mercredi 15 novembre	vendredi 15 décembre	lundi 15 janvier	jeudi 15 février	jeudi 15 mars
samedi 16 septembre	lundi 16 octobre	jeudi 16 novembre	samedi 16 décembre	mardi 16 janvier	vendredi 16 février	vendredi 16 mars
dimanche 17 septembre	mardi 17 octobre	vendredi 17 novembre	dimanche 17 décembre	mercredi 17 janvier	samedi 17 février	samedi 17 mars
lundi 18 septembre	mercredi 18 octobre	samedi 18 novembre	lundi 18 décembre	jeudi 18 janvier	dimanche 18 février	dimanche 18 mars
mardi 19 septembre	jeudi 19 octobre	dimanche 19 novembre	mardi 19 décembre	vendredi 19 janvier	lundi 19 février	lundi 19 mars
mercredi 20 septembre	vendredi 20 octobre	lundi 20 novembre	mercredi 20 décembre	samedi 20 janvier	mardi 20 février	mardi 20 mars
jeudi 21 septembre	samedi 21 octobre	mardi 21 novembre	jeudi 21 décembre	dimanche 21 janvier	mercredi 21 février	mercredi 21 mars
vendredi 22 septembre	dimanche 22 octobre	mercredi 22 novembre	vendredi 22 décembre	lundi 22 janvier	jeudi 22 février	jeudi 22 mars
samedi 23 septembre	lundi 23 octobre	jeudi 23 novembre	samedi 23 décembre	mardi 23 janvier	vendredi 23 février	vendredi 23 mars
dimanche 24 septembre	mardi 24 octobre	vendredi 24 novembre	dimanche 24 décembre	mercredi 24 janvier	samedi 24 février	samedi 24 mars
lundi 25 septembre	mercredi 25 octobre	samedi 25 novembre	lundi 25 décembre	jeudi 25 janvier	dimanche 25 février	dimanche 25 mars
mardi 26 septembre	jeudi 26 octobre	dimanche 26 novembre	mardi 26 décembre	vendredi 26 janvier	lundi 26 février	lundi 26 mars
mercredi 27 septembre	vendredi 27 octobre	lundi 27 novembre	mercredi 27 décembre	samedi 27 janvier	mardi 27 février	mardi 27 mars
jeudi 28 septembre	samedi 28 octobre	mardi 28 novembre	jeudi 28 décembre	dimanche 28 janvier	mercredi 28 février	mercredi 28 mars
vendredi 29 septembre	dimanche 29 octobre	mercredi 29 novembre	vendredi 29 décembre	lundi 29 janvier		jeudi 29 mars
samedi 30 septembre	lundi 30 octobre	jeudi 30 novembre	samedi 30 décembre	mardi 30 janvier		vendredi 30 mars
	mardi 31 octobre		dimanche 31 décembre	mercredi 31 janvier		samedi 31 mars

Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018
dimanche 1 avril	mardi 1 mai	vendredi 1 juin	dimanche 1 juillet	mercredi 1 août
lundi 2 avril	mercredi 2 mai	samedi 2 juin	lundi 2 juillet	jeudi 2 août
mardi 3 avril	jeudi 3 mai	dimanche 3 juin	mardi 3 juillet	vendredi 3 août
mercredi 4 avril	vendredi 4 mai	lundi 4 juin	mercredi 4 juillet	samedi 4 août
jeudi 5 avril	samedi 5 mai	mardi 5 juin	jeudi 5 juillet	dimanche 5 août
vendredi 6 avril	dimanche 6 mai	mercredi 6 juin	vendredi 6 juillet	lundi 6 août
samedi 7 avril	lundi 7 mai	jeudi 7 juin	samedi 7 juillet	mardi 7 août
dimanche 8 avril	mardi 8 mai	vendredi 8 juin	dimanche 8 juillet	mercredi 8 août
lundi 9 avril	mercredi 9 mai	lundi 9 juin	lundi 9 juillet	jeudi 9 août
mardi 10 avril	jeudi 10 mai	dimanche 10 juin	mardi 10 juillet	vendredi 10 août
mercredi 11 avril	vendredi 11 mai	lundi 11 juin	mercredi 11 juillet	samedi 11 août
jeudi 12 avril	samedi 12 mai	mardi 12 juin	jeudi 12 juillet	dimanche 12 août
vendredi 13 avril	dimanche 13 mai	mercredi 13 juin	vendredi 13 juillet	lundi 13 août
samedi 14 avril	lundi 14 mai	jeudi 14 juin	samedi 14 juillet	mardi 14 août
dimanche 15 avril	mardi 15 mai	vendredi 15 juin	dimanche 15 juillet	mercredi 15 août
lundi 16 avril	mercredi 16 mai	samedi 16 juin	lundi 16 juillet	jeudi 16 août
mardi 17 avril	jeudi 17 mai	dimanche 17 juin	mardi 17 juillet	vendredi 17 août
mercredi 18 avril	vendredi 18 mai	lundi 18 juin	mercredi 18 juillet	samedi 18 août
jeudi 19 avril	samedi 19 mai	mardi 19 juin	jeudi 19 juillet	dimanche 19 août
vendredi 20 avril	dimanche 20 mai	mercredi 20 juin	vendredi 20 juillet	lundi 20 août
samedi 21 avril	lundi 21 mai	jeudi 21 juin	samedi 21 juillet	mardi 21 août
dimanche 22 avril	mardi 22 mai	vendredi 22 juin	dimanche 22 juillet	mercredi 22 août
lundi 23 avril	mercredi 23 mai	samedi 23 juin	lundi 23 juillet	jeudi 23 août
mardi 24 avril	jeudi 24 mai	dimanche 24 juin	mardi 24 juillet	vendredi 24 août
mercredi 25 avril	vendredi 25 mai	lundi 25 juin	mercredi 25 juillet	samedi 25 août
jeudi 26 avril	samedi 26 mai	mardi 26 juin	jeudi 26 juillet	dimanche 26 août
vendredi 27 avril	dimanche 27 mai	mercredi 27 juin	vendredi 27 juillet	lundi 27 août
samedi 28 avril	lundi 28 mai	jeudi 28 juin	samedi 28 juillet	mardi 28 août
dimanche 29 avril	mardi 29 mai	vendredi 29 juin	dimanche 29 juillet	mercredi 29 août
lundi 30 avril	mercredi 30 mai	samedi 30 juin	lundi 30 juillet	jeudi 30 août
	jeudi 31 mai		mardi 31 juillet	vendredi 31 août

Jours en formation
 Jours en entreprise
 Dimanches et jours fériés

5 jours de révision pour préparer les examens

Semaine 36 : Examens de 2e session en cas d'échec aux examens de l'année.

Semaines 36, 37 et 38 : date de soutenance à définir si soutenance non effectuée en juillet.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Finance

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

L'accès aux différents parcours de la mention Finance des semestres 3 et 4 est assujéti à des prérequis des semestres 1 et 2.

Pour accéder au parcours 1 Gestion de Patrimoine des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Modes de détention de l'épargne » du semestre 1 et « Fiscalité de l'épargne » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 2 Marchés financiers des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Ingénierie financière et Valeur » du semestre 1 et « Statistiques et économétrie appliquées à la finance » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 3 International Finance and Economics des semestres 3 et 4 et au parcours 4 Accounting and Finance, l'étudiant doit avoir acquis un niveau en langue anglaise B2+ / C1. Les enseignements de ces deux parcours sont assurés 100% en langue anglaise.

- Parcours 1 Gestion de Patrimoine
 - Semestres 1 et 2 *ROUX Fabien, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *RAYNAUD Benoit, benoit.raynaud@uca.fr,*
TIXIER LIONEL, Lionel.TIXIER@uca.fr
- Parcours 2 Marchés financiers
 - Semestres 1 et 2 *ROUX Fabien, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *PIJOURLET Guillaume, guillaume.pijourlet@uca.fr*
- Parcours 3 International Finance and Economics
 - Semestres 1 et 2 *ROUX Fabien, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *ROUX Fabien, fabien.roux@uca.fr*
- Parcours 4 Accounting and Finance
 - Semestres 1 et 2 *ROUX Fabien, fabien.roux@uca.fr*
 - Semestres 3 et 4 *ROUX Fabien, fabien.roux@uca.fr*

Contact en scolarité :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance :
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine :
Cindy CARUELLE, Cindy.CARUELLE@uca.fr

- Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers

Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr

- Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Finance and Economics

Marie-Anne BRIHAYE, m-anne.brihaye@uca.fr,

Carine ESTIEU, carine.estieu@uca.fr

- Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance

Marie-Anne BRIHAYE, m-anne.brihaye@uca.fr,

Carine ESTIEU, carine.estieu@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 4ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera

proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

Les masters 1 et 2 de la Mention Finance comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance

Le Master 1 de la Mention Finance comporte :

- Soit la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 2 avril 2018, avec une fin au plus tard le vendredi 31 août 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
- Soit la validation d'un mémoire de recherche appliquée

- Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine

Le Parcours Gestion de Patrimoine comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat de professionnalisation en formation continue
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de la formation) en formation continue
- Soit d'un stage de fin d'année à partir du lundi 5 mars 2018 avec une fin au plus tard le vendredi 31 août 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

En lieu et place du stage peut être pris en compte

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers

Le Parcours 2 Marchés Financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 26 février 2018, avec une fin au plus tard le vendredi 14 septembre 2018.

La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Finance and Economics

Le Parcours 3 International Finance and Economics comporte :

- Soit la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du jeudi 1 février 2018, avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit la validation d'un mémoire de recherche appliquée

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance

Le Parcours 4 Accounting and Finance comporte :

- Soit la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 2 avril 2018, avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit la validation d'un mémoire de recherche appliquée

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Finance, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Finance sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la session de rattrapage.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master : Finance

Semestre 1 :

Master 1 Finance	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 1														
UE 1 : Gestion et contrôle	12													
Gouvernance d'entreprise		4	ET		1	E	2					1	E	1
Diagnostic économique et financier		4	ET		1	E	2					1	E	1
Choix d'investissements		4	ET		1	E	2					1	E	1
UE 2 : Finance de marché I	12													
Marchés d'actifs		4	ET		1	E	2					1	E	1
Conformité et risques		4	ET		1	E	2					1	E	1
Cours au choix														
Modes de détention de l'épargne		4	ET		1	E	2					1	E	1
Ingénierie financière et Valeur		4	ET		1	E	2					1	E	1
UE 3 : Méthodologie I	6													
Anglais		4	CC		2	O ou E			1	E	1	1	O ou E	1
Module d'insertion professionnelle		2	CC		2	E			1	E	1	1	E	1
Crédits semestre 1	30	30												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

Master 1 Finance	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 2														
UE 4 : Finance de marché II et Droit	12													
Finance et valeur		4	ET		1	E	2					1	E	1
Gestion de portefeuille		4	ET		1	E	2					1	E	1
Ingénierie sociétair		4	ET		1	E	2					1	E	1
UE 5 : Outils quantitatifs et fiscaux	6													
Informatique appliquée avec VBA		3	CC		2	TP		1	A (Machine)	1	1	A (Machine)	1	1
Cours au choix														
Statistiques et économétrie appliquées à la finance		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	1
Fiscalité de l'épargne		3	ET		1	E	2				1	E	1	1
UE 6 : Méthodologie II	6													
Anglais		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1	1
Séminaires de recherche		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	1
UE 7 : Stage	6													
Stage en entreprise (de 3 à 5 mois)		6	CC		2	M + S								
Crédits semestre 2	30	30												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation

M1 Finance	
Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 4 septembre 2017
Début des cours	lundi 4 septembre 2017
Fin des cours	samedi 25 novembre 2017
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 30 octobre 2017
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 5 novembre 2017
Début période d'Examens	lundi 4 décembre 2017
Fin période d'Examens	samedi 23 décembre 2017
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2017
Fin Vacances de Noël	dimanche 7 janvier 2018
Semestre 2	
Début des cours	lundi 27 novembre 2017
Fin des cours	samedi 17 mars 2018
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 19 février 2018
Fin Vacances d'Hiver	samedi 24 février 2018
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 19 mars 2018
Fin période d'Examens	samedi 31 mars 2018
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 2 avril 2018
Date fin stage	vendredi 31 août 2018
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 31 août 2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

Master : Finance Parcours Gestion de patrimoine

Semestre 3 :

Master 2 GESTION DE PATRIMOINE	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1ère session				RSE			2ème session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 3													
UE 1 Fondements économiques et financiers de la gestion de patrimoine	9	1,5											
MACROFINANCE, MARCHES ET ALLOCATION D'ACTIFS		1,5	ET		1	E	3				1	E	1
Analyse économique des marchés d'actifs													
Marché des obligations et des titres de créance													
Marché des actions et produits dérivés													
Principes et pratique de l'allocation d'actifs													
METHODOLOGIES DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE - 1			Pas d'épreuve associée										
Méthodologie du conseil patrimonial													
Méthodologie de la recherche : sources, méthodologie et règles du mémoire													
UE 2 Gestion civile du patrimoine	9	1,5											
LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAMILLE		0,75	ET		1	E	1,5				1	E	1
Les régimes matrimoniaux													
La gestion civile des actifs des incapables													
La protection du conjoint survivant													
LA DETENTION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE		0,75	ET		1	E	1,5				1	E	1
Les libéralités entre vifs													
Les successions													
L'indivision													
UE 3 Ingénierie patrimoniale-1 : principes	6	1											
EVALUATION DES PARAMETRES PATRIMONIAUX		0,5	ET		1	E	1,5				1	E	1
L'ASSURANCE-VIE		0,5	ET		1	E	1,5				1	E	1
Assurance vie : aspects économiques et financiers													
Assurance vie : aspects juridiques													
UE 4 Patrimoine et fiscalité	6	1											
GRANDS PRINCIPES DE FISCALITE DIRECTE		1											
OPTIMISATION FISCALE			ET		1	E	3				1	E	1
Gestion fiscale du patrimoine (revenus fonciers + IR Pratique)													
Gestion fiscale des successions													
L'ISF													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master : Finance Parcours Marchés financiers

Semestre 3 :

Master 2 MARCHÉS FINANCIERS	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/E T	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 3													
UE 1 Marchés financiers I	6												
Macroéconomie financière I		2	ET		1	E	1,5				1	E	1
Instruments de taux		2	ET		1	E	1,5				1	E	1
Analyse financière		2	CC		2	O ou M		1	M		1	M	
UE 2 Finance quantitative I	9												
Théorie de la finance		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Outils pour la finance de marché I		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Instruments dérivés I		3	ET		1	E	1,5				1	E	1
UE 3 Gestion d'actifs I	9												
Gestion de portefeuille I		3	ET		1	E	1,5				1	E	1
Gestion OPCVM fictif I		3	CC		2	O ou M		1	M		1	M	
Anglais financier I		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
UE 4 Méthodologie I	6												
Méthodologie de la recherche		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Préparation aux entretiens de recrutement		3	CC		2	M		1	M		1	M	
Crédits semestre 3	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master : Finance Parcours International Finance and Economics

Semestre 3 :

Master 2 INTERNATIONAL FINANCE and ECONOMICS	Credits	Weighting	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 3														
UE1 International Economics														
Trade Policy and economic growth	9	3	ET		1	E	2					1	E	1
Business intelligence		3	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
Economic policy and exchange rate		3	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
UE2 International Strategy														
Financing development I		2	CC		2	M		1	M			1	M	
Financing development II		2	CC		2	M		1	M			1	M	
Strategic Management		2	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
UE3 a -International Finance														
Introduction to behavioural economics and finance		2	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
Business English		2	CC		2	O ou E		1	E	1		1	O ou E	1
Financial Market		2	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
UE3 b - International Audit														
Financial auditing and fraud		2	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
Business English		2	CC		2	O ou E		1	E	1		1	O ou E	1
International Accounting		2	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
UE4 Economic and financial tools														
upgrading														
Macro econometrics		3	ET		1	E	2					1	E	1
Econometrics		3	ET		1	E	2					1	E	1
Theory of finance		3	ET		1	E	2					1	E	1
UE5 Elective courses														
One Elective course among the following list :														
- French as a foreign language			CC		2	E		1	E	1		1	E	1
- Regards Internationaux			CC		2	E		1	E	1		1	E	1
- PPP			CC		2	E		1	E	1		1	E	1
* Les UE 3 a, b et C sont au choix														
Credits semester 3	30	30												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master : Finance Parcours Accounting and Finance

Semestre 3 :

Master 2 Accounting and Finance	Credits	Weighting	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semester 3														
UE 1 : Management and control	9													
Organisational Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Strategic Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Business Intelligence		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
UE 2 : Accounting and Finance	6													
Financial Auditing and Fraud		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Comparative accounting		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
UE 3 : Finance and Control	6													
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Financial Market		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
UE 4 : Business Culture	9													
Business English		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1	
Economics		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1	
Electives courses :														
Regards Internationaux		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
PPP		3	CC		2	M		1	E	1	1	M	1	
French as a foreign language		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master : Finance Parcours Gestion de Patrimoine

Semestre 4 :

Master 2 GESTION DE PATRIMOINE	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1ère session				RSE			2ème session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 4													
UE 5 Stratégies patrimoniales	6	1											
FORMALISATION DES STRATEGIES		0,5	ET		1	E	1,5				1	E	1
Les sociétés civiles Stratégies patrimoniales et immobilières : études de cas													
OUTILS ET STRATEGIES D'OPTIMISATION		0,5	ET		1	E	1,5				1	E	1
Le démembrement de propriété Droit international privé													
UE 6 Gestion patrimoniale du chef d'entreprise	6	1											
LE PATRIMOINE PROFESSIONNEL		0,5	ET		1	E	1,5				1	E	1
Introduction à l'analyse financière La gestion des droits sociaux Stock options - attribution gratuite d'actions													
LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE		0,5	ET		1	E	1,5				1	E	1
La transmission d'entreprise à titre onéreux La transmission d'entreprise à titre gratuit													
UE 7 Ingénierie patrimoniale 2 : pratique	6	2											
OUTILS ET CAS PRATIQUES		2	ET		1	E	4				1	E	1
Etude de cas													
UE 8 a Méthodologie de la gestion de patrimoine	12	4											
LE METIER DE CONSEILLER PATRIMONIAL		1	CC		1	M + S							
Règles déontologiques du conseil patrimonial Négociation vente et gestion de la relation client Tutorat individualisé, coaching (uniquement en FC)													
METHODOLOGIE DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE 2		2	CC		1	M + S							
Valorisation de la recherche													
LANGUE VIVANTE		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Anglais financier et patrimonial													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master : Finance Parcours Marchés financiers

Semestre 4 :

Master 2 MARCHÉS FINANCIERS	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/E T	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 4													
UE 5 Marchés financiers II													
Macroéconomie financière II	6	2	ET		1	E	1,5						
Finance, éthique et ISR		2	CC		2	E	1,5	1	E	1	1	E	1
Gestion des risques		2	ET		1	E	1,5				1	E	1
UE 6 Finance quantitative II													
Gestion actif passif et trésorerie		2	ET		1	E	1,5				1	E	1
Outils pour la finance de marché II		2	CC		2	E	1,5	1	E	1	1	E	1
Instruments dérivés II		2	ET		1	E	1,5				1	E	1
UE 7 Gestion d'actifs II													
Gestion de portefeuille II		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Gestion OPCVM fictif II		3	CC		2	O ou M		1	M		1	M	
Anglais financier II		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
UE 8 A Méthodologie II													
Mémoire de spécialité		3	CC		2	M + S		1	M + S	1	1	M + S	1
Stage		6	CC		2	M + S							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master : Finance Parcours International Finance and Economics

Semestre 4 :

<u>Master 2 INTERNATIONAL FINANCE and ECONOMICS</u>	Credits	Weighting	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
<u>Semester 4</u>												
UE 6 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	30	30										
- Internship and Training (3 to 6 months) or research project			CC		2	M + S						

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master : Finance Parcours Accounting and Finance

Semestre 4 :

Master 2 Accounting and Finance	Credits	Weighting	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semester 4													
UE 5 : Assset Management	6												
Finance and Value		3	ET		1	E	2				1	E	1
Portfolio Management		3	ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 : Control and Audit	9												
International Accounting		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Auditing		3	ET		1	E	2				1	E	1
Theory of Finance		3	ET		1	E	2				1	E	1
UE 7 : Financial Market	9												
Introduction to behavioural economics and finance		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Private Equity		3	ET		1	E	2				1	E	1
Business English		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
UE 8 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	6												
			CC		2 M+S								

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier des parcours

	M1 Finance	M2 Gestion de Patrimoine FI	M2 Gestion de Patrimoine Fc	M2 Marchés financiers	M2 Accounting and Finance	M2 International Finance and Economics
Semestre 1						
Réunion de rentrée	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017
Début des cours	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017	lundi 4 septembre 2017
Fin des cours	samedi 25 novembre 2017	Vendredi 24 novembre	lundi 5 février 2018	samedi 18 novembre 2017	samedi 25 novembre 2017	mercredi 28 février 2018
Nombre de semaines de cours	11	11	6	10	11	18
Début Vacances de Toussaint	lundi 30 octobre 2017	lundi 30 octobre		lundi 30 octobre 2017	lundi 30 octobre 2017	lundi 30 octobre 2017
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 5 novembre 2017	dimanche 5 novembre		dimanche 5 novembre 2017	dimanche 5 novembre 2017	dimanche 5 novembre 2017
Début période d'Examens	lundi 4 décembre 2017	mercredi 6 décembre	mardi 6 février	lundi 20 novembre 2017	lundi 4 décembre 2017	lundi 4 décembre 2017
Fin période d'Examens	samedi 23 décembre 2017	vendredi 8 décembre	mercredi 4 avril	lundi 27 novembre 2017	samedi 23 décembre 2017	samedi 23 décembre 2017
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2017	samedi 23 décembre		samedi 23 décembre 2017	samedi 23 décembre 2017	samedi 23 décembre 2017
Fin Vacances de Noël	dimanche 7 janvier 2018	dimanche 7 janvier 2018		dimanche 7 janvier 2018	dimanche 7 janvier 2018	dimanche 7 janvier 2018
Semestre 2						
Début des cours	lundi 27 novembre 2017	lundi 11 décembre 2017	jeudi 8 février	lundi 27 novembre 2017	lundi 27 novembre 2017	
Fin des cours	samedi 17 mars 2018	jeudi 1er mars 2018	vendredi 31 août	samedi 17 février 2018	samedi 17 mars 2018	
Nombre de semaines de cours	11	8	7	10	11	
Début Vacances d'Hiver	lundi 19 février 2018	lundi 19 février 2018			lundi 19 février 2018	
Fin Vacances d'Hiver	samedi 24 février 2018	samedi 24 février 2018			samedi 24 février 2018	
Journées d'examen						
Début période d'Examens	lundi 19 mars 2018	lundi 26 février	mercredi 4 juillet	lundi 19 février 2018	lundi 19 mars 2018	
Fin période d'Examens	samedi 31 mars 2018	mardi 27 février	mardi 28 août	samedi 24 février 2018	samedi 31 mars 2018	
Début Vacances de Printemps						
Fin Vacances de Printemps						
Stage alterné	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Date début stage alterné			vendredi 18 septembre 2017			
Date fin stage alterné			samedi 25 août 2018			
Stage fin de formation	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Date début stage	lundi 2 avril 2018	lundi 5 mars 2018		lundi 26 février 2018	lundi 2 avril 2018	jeudi 1 février 2018
Date fin stage	vendredi 31 août 2018	vendredi 31 août 2018		vendredi 14 septembre 2018	mardi 18 septembre 2018	mardi 18 septembre 2018

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Gestion de Production,
Logistique, Achats

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

1. Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : TCHERNEV, Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : *Ingénierie Logistique* - TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr
- Parcours 2 : *Management Logistique* - TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr

Contact en scolarité : FERNANDES DA SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr

Les enseignements du Master sont organisés en unités d'enseignement (UE) et semestrialisés. Dans le cadre des formations en alternance les enseignements sont annualisés pour des raisons pédagogiques particulières.

Article 1. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité aux enseignements

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tuteurés et périodes en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence pendant l'année ou lors d'une évaluation doit être justifiée au plus tard dans les 8 jours qui suivent la séance manquée. Une absence est considérée comme justifiée dans les cas suivants :

- pour des raisons de santé attestées par un certificat médical
- pour des raisons familiales telles que le décès ou la maladie grave d'un proche
- pour des convocations officielles (tribunal, examen du permis de conduire, armée...)
- pour des compétitions sportives officielles
- pour des raisons autres que celles précédemment citées et qui répondraient aux conditions de la force majeure.

Ces documents doivent être remis exclusivement à la scolarité du diplôme.

Au-delà de trois absences dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant à la matière et passe en deuxième session.

L'absence injustifiée à la remise hors délai d'un travail ou rapport dans ce même cadre aura pour conséquence la défaillance de l'étudiant pour ce travail ou rapport.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

La liste des étudiants défaillants est communiquée au Crous à sa demande.

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances. En cas d'activité professionnelle ou de force majeure dûment constatée (handicap, hospitalisation prolongée, etc...), les étudiants peuvent bénéficier d'aménagements particuliers (dispense de TD, cours à distance, aménagements matériels, etc...).

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets mémoire recherche, projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5.1. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 5.2. Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,

- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

2. Modalité de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans la maquette.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou d'un travail individuel et qui donne lieu à deux évaluations au minimum.

Les masters 1 et 2 de la mention Gestion de Production, Logistique, Achats (GPLA) comportent la validation d'une expérience professionnelle dont les modalités figurent dans la section 4 (stage – expérience professionnelle).

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet mémoire recherche et le stage ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Article 7.1 Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Article 7.2 Absence lors d'une épreuve de examen terminal

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du

Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 7.4 Modalités d'accès à la 2^{ème} session

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

Article 7.5 Plagiat / tentative de fraude

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve (de contrôle continu ou terminale) et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

Article 7.6 Mention de réussite :

Pour chaque année de formation, la moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention de réussite est celle de l'année :

- attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.
- attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.
- attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Article 8. Accès à la salle d'examen

L'accès à la salle d'examen est autorisé dans un délai de 15 minutes après le début de l'examen.

3. Stage – Expérience professionnelle

Article 9. Stages

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 1^{ère} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	6 mois

DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	05 / 03 / 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard début septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	<p>Stage : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	6	

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 2^{ème} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	Dans la limite de 6 mois, durée maximale autorisée par la loi, la durée maximale du stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	avril 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation - soit un contrat d'engagement (PEEA PEPITE). <p>Ces situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans les 3 cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	<p>Stage : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>mémoire d'application : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>contrat d'engagement : rapport : oui soutenance : oui</p>	

	La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.
NOMBRE DE CREDITS ECTS	8

Les masters 1 et 2 des mentions Gestion de production, logistique, achats (GPLA) comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- *Master 1 GPLA* :
 - D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 3 mois et au maximum de 6 mois.
- *Master 2 GPLA* comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation ;
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ;
 - soit d'un stage de fin d'année avec une fin au plus tard fin septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention GPLA, l'expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise (si celui-ci peut se libérer) et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

4. Modalité de compensation et capitalisation de crédits

Article 10. Modalité de compensation

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation, pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même UE et entre unités d'enseignement compensables d'un même semestre.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention.

Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision du jury - VDJ).

Article 11. Capitalisation de crédits européens

Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une UE est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en crédits ECTS.

Toute UE validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable à condition que des crédits lui soient affectés.

Chaque semestre comporte 30 crédits ECTS.

Le Master 1 ou 2 est obtenu après validation de 60 crédits ECTS pour chaque année universitaire (M1 = 60 crédits ECTS, M2 = 60 crédits ECTS).

5. Maquettes de la formation

**MASTER « Gestion de production, Logistique, Achats »,
Parcours « Ingénierie Logistique »**

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Techniques fondamentales	15													
EC 1 : Economie nationale/internationale			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Mathématiques appliquées à la gestion			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion	4	CC		2	E		2	E		1	E	1h		
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15													
EC 1 : Initiation à la gestion de production			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Anglais			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC4 : Activité de synthèse et simulation de gestion	4	CC		2	E		2	E		1	E	1h		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3 : Environnement et stratégies	12													
EC 1 : Anglais			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Lean Manufacturing			2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Logistique			2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 4 : Management stratégique			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 5 : Informatique de Gestion	2	CC		2	E		2	E		1	E	1h		
UE 4 : Management et pilotage logistique	9													
EC 1 : Management de la performance logistique			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Management de l'information	3	CC		2	E		2	E		1	E	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche/PMR	3													
EC 1 : Introduction à la recherche/PMR			3	M,S										
UE 6 : Stage	6													
EC 1 : Stage			6	M,S										

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques), Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	3											
EC 1 : Logistique			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	4											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	9	3											
EC 1 : Anglais professionnel			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	CC		2	E		2	E		1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Supply Chain Management													
EC 1 : Techniques d'aide à la décision	9	3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Achats et Gestion des Approvisionnements		3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Gestion des stocks et supply chain		3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 5 : Système d'information logistique													
EC 1 : Gestion des stocks sur progiciel	6	2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Gestion des flux logistiques sur progiciel		2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Gestion de projet logistique		2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 6 : Application des acquis													
EC1 : Travail terrain : Projet Mémoire Recherche	15	6	M,S										
EC 2 : Stage		9	M,S										

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**MASTER « Gestion de production, Logistique, Achats »,
Parcours « Management Logistique »**

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Techniques fondamentales	15													
EC 1 : Economie nationale/internationale			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Mathématiques appliquées à la gestion			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion	4	CC		2	E		2	E		1	E	1h		
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15													
EC 1 : Initiation à la gestion de production			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)			4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Anglais			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC4 : Activité de synthèse et simulation de gestion	4	CC		2	E		2	E		1	E	1h		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3 : Environnement et stratégies	12													
EC 1 : Anglais			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Lean Manufacturing			2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Logistique			2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 4 : Management stratégique			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 5 : Informatique de Gestion	2	CC		2	E		2	E		1	E	1h		
UE 4 : Management et pilotage logistique	9													
EC 1 : Management de la performance logistique			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux			3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Management de l'information	3	CC		2	E		2	E		1	E	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche/PMR	3													
EC 1 : Introduction à la recherche/PMR			3	M,S										
UE 6 : Stage	6													
EC 1 : Stage			6	M,S										

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques), Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	3											
EC 1 : Logistique			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	4											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	9	3											
EC 1 : Anglais professionnel			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	CC		2	E		2	E		1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Pilotage de la performance logistique	9	3											
EC 1 : Management des opérations			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Pilotage opérationnel de la chaîne logistique			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Comptabilité client		3	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 5 : Management des flux sur progiciel	6	2											
EC 1 : Management des flux financiers sur progiciel			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 2 : Management de la production sur progiciel			CC		2	E		2	E		1	E	1h
EC 3 : Gestion des achats sur progiciel		2	CC		2	E		2	E		1	E	1h
UE 6 : Application des acquis	15	3											
EC1 : Travail terrain : Projet Mémoire Recherche			M,S										
EC 2 : Stage		6	M,S										

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1

Semestre 1	
Réunion de rentrée	12/09/2017
Début des cours	12/09/2017
Fin des cours	22/12/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	03/03/2018
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	Non
Date fin stage alterné	Non
Stage fin de formation	
Date début stage	05/03/2018
Date fin stage	04/09/2018
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois
Maximum	6 mois

REMARQUES : Calendrier de formation Master 2

Semestre 1	
Réunion de rentrée	25/09/2017
Début des cours	25/09/2017
Fin des cours	22/12/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	31/03/2018
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	30/10/2017
Date fin stage alterné	30/09/2018 (au plus tard)
Stage fin de formation	
Date début stage	03/04/2018
Date fin stage	30/09/2018 (au plus tard) La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois
Maximum	6 mois

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Gestion des Ressources Humaines

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Pierre CHAUDAT *pierre.chaudat@uca.fr*

Contact en scolarité :

Benoît BOBOUL *benoit.boboul@uca.fr*

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 4ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 5.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9

Les masters 1 et 2 Gestion des Ressources Humaines comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation.
- soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance), soit d'un stage de fin d'année avec une fin au plus **tard le 1/09/2018**. La durée minimale du stage est de **3 mois** (soit 60 jours ouvrés) et au maximum de 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Les masters 1 et 2 des mentions « Gestion de production, logistique, achats », « Management stratégique », « Management sectoriel », « Marketing-vente », « Gestion des ressources humaines » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme.

- *Master 1* « Gestion de production, logistique, achats », « Management stratégique », « Management sectoriel », « Marketing-vente », « Gestion des ressources humaines »

- D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
- Le master 2 « Gestion de production, logistique, achats », « Management stratégique », « Management sectoriel », « Marketing-vente », « Management sectoriel », « Gestion des ressources humaines » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise (si celui-ci peut se libérer) et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation:

Article 10

Les enseignements des **Masters 1 et 2 des mentions « Gestion de production, logistique, achats » (GPLA), « Management sectoriel », « Management stratégique », « Marketing-vente », « Gestion des ressources humaines »** sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master GRH

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Fondamentaux de la GRH Contexte politique économique et sociétal Droit de la Protection sociale Droit du travail Anglais	9	2 2 3 2	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, 0	1h
UE 2 : Contexte de la GRH Gestion administrative des RH Contrôle de gestion Organizations Cours orientés : Santé et sécurité au travail, Qualité au travail	9	2 2 2 3	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, 0	1h
UE 3 : Gestion stratégique des RH Gestion des équipes et conduite du changement Gestion des compétences / GPEC et développement de la créativité Retribution et gestion de la paye Cours orientés : Ergonomie	12	3 3 3 3	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, 0	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Gestion stratégique des RH International human resource management Culture et interculturalité Ethique, diversité, développement durable Gestion des RH dans le public Cours orientés : SIRH et informatique	15	3 3 3 3 3	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, O	1h
UE 5 PMR	6												
UE 6 Stage	9												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et pratique des organisations Gestion des mouvements d'activité Gestion des équipes Anglais des affaires	9	3 2 2 2	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, O	1h
UE 2 : Contexte de la GRH Droit du travail Droit de la Sécurité sociale E-GRH et Communication Grandes problématiques RH	9	2 2 2 3	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, O	1h
UE 3 : Gestion des RH Audit social Rémunération et gestion de la paye Marque employeur / Recrutement Gestion de la formation Cours orientés : Utilisation du logiciel paye	12	3 2 3 2 2	CC		2 au minimum	E,O,TP, M					1	E, O	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Conseil en organisation et développement personnel Relations professionnelles et sociales Gestion des conflits Employabilité : Gestion de carrières et des handicaps Coaching Knowledge management Cours orientés : Outils de pilotage / Indicateurs de performance Développement personnel et insertion professionnelle	15	2 2 2 2 2 3 2	CC		2 au minimum	E,O,TP, M	Variab e				1	E, O	1h
UE 5 PMR	6												
UE 6 Stage	9												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES : Calendrier d'alternance du master GRH

	09/2017		10/2017		11/2017		12/2017		01/2018		02/2018		03/2018		04/2018		05/2018		06/2018		07/2018		08/2018		09/2018							
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap						
1	Ven		Dim		Mer	Tous.	1	Ven		Lun	J. de l'an	Jeu		1	Jeu		Dim	Pâques	Mar	1er Mai	1	Ven		Dim		Mer		1	Sam			
2	Sam		Lun		Jeu		2	Sam		Mar		Ven		2	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		2	Sam		Lun		Jeu		2	Dim			
3	Dim		Mar		Ven		3	Dim		Mer		Sam		3	Sam		Mar		Jeu		3	Dim		Mar		Ven		3	Lun			
4	Lun		Mer		Sam		4	Lun		Jeu		Dim		4	Dim		Mer		Ven		4	Lun		Mer		Sam		4	Mar			
5	Mar		Jeu		Dim		5	Mar		Ven		Lun		5	Lun		Jeu		Sam		5	Mar		Jeu		Dim		5	Mer			
6	Mer		Ven		Lun		6	Mer		Sam		Mar		6	Mar		Ven		Dim		6	Mer		Ven		Lun		6	Jeu			
7	Jeu		Sam		Mar		7	Jeu		Dim		Mer		7	Mer		Sam		Lun		7	Jeu		Sam		Mar		7	Ven			
8	Ven		Dim		Mer		8	Ven		Lun		Jeu		8	Jeu		Dim		Mar	Victoire	8	Ven		Dim		Mer		8	Sam			
9	Sam		Lun		Jeu		9	Sam		Mar		Ven		9	Ven		Lun		Mer		9	Sam		Lun		Jeu		9	Dim			
10	Dim		Mar		Ven		10	Dim		Mer		Sam		10	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	10	Dim		Mar		Ven		10	Lun			
11	Lun		Mer		Sam	Armist.	11	Lun		Jeu		Dim		11	Dim		Mer		Ven		11	Lun		Mer		Sam		11	Mar			
12	Mar		Jeu		Dim		12	Mar		Ven		Lun		12	Lun		Jeu		Sam		12	Mar		Jeu		Dim		12	Mer			
13	Mer		Ven		Lun		13	Mer		Sam		Mar		13	Mar		Ven		Dim		13	Mer		Ven		Lun		13	Jeu			
14	Jeu		Sam		Mar		14	Jeu		Dim		Mer		14	Mer		Sam		Lun		14	Jeu		Sam	Fête Nat.	Mar		14	Ven			
15	Ven		Dim		Mer		15	Ven		Lun		Jeu		15	Jeu		Dim		Mar		15	Ven		Dim		Mer	Assomp.	15	Sam			
16	Sam		Lun		Jeu		16	Sam		Mar		Ven		16	Ven		Lun		Mer		16	Sam		Lun		Jeu		16	Dim			
17	Dim		Mar		Ven		17	Dim		Mer		Sam		17	Sam		Mar		Jeu		17	Dim		Mar		Ven		17	Lun			
18	Lun		Mer		Sam		18	Lun		Jeu		Dim		18	Dim		Mer		Ven		18	Lun		Mer		Sam		18	Mar			
19	Mar		Jeu		Dim		19	Mar		Ven		Lun		19	Lun		Jeu		Sam		19	Mar		Lun		Jeu		Dim		19	Mer	
20	Mer		Ven		Lun		20	Mer		Sam		Mar		20	Mar		Ven		Dim		20	Mer		Ven		Lun		20	Jeu			
21	Jeu		Sam		Mar		21	Jeu		Dim		Mer		21	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	21	Jeu		Sam		Mar		21	Ven			
22	Ven		Dim		Mer		22	Ven		Lun		Jeu		22	Jeu		Dim		Mar		22	Ven		Dim		Mer		22	Sam			
23	Sam		Lun		Jeu		23	Sam		Mar		Ven		23	Ven		Lun		Mer		23	Sam		Lun		Jeu		23	Dim			
24	Dim		Mar		Ven		24	Dim		Mer		Sam		24	Sam		Mar		Jeu		24	Dim		Mar		Ven		24	Lun			
25	Lun		Mer		Sam		25	Lun	Noël	Jeu		Dim		25	Dim		Mer		Ven		25	Lun		Mer		Sam		25	Mar			
26	Mar		Jeu		Dim		26	Mar		Ven		Lun		26	Lun		Jeu		Sam		26	Mar		Jeu		Dim		26	Mer			
27	Mer		Ven		Lun		27	Mer		Sam		Mar		27	Mar		Ven		Dim		27	Mer		Ven		Lun		27	Jeu			
28	Jeu		Sam		Mar		28	Jeu		Dim		Mer		28	Mer		Sam		Lun		28	Jeu		Sam		Mar		28	Ven			
29	Ven		Dim		Mer		29	Ven		Lun		Jeu		29	Jeu		Dim		Mar		29	Ven		Dim		Mer		29	Sam			
30	Sam		Lun		Jeu		30	Sam		Mar		Ven		30	Ven		Lun		Mer		30	Sam		Lun		Jeu		30	Dim			
31			Mar				31	Dim		Mer				31	Sam				Jeu		31			Mar		Ven		31				
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

1/2 Journée de
soutenance - reste du
temps en entreprise

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires 420,0

Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance

REMARQUES : Calendrier de formation Master Gestion des Ressources Humaines

Semestre 1	
Réunion de rentrée	11/09/17
Début des cours	12/09/17
Fin des cours	23/03/18
Début Vacances de Noël	25/12/17
Fin Vacances de Noël	7/01/18
Semestre 2	
Début des cours	15/01/18
Fin des cours	23/03/18
Début Vacances d'Hiver	12/02/18
Fin Vacances d'Hiver	25/02/18
Début Vacances de Printemps	8/04/18
Fin Vacances de Printemps	22/04/18
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	18/09/17
Date fin stage alterné	25/03/18
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	26/03/18
Date fin stage	1/09/18
Soutenance de stage au plus tard	7/09/18
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois
Maximum	6 mois

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 – 2018

MASTER
Management Sectoriel

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention:

Lionel COLOMBEL

lionel.colombel@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Management de la Distribution et Relation de Service, (Lionel Colombel)
- parcours *Management de la Culture et des Industrie Créatives (MCIC)*, (Stéphane Calipel)
- parcours *Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle de Professionnels*, (Rodolphe Jonvaux)

Contact en scolarité :

- Parcours Management de la Distribution et Relation de Service, (Amandine Gaume, Sylviane Borot)
- parcours *Management de la Culture et des Industrie Créatives (MCIC)*, (Benoit Boboul)
- parcours *Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle de Professionnels*, (Monique Jarlier)

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Pour le parcours **Management de la Distribution et Relation de Service** en Master 1 les enseignements suivis par les étudiants sont ceux du **M1 Marketing-Vente de la mention marketing-vente** (Tronc commun, semestre 1 et 2)

L'année universitaire de M1 se déroule sur deux semestres :

- Semestre 1 : du 25 septembre 2017 au 7 janvier 2018,
- Semestre 2 : du 8 janvier 2017 au 30 septembre 2018.

Pour le parcours **Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle de Professionnels** et le parcours **Management de la Culture et des Industrie Créatives (MCIC)** en Master 1 les enseignements suivis par les étudiants sont ceux du **M1 Management stratégique** (Tronc commun, semestre 1 et 2) de la mention management stratégique

L'année universitaire de M1 se déroule sur deux semestres :

- Semestre 1 : du 12 septembre 2017 au 7 janvier 2018,
- Semestre 2 : du 8 janvier 2017 au 30 septembre 2018

Pour les 3 parcours de la mention management sectoriel Le M2 se déroule sur deux semestres :

- Semestre 3 : du 3 septembre 2018 au 7 janvier 2018,
- Semestre 4 : du 8 janvier 2017 au 30 septembre 2018.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Pour la mention « **Marketing-Vente** », à partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)

- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Pour l'ensemble de la mention « management sectoriel », le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les maquettes de la formation, en fin du présent règlement.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage. Le RSE ne peut non plus concerner le projet d'insertion professionnelle, le stage et/ou le mémoire (le cas échéant).

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence à une épreuve évaluée en CC non programmée une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV - Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « management sectoriel » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend les formes suivantes.

- **Master 1 « mention « management sectoriel »**
 - D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois pouvant donné lieu à une soutenance.

- **Les parcours de master 2 mention « management sectoriel »**
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

En lieu et place du stage peut être pris en compte

- - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- - soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise (si celui-ci peut se libérer) et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

Stages

Master MANAGEMENT SECTORIEL 1^{ère} année ; parcours *Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle de Professionnels*

Ce parcours est totalement mutualisé avec le Master 1 de la mention MANAGEMENT STRATEGIQUE à l'exception de l'unité d'enseignement spécifique à ce parcours UE4 à la fin du S2.

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	60 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	120 jours
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	Avril 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation : <ul style="list-style-type: none">- les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.- la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage.	
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : non Période sous contrat de travail : rapport oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	6	

Master MANAGEMENT SECTORIEL 1^{ère} année parcours *Management de la Distribution et Relation de Service*

Ce parcours est totalement mutualisé avec le Master 1 de la mention MARKETING VENTE

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	65 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	110 jours
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	26 / 03 / 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage.
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : non Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.
NOMBRE DE CREDITS ECTS	3

Master MANAGEMENT SECTORIEL 1^{ère} année ; parcours *Management de la Culture et des Industrie Créatives (MCIC)*

Ce parcours est totalement mutualisé avec le Master 1 de la mention MANAGEMENT STRATEGIQUE

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	60 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	120 jours
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	19 Mars 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : non Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	6	

Master Management Sectoriel 2^{ème} année - Parcours 1 : Carrières de la Banque et de l'Assurance : Conseiller Clientèle de Professionnels

Modalités de stage :

Le stage concerne les étudiants qui ne sont pas en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)

La durée minimale du stage est de 88 jours en fin de formation. La date de début de stage 16 avril 2018.

La durée maximale de stage est dans les deux cas de 115 jours et la date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.

Les objectifs pédagogiques sont de mettre en application les connaissances acquises dans la formation.

Modalités particulières : En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- Soit une période de contrat de travail (CDD ou CDI) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- Soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

Dans les deux cas, concernant la réalisation :

- Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) sont identiques aux périodes de stages définies ci-dessus

Les conditions d'évaluation pour le stage, la période sous contrat de travail ou mémoire sont un rapport et une soutenance. La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.

Master Management Sectoriel 2^{ème} année – Parcours 2 : Management de la Distribution et Relation de Service (MDRS)

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	60 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	Dans la limite de 6 mois, durée maximale autorisée par la loi, la durée maximale du stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	avril 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	

MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation - soit un mémoire d'application dont le sujet doit être en rapport avec la formation - soit un contrat d'engagement (PEEA PEPITE). <p>Ces situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans les 3 cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 												
CONDITIONS D'EVALUATION	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Stage :</td> <td style="width: 33%;">rapport : oui</td> <td style="width: 33%;">soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>Période sous contrat de travail :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>mémoire d'application :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>contrat d'engagement :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> </table> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	Stage :	rapport : oui	soutenance : oui	Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui	mémoire d'application :	rapport : oui	soutenance : oui	contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui
Stage :	rapport : oui	soutenance : oui											
Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui											
mémoire d'application :	rapport : oui	soutenance : oui											
contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui											
NOMBRE DE CREDITS ECTS	6												

Master Management Sectoriel 2^{ème} année - Parcours 3 : Management de la Culture et des Industries Créatives (MCIC)

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	60 jours
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	Dans la limite de 6 mois, durée maximale autorisée par la loi, la durée maximale du stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	mars 2018
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation - soit un mémoire d'application dont le sujet doit être en rapport avec la formation - soit un contrat d'engagement (PEEA PEPITE). <p>Ces situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans les 3 cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation 	

	<p>sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.</p> <p>- la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage.</p>												
CONDITIONS D'EVALUATION	<table> <tr> <td>Stage :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>Période sous contrat de travail :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>mémoire d'application :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>contrat d'engagement :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> </table> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	Stage :	rapport : oui	soutenance : oui	Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui	mémoire d'application :	rapport : oui	soutenance : oui	contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui
Stage :	rapport : oui	soutenance : oui											
Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui											
mémoire d'application :	rapport : oui	soutenance : oui											
contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui											
NOMBRE DE CREDITS ECTS	8												

Mention de réussite :

Pour chaque année de formation, la moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention de réussite est celle de l'année :

- attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.
- attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.
- attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

V - Modalités de compensation:

Article 10

Les enseignements des **Masters 1 et 2 de la mention « management sectoriel »** sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE « stage » n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE « stage » l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI – Maquettes de la formation:

Master 1 Management Sectoriel,

**Parcours « Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle des Professionnels »
(mutualisé avec Master 1 Management Stratégique)**

Semestre 1 : Tous les étudiants suivent tous les cours dans le cadre de la mutualisation

n°UE	Intitulé UE	Intitulés Eléments constitutifs	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (rien si tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures étudiant			
							Total	CM	TD	TP
UE 1	Socles et fondements techniques	Economie nationale/internationale	NON	230		15	25	10	15	
		Analyse et techniques d'étude de marché		230			25	10	15	
		Mathématiques appliquées à la gestion		230			25	10	15	
		Contrôle de Gestion		230			25	10	15	
UE 2	Outils managériaux et de décision	GRH	NON	230		15	20	10	10	
		Droit (affaires/consommation)		230			20	10	10	
		Anglais		230			30	0	30	
		Analyse financière et simulation de gestion		230			30	15	15	
Total						30	200	75	125	0

Semestre 2 : Tous les étudiants suivent l'UE3 et EU5 mutualisées, l'UE4 est spécifique au parcours

n°UE	Intitulé UE	Intitulés EC	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (rien si tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures étudiant			
							Total	CM	TD	TP
UE 3	Environnement et stratégie	Anglais	NON	230		12	20	0	20	
		Management des réseaux numériques		120			20	10	10	
		Logistique		180			20	10	10	
		Management stratégique		180			30	15	15	
		Informatique de Gestion		180			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "stratégie et management de la PME/PMI"	Marketing et communication	OUI	55	1	9	20	10	10	
		Stratégies de distribution		55			20	10	10	
		Fiscalité		55			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Entrepreneuriat Management de l'Innovation et Sport"	Microprojets innovants	OUI	25	2	9	20	0	20	
		Entrepreneuriat et innovation sportive		25			20	10	10	
		Créativité		25			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Management de Projet et Innovation"	Business intelligence et gestion des bases de données	OUI	40	3	9	20	10	10	
		Conception et formalisation du cahier des charges fonctionnel		40			20	10	10	
		Recrutement et management des équipes projet		40			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Carrières de la banque et de l'assurance"	Produits de la sphère privée	OUI	25	4	9	20	10	10	
		Fiscalité		25			20	10	10	
		Négociation commerciale		25			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Management de la culture et industries créatives"	Logiciels PAO, graphisme, montage vidéo	OUI	25	4	9	20	10	10	
		Gestion d'une production de spectacle		25			20	10	10	
		Séminaire d'application		25			20	10	10	
UE 5	Introduction à la recherche/PMR	Introduction à la recherche/PMR	NON	230		3	20	10	20	
UE 6	Stage	Stage	NON	230		6				
Total						66	430	195	245	0

MASTER 1 MANAGEMENT SECTORIEL

Parcours « Management de la Distribution et Relation de Service »
(mutualisé en S1 et S2 avec Master 1 Marketing Vente)

Semestre 1 : Tous les étudiants suivent tous les cours

n° UE	Intitulé UE	Intitulés-Éléments-constitutifs	UE optionnelle ou/ou non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (plans/tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures-étudiant				CM : nombre amphis/salles	TD : nombre groupes	Si mutualisation, indiquer avec quelle mention et quel parcours (fusionner les lignes si l'UE est mutualisée en totalité)	
							Total	CM	TD	TP			Mention	Parcours
1	FONDAMENTAUX DU-MARKETING	Management stratégique	*	60	*	6	21	12	9	0	1	1	*	Parcours-MDRS
		Comportement du consommateur		60			21	12	9	0	1	2		
2	MARKETING-RESEARCH	Analyses et techniques d'études de marché	NON	60	*	9	24	12	12	0	1	2	*	
		Analyse de données en marketing		60			24	15	12	0	1	2		
		Initiation à la recherche en marketing-vente		60			18	6	12	0	1	2		
3	OUTILS DE PILOTAGE	Contrôle de gestion	NON	60	*	6	21	12	9	0	1	2	*	
		Gestion de projets		60			18	0	18	0	1	2		
4	OUTILS D'INSERTION-PROFESSIONNELLE	Business-English (1)	NON	60	*	3	18	0	18	0	1	3	*	
		Projet d'insertion professionnelle		60			10	0	10	0	0	4		
		Droit de la concurrence et de la consommation		60			21	9	12	0	1	2		
Total	*	*	*	*	*	30	196	78	121	0	0	0	*	*

Semestre 2 : Tous les étudiants suivent tous les cours

n° UE	Intitulé UE	Intitulés-Éléments-constitutifs	UE optionnelle ou/ou non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (plans/tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures-étudiant				CM : nombre amphis/salles	TD : nombre groupes	Si mutualisation, indiquer avec quelle mention et quel parcours (fusionner les lignes si l'UE est mutualisée en totalité)	
							Total	CM	TD	TP			Mention	Parcours
1	FONDAMENTAUX DU-MARKETING	Management stratégique	*	60	*	6	21	12	9	0	1	1	*	Parcours-MDRS
		Comportement du consommateur		60			21	12	9	0	1	2		
2	MARKETING-RESEARCH	Analyses et techniques d'études de marché	NON	60	*	9	24	12	12	0	1	2	*	
		Analyse de données en marketing		60			24	15	12	0	1	2		
		Initiation à la recherche en marketing-vente		60			18	6	12	0	1	2		
3	OUTILS DE PILOTAGE	Contrôle de gestion	NON	60	*	6	21	12	9	0	1	2	*	
		Gestion de projets		60			18	0	18	0	1	2		
4	OUTILS D'INSERTION-PROFESSIONNELLE	Business-English (1)	NON	60	*	3	18	0	18	0	1	3	*	
		Projet d'insertion professionnelle		60			10	0	10	0	0	4		
		Droit de la concurrence et de la consommation		60			21	9	12	0	1	2		
Total	*	*	*	*	*	30	196	78	121	0	0	0	*	*

Master 1 Management Sectoriel

Parcours « Management de la Culture et des Industrie Créatives (MCIC) »
(mutualisé avec Master 1 Management Stratégique)

Semestre 1 : Tous les étudiants suivent tous les cours sauf « Mathématiques appliquées à la gestion »
remplacé par « Gestion de projet »

n°UE	Intitulé UE	Intitulés Eléments constitutifs	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (rien si tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures étudiant			
							Total	CM	TD	TP
UE 1	Socles et fondements techniques	Economie nationale/internationale	NON	230		15	25	10	15	
		Analyse et techniques d'étude de marché		230			25	10	15	
		Contrôle de Gestion		230			25	10	15	
		Gestion de projet		210			25	10	15	
UE 2	Outils managériaux et de décision	GRH	NON	230		15	20	10	10	
		Droit (affaires/consommation)		230			20	10	10	
		Anglais		230			30	0	30	
		Analyse financière et simulation de gestion		230			30	15	15	
Total						30	225	85	140	0

Semestre 2 : Tous les étudiants suivent l'UE3 et EU5 mutualisées, l'UE4 est spécifique au parcours

n°UE	Intitulé UE	Intitulés EC	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (rien si tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures étudiant			
							Total	CM	TD	TP
UE 3	Environnement et stratégie	Anglais	NON	230		12	20	0	20	
		Management des réseaux numériques		120			20	10	10	
		Logistique		180			20	10	10	
		Management stratégique		180			30	15	15	
		Informatique de Gestion		180			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "stratégie et management de la PME/PMI"	Marketing et communication	OUI	55	1	9	20	10	10	
		Stratégies de distribution		55			20	10	10	
		Fiscalité		55			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Entrepreneuriat Management de l'Innovation et Sport"	Microprojets innovants	OUI	25	2	9	20	0	20	
		Entrepreneuriat et innovation sportive		25			20	10	10	
		Créativité		25			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Management de la culture et des industries créatives"	Business intelligence et gestion des bases de données	OUI	40	3	9	20	10	10	
		Conception et formalisation du cahier des charges fonctionnel		40			20	10	10	
		Recrutement et management des équipes projet		40			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Carrières de la banque et de l'assurance"	Produits de la sphère privée	OUI	25	4	9	20	10	10	
		Fiscalité		25			20	10	10	
		Négociation commerciale		25			20	10	10	
UE 4	Parcours au choix module "Management de la culture et des industries créatives"	Logiciels PAO, graphisme, montage vidéo	OUI	25	4	9	20	10	10	
		Gestion d'une production de spectacle		25			20	10	10	
		Séminaire d'application		25			20	10	10	
UE 5	Introduction à la recherche/PMR	Introduction à la recherche/PMR	NON	230		3	20	10	20	
UE 6	Stage	Stage	NON	230		6				
Total						66	430	195	245	0

Master 2^{ème} année Management Sectoriel : 3 parcours :

- Parcours 1 : *Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle de Professionnels*
- Parcours 2 : *Management de la Distribution et Relation de Service (MDRS)*
- Parcours 3 : *Management de la Culture et des Industrie Créatives (MCIC)*

Semestre 3 :

n°UE	Intitulé UE	Intitulés EC	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (rien si tronc commun)	Crédits	Nbre d'heures étudiant	Si mutualisation, indiquer avec quelle mention et quel parcours (fusionner les lignes si l'UE est mutualisée en totalité)
							Total	CM
1	Les fondamentaux du métier de CCPro	Communication professionnelle et management	NON	20	1	12	28	28
		Anglais					21	21
		Analyse dynamique des entreprises					35	35
		Environnement économique					21	21
2	Les besoins du client professionnel	Besoins privés du pro	NON	20	1	12	21	21
		Gestion du patrimoine et de la retraite					35	35
		Gestion de la Relation Client					21	21
		Méthodes de vente					21	21
3	Application des acquis 1	PMR ou 1er période en entreprise	NON	20	1	6		
1	Commercialisation des biens et services	Etudes et analyse de la zone de chalandise	NON	20	2	9	35	35
		Anglais du commerce et de la vente					18	18
		Outils statistiques					21	21
2	Gestion du point de vente	Merchandising	NON	20	2	9	42	42
		Contrôle de gestion					28	28
3	Développement commercial	Négociation commerciale	NON	20	2	9	28	28
		Management d'équipe					28	28
4	Application des acquis 1	Alternance ou projet d'insertion professionnelle	NON	20	2	3		
1	Marketing (UE Recherche)	Marketing de la culture	Non	20		6	20	20
		Marketing des services et des industries créatives					20	20
2	Outils de communication et de promotion	Plan et Budget communication	Non	20		8	24	24
		E-communication					27	27
		Relations presse					12	12

3	Vente et financement	Contexte économiques et partenaires financiers	Non	20		8	14	14
		Recherche de financement					24	24
		Equilibre financier					30	30
		Négociation commerciale					20	20
4	Outils d'insertion professionnelle	Séminaire d'application	Non	20		8	35	35
		Langue vivante					10	10
Total						90	639	639

Semestre 4 :

n°UE	Intitulé UE	Intitulés EC	UE optionnelle oui/non	Effectifs prévisionnels	n° parcours (rien si tronc commun)	Crédits	Nombre d'heures étudiant	Si mutualisation, indiquer avec quelle mention et quel parcours (fusionner les lignes si l'UE est mutualisée en totalité)
							Total	CM
4	L'approche de la clientèle	Caractéristiques juridiques et fiscales	NON	20	1	12	21	21
		Ouverture du compte et produits attachés					28	28
		Risques économiques et commerciaux					14	14
		Comportements commerciaux et DIGITAL					35	35
5	Le suivi du client professionnel	Développement et gestion d'un portefeuille	NON	20	1	12	28	28
		Réponses aux besoins de financement					14	14
		Suivi du professionnel au quotidien					35	35
		Maîtriser les conditions et négocier					28	28
6	Application des acquis 2	Mémoire de spécialité Stage de fin d'études ou 2ème période en entreprise	NON	20	1	6		
5	Environnement International et Environnement Juridique	Environnement International	NON	20	2	3	21	21
		Droit de la distribution					14	14
6	Relation de service et stratégies de distribution	Stratégies de distribution	NON	20	2	6	42	42
		Anglais du commerce et de la vente					17	17

7	Management de la valeur client	Management des activités de services – Data Mining Stratégies de fidélisation et satisfaction client	NON	20	2	9	45	45
							21	21
8	Environnement Multicanal et Communication	Environnement Multicanal Environnements Digitaux	NON	20	2	6	21	21
							21	21
9	Application des acquis 2	Alternance ou stage en entreprise	NON	20	2	6		
5	Gestion des ressources humaines et de la production	Gestion des ressources humaines dans le secteur culturel Gestion de la production	NON	20	3	7	15	15
							37	37
6	Droit	Droit de la propriété intellectuelle Fiscalité des activités Cadre et structure juridique des activités et gestion des contrats	NON	20	3	8	24	24
							12	12
							24	24
7	Outils d'insertion professionnelle	Séminaire d'application Langue vivante	NON	20	3	7	40	40
							10	10
8	Application des acquis 2	Stage ou parcours recherche	NON	20	3	8		
UE 0	UE transversale optionnelle qualification recherche							
Total						90	567	567

Master Management Sectoriel,

Parcours « Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle des Professionnels »

(mutualisé en S1 et S2 avec Master 1 Management Stratégique)

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Socles et fondements techniques													
Economie nationale/ internationale	4	3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E	2h
Analyse et techniques d'étude de marché	4	3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E	2h
Mathématiques appliquées à la gestion	3	4	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E	2h
Contrôle de Gestion	4	4	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E	2h
UE 2 : Outils managériaux et de décision													
GRH	4	3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Droit (affaires/consommation)	4	3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Anglais	4	3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Activités de synthèse et simulation de gestion	3	2	CC		2 min	R/A	A	1	R/A	A	1	R/A	A

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux. La nature des épreuves est au moins un écrit individuel et une note de CC (TD ramassé et noté, étude de cas, exposé...). Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	12												
Anglais		2	CC	2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h	
Management des réseaux numériques		2	CC	2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h	
Logistique		2	CC	2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h	
Management stratégique		4	CC	2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h	
Informatique de gestion	3	CC	2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h		
UE 4 : Module Carrières de la banque et de l'assurance	9												
Produits de la sphère privée		3	CC	2 min	E/A		1	E/A	2h	1	E/A	2h	
Fiscalité des particuliers		3	CC	2 min	E/A		1	E/A	2h	1	E/A	2h	
Négociation commerciale	2	CC	2 min	E/A		1	E/A	2h	1	E/A	2h		
UE 5 : Introduction à la recherche/PMR	3	4	CC		1	RS	1h	1	RS	1h	1	RS	1h
UE 6 : Stage	6	6	CC		1	RS	1h	1	RS	1h	1	RS	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Les fondamentaux du métier de CCPro														
Communication professionnelle et management	12	1,5	CC		2 min				1	E		1	E	1 h
Anglais		1,5	CC		2 min			1	E		1	E	1 h	
Analyse dynamique des entreprises		1,5	CC		2 min			1	E		1	E	1 h	
Environnement économique		1,5	CC		2 min			1	E		1	E	1 h	
UE 2 : Les besoins du client professionnel														
Besoins privés du pro	12	1,5	CC		2 min				1	E		1	E	1 h
Gestion du patrimoine et de la retraite		1,5	CC		2 min			1	E		1	E	1 h	
Gestion de la Relation Client et marché des pro		1,5	CC		2 min			1	E		1	E	1 h	
Méthodes de vente		1,5	CC		2 min			1	E		1	E	1 h	
UE 3 : Application des acquis 1														
PMR ou 1er période en entreprise	6	3			M /S				1	E		1	E	

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : L'approche de la clientèle Caractéristiques juridiques et fiscales Ouverture du compte et produits attachés Risques économiques et commerciaux Comportements commerciaux et DIGITAL	12	1,5 1,5 1,5 1,5	CC/ET CC/ET CC/ET ET	50% 50% 50% 50%	2 min 2 min 2 min 2 min	E E E O/E				1 1 1 1	E E E E	1 1 1 1	E E E E	
UE 5 : Le suivi du client professionnel Développement et gestion d'un portefeuille Réponses aux besoins de financement Suivi du professionnel au quotidien Maîtriser les conditions et négocier	12	1,5 1,5 1,5 1,5	CC/ET CC/ET CC/ET CC/ET	50% 50% 50% 50%	2 min 2 min 2 min 2 min	E E E O				1 1 1 1	E E E E	1 1 1 1	E E E E	
UE 6 : Application des acquis 2 Mémoire de spécialité Stage de fin d'études ou 2 ^{ème} période en entreprise	6	1,5 1,5			1 1	MS MS				1 1	MS MS	1 1	MS MS	
UE transversale optionnelle qualification recherche														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal. E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) ;

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master MANAGEMENT SECTORIEL

Parcours « Management de la Distribution et Relation de Service » (mutualisé en S1 et S2 avec Master 1 Marketing Vente)

Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : FONDAMENTAUX DU MARKETING EC 1 : Management stratégique EC 2 : Comportement du consommateur	6	3 3	CC CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 1	E ou O ou TP ou M		1 1	E ou O E ou O	1h 1h
UE 2 : MARKETING RESEARCH EC 1 : Analyses et techniques d'études de marché EC 2 : Analyse de données en marketing EC 3 : Initiation à la recherche en marketing	9	3 3 3	CC CC CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 1 1	E ou O ou TP ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 3 : OUTILS DE PILOTAGE EC 1 : Contrôle de gestion EC 2 : Gestion de projet	6	3 3	CC CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 1	E ou O ou TP ou M		1 1	E ou O E ou O	1h 1h
UE 4 : LANGUE ET DROIT EC 1 : Business English (1) EC 2 : Projet d'insertion professionnelle EC 3 : Droit de la concurrence et de la consommation	9	3 3 3	CC CC CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 - 1	E ou O ou TP ou M		1 - 1	E ou O - E ou O	1h - 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) ;

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : premier et deuxième semestres 100% mutualisés entre les deux parcours.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : MARKETING OPERATIONNEL EC1 : Mix marketing (1) : Politique produit EC 2 : Mix marketing (2) : Politique prix EC3 : Mix marketing (3) : Politique de communication EC 4 : Plan marketing	6	1.5 1.5 1.5 1.5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 1 1 1	E ou O ou TP ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 6 : FONDAMENTAUX DE LA VENTE EC1 : Méthode de vente EC2 : International business development EC3 : Structure & gestion de la force de vente	6	2 2 2	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 1 1	E ou O ou TP ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 7 : NOUVEAUX ENJEUX DU MARKETING DIGITAL EC 1 : Marketing digital et méthodes en neurosciences EC 2 : Les nouveaux Marketing	6	3 3	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 1	E ou O ou TP ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 8 : DISTRIBUTION & RELATION DE SERVICE EC 1 : Marketing des services EC 2 : Environnement Distribution et Retail	6	3 3	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1 1	E ou O ou TP ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 9 : LANGUE ET APPLICATION DES ACQUIS EC 1 : Business English (2) EC 2 : Stage	6	3 3	CC -		2 au minimum -	E ou O ou TP ou M M et S		1 -	E ou O ou TP ou M -		1 -	E ou O -	1h -

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal. E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) ;

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Commercialisation des biens et services EC 1 : Etudes et analyse de la zone de chalandise EC 2 : Anglais du commerce et de la vente EC 3 : Outils statistiques	9	1,5 1,5 1,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 2 : Gestion du point de vente EC 1 : Merchandising EC 2 : Contrôle de gestion	9	2,5 2	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 3 : Développement commercial EC 1 : Négociation commerciale EC 2 : Management d'équipe	9	2,5 2	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 4 : Application des acquis 1 EC 1 : Alternance ou projet d'insertion professionnelle	3	1,5	RS		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Environnement International et Environnement Juridique EC 1 : Environnement International EC 2 : Droit de la distribution	3	1 0,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 6 : Relation de service et stratégies de distribution EC 1 : Stratégies de distribution EC 2 : Anglais du commerce et de la vente	6	3 1,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 7 : Management de la valeur client EC 1 : Management des activités de services - Data Mining EC 2 : Stratégies de fidélisation et satisfaction client	9	3 1,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 8 : Environnement Multicanal et Communication EC 1 : Environnement Multicanal EC 2 : Environnements Digitaux	6	1,5 1,5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 9 : Application des acquis 2 EC 1 : Alternance ou stage en entreprise	6	3	R S		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE transversale optionnelle qualification recherche													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal. E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master MANAGEMENT SECTORIEL

Parcours « Management de la Culture et des Industries Créatives (MCIC) » (mutualisé en S1 et S2 avec Master 1 Management Stratégique)

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques	15													
Economie nationale/ internationale			3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E	2h
Analyse et techniques d'étude de marché			3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E	2h
Gestion de projet			4	CC		2 min	E et O	2h	1	E et O	2h	1	O	
Contrôle de Gestion		4	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E	2h	
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15													
GRH			3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Droit (affaires/consommation)			3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Anglais			3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Activités de synthèse et simulation de gestion		2	CC		2 min	R/A	A	1	R/A	A	1	R/A	A	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3 : Environnement et stratégie	12													
Anglais			2	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Management des réseaux numériques			2	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Logistique			2	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Management stratégique			4	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h
Informatique de gestion	3	CC		2 min	E/A	2h	1	E/A	2h	1	E/A	2h		
UE 4 : Management de la culture et des industries créatives	9													
Logiciels PAO, graphisme, montage vidéo			2	CC			M			M	1	M		
Gestion d'une production de spectacle			3	CC			M			M	1	M		
Séminaire d'application	3	CC		2 min	E/A		1	E/A		1	E/A	2h		
UE 5 : Introduction à la recherche/PMR	3	4	CC		1	RS	1h	1	RS	1h	1	RS	1h	
UE 6 : Stage	6	6	CC		1	RS	1h	1	RS	1h	1	RS	1h	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Marketing (UE Recherche)	6	1	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 1 : Marketing de la culture													
EC 2 : Marketing des services et des industries créatives													
UE 2 : Outils de communication et de promotion	8	1.5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 1: Plan et Budget communication													
EC 2: E-communication													
EC 3: Relations presse	1			2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h	
UE 3 : Vente et financement	8	1.5	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 1: Contexte économiques et partenaires financiers													
EC 2: Recherche de financement													
EC 3: Equilibre financier													
EC 4: Négociation commerciale	1			2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h	
UE 4 : Outils d'insertion professionnelle	8	2	CC		2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 1: Séminaire d'application													
EC 2: Langue vivante	1			2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Gestion des ressources humaines et de la production	7	1	CC										
EC 1: Gestion des ressources humaines					2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 2: Gestion de la production					2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 6 : Droit	8	1.5	CC										
EC 1: Droit de la propriété intellectuelle					2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 2: Fiscalité des activités					2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 3: Cadre et structure juridique des activités et gestion des contrats					2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
UE 7 : Outils d'insertion professionnelle	7	2	CC										
EC 1: Séminaire d'application					2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h
EC 2: Langue vivante					2 au minimum	E ou O ou TP ou M		1	E ou O ou TP ou M		1	E ou O	1 h

						M			M				
UC 8 : Applications des acquis	8												
EC 1: Stage		5			1	M et S		1	M et S		1	M et S	
UE transversale optionnelle qualification recherche													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**Parcours « Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle des Professionnels »
(mutualisé en S1 et S2 avec Master 1 Management Stratégique)**

S1 et S2 voir calendrier M1 S1 et S2 mention management stratégique

Semestre 3	
Réunion de rentrée	
Début des cours	
Fin des cours	
Début Vacances de Noël	
Fin Vacances de Noël	
Semestre 4	
Début des cours	
Fin des cours	
Début Vacances d'Hiver	
Fin Vacances d'Hiver	
Début Vacances de Printemps	
Fin Vacances de Printemps	
Stage alterné	
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	
Date début stage	
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

Parcours « Management de la Culture et des Industries Créatives »

S1 et S2 voir calendrier M1 S1 et S2 mention management stratégique

Semestre 3	
Réunion de rentrée	nc
Début des cours	nc
Fin des cours	nc
Début Vacances de Noël	nc
Fin Vacances de Noël	nc
Semestre 4	
Début des cours	Nc
Fin des cours	Nc
Début Vacances d'Hiver	Nc
Fin Vacances d'Hiver	Nc
Début Vacances de Printemps	Nc
Fin Vacances de Printemps	Nc
Stage alterné	Nc
Date début stage alterné	nc
Date fin stage alterné	nc
Stage fin de formation	oui
Date début stage	nc
Date fin stage	nc
Soutenance de stage au plus tard	nc
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois
Maximum	6 mois

Parcours Management de la Distribution et Relation de Service »

S1 et S2 voir calendrier M1 S1 et S2 mention Marketing-vente

Semestre 3	
Réunion de rentrée	18 septembre
Début des cours	18 septembre
Fin des cours	31 janvier
Début Vacances de Noël	23 décembre
Fin Vacances de Noël	07 janvier
Semestre 4	
Début des cours	1 ^{er} février
Fin des cours	31 mars
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	oui
Date début stage alterné	25 septembre
Date fin stage alterné	15 septembre
Stage fin de formation	oui
Date début stage	1 ^{er} avril
Date fin stage	15 septembre
Soutenance de stage au plus tard	28 septembre
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois
Maximum	5 mois

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Management Stratégique

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : *LEBRUMENT Norbert, norbert.lebrument@uca.fr*

Responsable pédagogique du Master 1 : *François CASSIERE*

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Stratégie et Management de la PME/PMI, *Samuel LAGRANGE*
- Parcours Entrepreneuriat, pilotage de l'innovation et Sport, *Dieter HILLAIRET*
- Parcours Management de projet, Innovation et Transformation numérique, *Norbert LEBRUMENT*
- Parcours Carrières de la Banque et de l'Assurance ; Conseiller Clientèle de Professionnels, *Rodolphe JONVAUX*
- Parcours Management de la Culture et des Industries Créatives, *Stéphane CALIPEL*
- Parcours Management des Organisations Médico-sociales et de Santé, *Corinne ROCHETTE et Laurent MERIADE*
- Parcours Management et Administration des Entreprises (MAE), *Patrick RALET*

Contact en scolarité :

- *Magalie BLANCHETON*
- *Benoit BOBOUL*
- *Morgane Bourdassol*

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Sclarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets mémoire recherche, projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 5.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de

réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'applique pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « Management stratégique » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme.

- Master 1 : d'un stage de fin d'année d'une durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
- Master 2 :
 - o Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - o Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
 - o Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise (si celui-ci peut se libérer) et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation :

Les enseignements des **Masters 1 et 2 des mentions « Gestion de production, logistique, achats » (GPLA), « Management sectoriel », « Management stratégique », « Marketing-vente », « Gestion des ressources humaines »** sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

Maquettes de la formation :

MASTER Management Stratégique

Parcours « Stratégie et management de la PME-PMI »

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 1 : Socles et fondements techniques	15	3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Economie nationale/ internationale		3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Analyse et techniques d'étude de marché		4	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Mathématiques appliquées à la gestion		4	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Contrôle de Gestion												
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15	3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
GRH		3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Droit (affaires/consommation)		3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Anglais		2	CC		2 min	E ou O ou M	1	E ou O ou M		1	E ou O ou M	1h
Activités de synthèse et simulation de gestion												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

La nature des épreuves est au moins un écrit individuel et une note de CC (TD ramassé et noté, étude de cas, exposé...). Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3 : Environnement et stratégie	12													
Anglais			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H	
Management des réseaux numériques			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H	
Logistique			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H	
Management stratégique			4	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H	
Informatique de gestion	3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H			
UE 4 : Module : Stratégie et management de la PME-PMI	9													
Marketing et communication			3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H	
Stratégies de distribution			3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H	
Fiscalité	2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H			
UE 5 : Introduction à la recherche/PMR	3	4	CC		1	M+S	max 1h	1	M+S	Max 1h				
UE 6 : Stage	6	6	CC		1	M+S	Max 1h	1	M+S	Max 1h				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Semestre 1	
Réunion de rentrée	12/09/2017
Début des cours	13/09/2017
Fin des cours	23/12/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	03/03/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	05/03/2018
Date fin stage	Au plus tard le 25/08/2018
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Management stratégique et intelligence économique Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9	3 2 2 2	CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E/O E/O E/O E/O	Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie Stratégies marketing : outils Stratégies marketing : études de cas Pilotage de la performance et analyse financière Management des partenariats Gestion de projet	9	2 2 2 2 3	CC CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E/O E/O E/O E/O E/O	Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H
UE 3 : Gestion et valorisation des activités de l'entreprise Management de l'innovation et droit de la propriété intellectuelle Community Management SCM et Gestion de production Tableaux de bord pour la PME Management des TIC Economie de l'innovation	12	2 2 2 2 2 2	CC CC CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1 1	E/O E/O E/O E/O E/O E/O	Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

La nature des épreuves est au moins un écrit individuel et une note de CC (TD ramassé et noté, étude de cas, exposé...). Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Pilotage et Management International de la PME Droit des Affaires à l'international Techniques de commercialisation à l'international Management Interculturel Fiscalité Internationale Economie Internationale	12	2 3 3 2 2	CC CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H Max 1H
UE 5 : Un module au choix : Développement professionnel et insertion Recherche en sciences de gestion	3	3 3	CC CC		2 min 2 min	E ou A E ou A		1	E ou O ou M		1	E ou O E ou O	Max 1H Max 1H
UE 6 : PMR	6	6			1	M+S		1	M+S				
UE 7 : Stage	9	9			1	M+S		1	M+S				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours « Stratégie et management de la PME-PMI »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	11/09/2017
Début des cours	12/09/2017
Fin des cours	23/12/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 4	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	03/03/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	05/03/2018
Date fin stage	Au plus tard le 14/08/2018
Soutenance de stage au plus tard	14/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

MASTER Management Stratégique

Parcours « Entrepreneuriat, pilotage de l'innovation et sport »

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 1 : Socles et fondements techniques	15	3	CC	2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP	1	E ou O	1h		
Economie nationale/ internationale		3	CC	2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP	1	E ou O	1h		
Analyse et techniques d'étude de marché		4	CC	2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP	1	E ou O	1h		
Mathématiques appliquées à la gestion		4	CC	2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP	1	E ou O	1h		
Contrôle de Gestion												
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15	3	CC	2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP	1	E ou O	1h		
GRH		3	CC	2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP	1	E ou O	1h		
Droit (affaires/consommation)		3	CC	2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP	1	E ou O	1h		
Anglais		2	CC	2 min	E ou O ou M	1	E ou O ou M	1	E ou O ou M	1h		
Activités de synthèse et simulation de gestion												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux. La nature des épreuves est au moins un écrit individuel et une note de CC (TD ramassé et noté, étude de cas, exposé...). Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	12												
Anglais			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Management des réseaux numériques			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Logistique			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Management stratégique			4	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Informatique de gestion	3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H		
UE 4 : Module Entrepreneuriat, Pilotage de l'Innovation et Sport	9												
Microprojets innovants			3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Entrepreneuriat & innovation Sportive			3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Créativité	2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche/PMR	3	4	CC		1	M+S		1	M+S	1h	1	M+S	1h
UE 6 : Stage	6	6	CC		1	M+S	MAX 1h	1	M+S	1h	1	M+S	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Semestre 1	
Réunion de rentrée	12/09/2017
Début des cours	13/09/2017
Fin des cours	23/12/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	03/03/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	05/03/2018
Date fin stage	Au plus tard le 25/08/2018
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale	9	2											
Théorie et stratégies des organisations			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Stratégies et management des connaissances			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Management stratégique et intelligence éco. Anglais des affaires (anglais de l'entrepreneuriat)			CC		2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP		1	E ou O ou TP E ou O ou TP		1	E ou O E ou O	1H 1H
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique	9	2											
Stratégies marketing : outils			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Stratégies marketing : études de cas			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Pilotage de l'innovation et du projet innovant			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Gestion de projet			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Propriété intellectuelle et industrielle	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H		
UE 3 : Entrepreneuriat et innovation 1	12	3											
Comportement de consommation et tendances sociétales			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Marchés et industries du sport			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Ingénierie financière			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Projet entrepreneurial			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Décisions stratégiques et opportunités d'affaires	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Entrepreneuriat et innovation 2	12	3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Marketing et lancement de nouveaux produits			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Esprit d'entreprendre et leaderships			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Design, outils de conception/développement			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
RSE et éco-conception			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Du produit au service : approche ergonomique de la conception par l'usage			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Gestion des ressources et pilotage-projet	3	3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
UE 5 : Gestion du processus entrepreneurial	3	2	CC		2 min	E ou A			E ou A				
Tutorat et accompagnement individualisé			CC		2 min	E ou A		1	E ou A		1	E ou A	
Témoignage d'entrepreneures et créateurs d'activités innovantes		2	CC		2 min	E ou A		1	E ou A		1	E ou A	
UE 6 : Projet / micro-projet	6	3			1	M+S		1	M+S		1	M	
UE 7 : Stage ou Contrat d'engagement PEPITE	9	3			1	M+S		1	M+S		1	M+S	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Entrepreneuriat, Pilotage de l'Innovation et Sport

Semestre 1	
Réunion de rentrée	11/09/2017
Début des cours	12/09/2017
Fin des cours	20/12/2017
Début Vacances de Noël	21/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	16/02/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	16/02/2018
Date fin stage	Au plus tard le 31/08/2018
Soutenance de stage au plus tard	11/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

MASTER Management Stratégique

Parcours « Management de projet, Innovation et Transformation numérique »

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Socles et fondements techniques													
Economie nationale/ internationale	15	3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h	
Analyse et techniques d'étude de marché		3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h	
Mathématiques appliquées à la gestion		4	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h	
Contrôle de Gestion		4	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h	
UE 2 : Outils managériaux et de décision													
GRH	15	3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h	
Droit (affaires/consommation)		3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h	
Anglais		3	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h	
Activités de synthèse et simulation de gestion		2	CC		2 min	E ou O ou TP	1	E ou O ou M		1	E ou O ou M	1h	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

La nature des épreuves est au moins un écrit individuel et une note de CC (TD ramassé et noté, étude de cas, exposé...). Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	12												
Anglais			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Management des réseaux numériques			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Logistique			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Management stratégique			4	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Informatique de gestion	3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H		
UE 4 : Module Management de projet, Innovation et Transformation Numérique	9												
Business Intelligence et gestion des bases de données			3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Conception et formalisation du cahier des charges fonctionnel			3	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Recrutement et management des équipes projet			2	CC	2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
UE 5 : Introduction à la recherche/PMR	3	4	CC		1	M+ S	1h	1	M+ S	1h	1	M+ S	1h
UE 6 : Stage	6	6	CC		1	M+ S	1h	1	M+ S	1h	1	M+ S	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.
Autres : ce peuvent être des mini cas pratiques.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Semestre 1	
Réunion de rentrée	12/09/2017
Début des cours	13/09/2017
Fin des cours	23/12/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	03/03/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	05/03/2018
Date fin stage	Au plus tard le 25/08/2018
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Management stratégique et intelligence économique Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9	2 2 2 2	CC CC CC CC	2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	1H 1h 1H 1H
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique Stratégies marketing : outils Stratégies marketing : études de cas CRM : Salesforce et Microsoft Dynamics CRM Gestion de projet et lean management Management des SI et ERP	9	2 2 2 2 2	CC CC CC CC CC	2 min 2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	1H 1H 1H 1H 1H
UE 3 : Outils et démarches au service de la transformation numérique de l'entreprise Management des projets ERP Démarches PLM Méthodes agiles ERP (SAP training) Business Intelligence et SQL Business Intelligence et data visualization	12	3 3 3 3 3 3	CC CC CC CC CC CC	2 min 2 min 2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	1H 1H 1H 1H 1H 1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

La nature des épreuves est au moins un écrit individuel et une note de CC (TD ramassé et noté, étude de cas, exposé...). Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Management de l'équipe projet et innovation	12	3											
Management de l'équipe projet et leadership			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1h
Gestion du stress et coaching des équipes			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Management de l'innovation			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
User eXperience (UX) et design thinking			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Big data et innovation			CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
Anglais des affaires renforcé	3	3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O	1H
UE 5 : Un module au choix :													
Développement professionnel et insertion	3	2	CC		2 min	E ou O		1	E ou O		1	E ou O	
Recherche en sciences de gestion		2	CC		2 min	E ou A							
UE 6 : PMR	6	3			1	M + S		1	M + S				
UE 7 : Stage	9	3			1	M + S		1	M + S				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Pour le % CC/ET, la répartition est déterminée en début d'année par chaque enseignant intervenant seul ou à plusieurs dans les matières. Un tableau de synthèse est fourni en début d'année aux étudiants. Cette répartition est précisée dans les syllabus de cours remis au début de chacun d'entre eux.

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Management de projet, Innovation et Transformation numérique

Semestre 3	
Réunion de rentrée	11/09/2017
Début des cours	11/09/2017
Fin des cours	8/12/2017
Début Vacances de Noël	
Fin Vacances de Noël	01/01/2018
Semestre 4	
Début des cours	02/01/2018
Fin des cours	10/02/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	12/02/2018
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	05/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

MASTER Management Stratégique

Parcours « Management des Organisations Médico-sociales et de Santé »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale -Santé publique -Droit -Finances publiques -Anglais	9	1 1 1 1	CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP	1H 1H 1H 1H
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie -Management des connaissances (pratique des organisations, gestion de projet) -Théorie et stratégies des organisations -Droit du travail et responsabilité juridique -Management des TIC	9	1 1 1 1	CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP	1H 1H 1H 1H
UE 3 : Gestion et valorisation des activités publiques -Marketing public -Management de la qualité de service de soin -Gestion hospitalière T2A -contrôle de gestion -Analyse des pratiques et gestion du changement -Psychosociologie	12	1 3 3 3 3	CC CC CC CC CC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP		1 1 1 1 1	E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP E ou O ou TP	1H 1H 1H 1H 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Pilotage et management -Gestion relationnelle et management d'équipe -Droit approfondi des services publics -Management des compétences et GPMC -Evaluation de l'action publique -Gestion des partenariats	15	3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP	1H
		3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP	1H
		3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP	1H
		3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP	1H
		3	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP	1H
UE 5 : Développement professionnel - Développement professionnel et insertion	3	1	CC		M	E ou O ou M		1	E ou O ou M		1	E ou O ou M	
UE 6 : PMR	4	3			1	M+S		1	M+S				
UE 7 : Stage	8	3			1	A+S		1	A+S				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

A = note de synthèse

Calendrier de formation du Master 2 Management Stratégique, parcours « Management des Organisations Médico-sociales et de Santé »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	1/09/2017
Début des cours	1/09/2017
Fin des cours	28/02/2018
Début Vacances de Noël	22/12/2017
Fin Vacances de Noël	29/12/2017
Semestre 4	
Début des cours	01/03/2018
Fin des cours	29/06/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	OUI
Date début stage alterné	25/09/2017
Date fin stage alterné	08/06/2017
Stage fin de formation	NON
Date début stage	
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	19/06/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	2 semaines
Maximum	3 semaines

MASTER Management Stratégique

Parcours « Management & Administration des Entreprises (MAE) »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Management stratégique et Organisation EC 1 : Stratégie d'entreprise EC 2 : Intelligence économique	6	2.5	CC		2 min	E ou O ou TP		1 1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h 1h
UE 2 : Environnement international de l'entreprise EC 1 : Management international de l'entreprise EC 2 : Anglais	6	2.5	CC		2 min	E ou O ou TP		1 1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h 1h
UE 3 : Management des ressources humaines EC 1 : Gestion des ressources humaines (GRH) EC 2 : Management des équipes	6	2.5	CC		2 min	E ou O ou TP		1 1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h 1h
UE 4 : Environnement comptable et financier EC 1 : Information comptable EC 2 : Analyse financière	6	2.5	CC		2 min	E ou O ou TP		1 1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h 1h
UE 5 : Développ. des compétences managériales 1 EC 1 : Techniques de comm° interpersonnelle EC 2 : Conduite de réunion et animation	6	2	CC		2 min	E ou O ou TP		1 1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : Environnement juridique EC 1 : Droit des affaires EC 2 : Droit du travail	3	2	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h
UE 7 : Management de la production et des flux EC 1 : Gestion de la production et des flux	3	1.5	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h
UE 8 : Marketing EC 1 : Marketing EC 2 : Développ. commercial et négociation	6	2.5	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h
UE 9 : Système d'information et de contrôle EC 1 : Contrôle de gestion	3	1.5	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h
UE 10 : Développ. des compétences managériales 2 EC 1 : Entrepreneuriat EC 2 : Simulation de gestion	6	2	CC		2 min	E ou O ou TP		1	E ou O ou TP		2 min	E ou O ou TP	1h
UE 11 : Stage ou Mémoire EC 1 : Stage, rapport d'activité, contrat d'engagement ou parcours recherche	9	2.5				M et S		1	M et S				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT & ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MAE) :

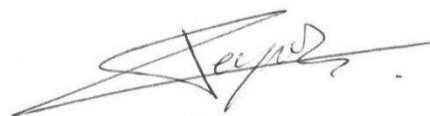
Semestre 3	
Réunion de rentrée	14/09/2017
Début des cours	13/09/2017
Fin des cours	23/12/2017
Début Vacances de Noël	23/12/2017
Fin Vacances de Noël	07/01/2018
Semestre 4	
Début des cours	08/01/2018
Fin des cours	03/03/2018
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	01-02-2018
Date fin stage alterné	31-08-2018
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	02/04/2018
Date fin stage	Au plus tard le 31/08/2018
Soutenance de stage au plus tard	06/09/2018
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	
Maximum	

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

MASTER
Marketing-Vente

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le 25 septembre 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Pascal BRASSIER, pascal.brassier@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques :

- **M1 Marketing-Vente** (Tronc commun, semestres 1 et 2)
(Emna CHERIF, emna.cherif@uca.fr)
- **Parcours 1 : Marketing Opérationnel et Digital – MOD**
(Elisabeth MARTIN-VERDIER, elisabeth.martin-verdier@uca.fr)
- **Parcours 2 : Direction Commerciale & International Business – DCIB**
(Pascal BRASSIER, pascal.brassier@uca.fr, et Patrick RALET, patrick.ralet@uca.fr)

Contact en scolarité :

Amandine GAUME, amandine.gaume@uca.fr, et Sylviane BOROT, sylviane.borot@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

M1 Marketing-Vente (Tronc commun, semestre 1 et 2)

L'année universitaire se déroule sur deux semestres :

- Semestre 1 : du 25 septembre 2017 au 7 janvier 2018,
- Semestre 2 : du 8 janvier 2017 au 30 septembre 2018.

Parcours 1 : M2 Marketing Opérationnel et Digital – MOD

L'année universitaire se déroule sur deux semestres :

- Semestre 3 : du 20 septembre 2017 au 7 janvier 2018,
- Semestre 4 : du 8 janvier 2017 au 30 septembre 2018.

Le M2 Marketing Opérationnel et Digital – MOD est constitué d'un seul groupe mixte : ouvert en formation continue (contrat de professionnalisation) et en formation initiale (stage alterné et stage final). Il est organisé en périodes alternées : quinze jours en formation, 15 jours en entreprise ou en université suivant le choix de l'étudiant.

Parcours 2 : M2 Direction Commerciale & International Business – DCIB

L'année universitaire se déroule sur deux semestres :

- Semestre 3 : du 11 septembre 2017 au 7 janvier 2018,
- Semestre 4 : du 8 janvier 2017 au 30 septembre 2018.

Le M2 Direction Commerciale & International Business – DCIB est constitué d'un seul groupe mixte : ouvert en formation continue (contrat de professionnalisation) et en formation initiale (stage alterné et stage final). Il est organisé en périodes alternées : en moyenne une semaine en formation, une semaine en entreprise pour les alternants, ou en université pour des projets pédagogiques et recherche pour les étudiants en formation initiale.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Pour la mention « **Marketing-Vente** », à partir de la 3ème absence dans une même matière (justifiée ou injustifiée), à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur et le Président de l'Université sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets mémoire recherche, projets tutorés.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Pour l'ensemble de la mention « Marketing-Vente », le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les maquettes de la formation, en fin du présent règlement.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage. Le RSE ne peut non plus concerner le projet d'insertion professionnelle, le stage et/ou le mémoire (le cas échéant).

Article 5.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 5.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,

- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,

- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

Article 8. Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'applique pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle

Article 9. Stages.

Les masters 1 et 2 de la mention « Marketing-vente » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend les formes suivantes.

- *Master 1 « Marketing-vente » :*
 - D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
- *Les parcours de master 2 « Marketing-vente » :*

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année avec une fin au plus tard le mardi 18 septembre 2018. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise (si celui-ci peut se libérer) et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V – Modalités de compensation

Les enseignements des **Masters 1 et 2 de la mention « Marketing-vente »** sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI – Maquettes de la formation :

MASTER Marketing-Vente, M1 (tronc commun 1^{re} année)

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : FONDAMENTAUX DU MARKETING EC 1 : Management stratégique EC 2 : Comportement du consommateur	6	3 3	CC CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 1	E ou O ou M		1 1	E ou O E ou O	1h 1h
UE 2 : MARKETING RESEARCH EC 1 : Analyses et techniques d'études de marché EC 2 : Analyse de données en marketing EC 3 : Initiation à la recherche en marketing-vente	9	3 3 3	CC CC CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 1 1	E ou O ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 3 : OUTILS DE PILOTAGE EC 1 : Contrôle de gestion EC 2 : Gestion de projet	6	3 3	CC CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 1	E ou O ou M		1 1	E ou O E ou O	1h 1h
UE 4 : LANGUE ET DROIT EC 1 : Business English (1) EC 2 : Projet d'insertion professionnelle EC 3 : Droit de la concurrence et de la consommation	9	3 3 3	CC CC CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 - 1	E ou O ou M		1 - 1	E ou O - E ou O	1h - 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUE : premier et deuxième semestres 100% mutualisés entre les deux parcours de Master 2.

MASTER Marketing-Vente, tronc commun 1^{re} année

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : MARKETING OPERATIONNEL EC1 : Mix marketing (1) : Politique produit EC 2 : Mix marketing (2) : Politique prix EC3 : Mix marketing (3) : Politique de communication EC 4 : Plan marketing	6	1.5 1.5 1.5 1.5	CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 1 1 1	E ou O ou M		1 1 1 1	E ou O ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 6 : FONDAMENTAUX DE LA VENTE EC1 : Méthode de vente EC2 : International business development EC3 : Structure & gestion de la force de vente	6	2 2 2	CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 1 1	E ou O ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 7 : NOUVEAUX ENJEUX DU MARKETING DIGITAL EC 1 : Marketing digital et méthodes en neurosciences EC 2 : Les nouveaux Marketing	6	3 3	CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 1	E ou O ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 8 : DISTRIBUTION & RELATION DE SERVICE EC 1 : Marketing des services EC 2 : Environnement Distribution et Retail	6	3 3	CC		2 au minimum	E ou O ou M		1 1	E ou O ou M		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 9 : LANGUE ET APPLICATION DES ACQUIS EC 1 : Business English (2) EC 2 : Stage	6	3 3	CC -		2 au minimum -	E ou O ou M M et S		1 -	E ou O ou M -		1 -	E ou O -	1h -

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation ci-après.

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Lundi 25 septembre 2017 de 10 à 12h, présentation de la formation par la responsable	Mardi 8 janvier 2018 à partir de 8h
Date de début des cours et des TD	Lundi 25 septembre à partir de 13h30	Mardi 8 janvier 2018 à partir de 8h
Examens	Contrôle continu mais quelques épreuves individuelles sur table	Contrôle continu mais quelques épreuves individuelles sur table
Congés de Toussaint	Du 30 octobre au 5 novembre	
Congés de Noël	Du 23 décembre au 7 janvier	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		A temps plein en fin de formation Période : du 26 mars au 31 août Durée minimale : 3 mois (65 jours) Durée maximale : 6 mois (jusqu'à 110 jours)

MASTER Marketing-Vente, Parcours 1, Marketing Opérationnel et Digital – MOD

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : MARKETING MANAGEMENT EC 1 : Branding et gestion de marque EC 2 : Innovation marketing	6	3 3	CC CC		2 2	E E ou O ou M		1	E		1 1	E E	2H 2H
UE 2 : MARKETING DIGITAL EC 1 : Stratégie marketing digital et mix marketing EC 2 : Webanalytics	6	3 3	CC ET		2 1	E ou O ou M E		1	E ou M		1 1	E E	2H 2H
UE 3 : CREATION PUBLICITAIRE EC 1 : Création et fabrication publicitaire EC 2 : PAO	6	3 3	CC CC		2 2	E ou O ou M E, M					1 1	E E ou M	2H
UE 4 : ANIMATION ET COMMUNICATION INTERNES EC 1 : Animation du réseau commercial EC 2 : Communication interne	6	3 3	CC ET		2 1	E ou M E ou M		1	E		1 1	E E	2H 2H
UE 5 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (1) EC 1 : Business English (1) EC 2 : Séminaires métiers et préparation au recrutement	6	3 3	CC ET		2 1	E ou O E ou M		1 1	E		1 1	E E ou M	2H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

MASTER Marketing-Vente, Parcours 1, Marketing Opérationnel et Digital – MOD

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : COMMUNICATION DIGITALE EC 1 : Médias digitaux EC 2 : Création et ergonomie de site web	6	3 3	CC		2 au minimum	E ou M E ou M		1	E ou M		1 1	E E ou M M	2h 2H
UE 7 : MARKETING DIRECT ET E-COMMERCE EC 1 : Marketing direct et fidélisation EC 2 : E-commerce et CRM	6	3 3	CC		2 au minimum	E ou O, M E ou O ou M		1 1	E ou M E ou M		1 1	E E	2H 2H
UE 8 : SEMINAIRES SPECIFIQUES EC 1 : Marketing agroalimentaire, de la santé, cinématographique, panels, plan média, relations presse, International Week, etc.	3	3	CC		2 au minimum	E ou O ou M		1	E		1	E	2H
UE 9 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (2) EC 1 : Business English (2) EC 2 : Droit du marketing et du commerce	6	3 3	CC ET		2 au minimum 1	E ou O E		1	E ou O		1 1	E E	2H 2H
UE 10 : APPLICATIONS PROFESSIONNELLES EC 1 : Projet/contrat ou alternance ou mémoire EC 2 : Stage en entreprise ou alternance	9	4 5	ET ET		1 1	O et M et S O et M et S							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation et d'alternance.

Début de la formation : 20 septembre 2017

Fin de la formation : fin septembre 2018 (après soutenances de stage)

Calendrier des cours 2017-2018

	09/2017		10/2017		11/2017		12/2017		01/2018		02/2018		03/2018		04/2018		05/2018		06/2018		07/2018		08/2018		09/2018								
	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp	m	sp							
1	Ven		Dim		Mer	Tous.	1	Ven		Lun	J. de l'an	Jeu		1	Jeu		Dim	Pâques	Mar		1er Mai	1	Ven		Dim		Mer		1	Sam			
2	Sam		Lun		Jeu		2	Sam		Mar		Ven		2	Ven		Lun	L. Pâques	Mer			2	Sam		Lun		Jeu		2	Dim			
3	Dim		Mar		Ven		3	Dim		Mer		Sam		3	Sam		Mar		Jeu			3	Dim		Mer		Ven		3	Lun			
4	Lun		Mer		Sam		4	Lun		Jeu		Dim		4	Dim		Mer		Ven			4	Lun		Mer		Sam		4	Mar			
5	Mar		Jeu		Dim		5	Mar		Ven		Lun		5	Lun		Jeu		Sam			5	Mar		Jeu		Dim		5	Mer			
6	Mer		Ven		Lun		6	Mer		Sam		Mar		6	Mar		Ven		Dim			6	Mer		Ven		Lun		6	Jeu			
7	Jeu		Sam		Mar		7	Jeu		Dim		Mer		7	Mer		Sam		Lun			7	Jeu		Sam		Mar		7	Ven			
8	Ven		Dim		Mer		8	Ven		Lun		Jeu		8	Jeu		Dim		Mar		Victoire	8	Ven		Dim		Mer		8	Sam			
9	Sam		Lun		Jeu		9	Sam		Mar		Ven		9	Ven		Lun		Mer			9	Sam		Lun		Jeu		9	Dim			
10	Dim		Mar		Ven		10	Dim		Mer		Sam		10	Sam		Mar		Jeu		Ascens.	10	Dim		Mer		Ven		10	Lun			
11	Lun		Mer		Sam	Armist.	11	Lun		Jeu		Dim		11	Dim		Mer		Ven			11	Lun		Mer		Sam		11	Mar			
12	Mar		Jeu		Dim		12	Mar		Ven		Lun		12	Lun		Jeu		Sam			12	Mar		Jeu		Dim		12	Mer			
13	Mer		Ven		Lun		13	Mer		Sam		Mar		13	Mar		Ven		Dim			13	Mer		Ven		Lun		13	Jeu			
14	Jeu		Sam		Mar		14	Jeu		Dim		Mer		14	Mer		Sam		Lun			14	Jeu		Sam	Fête Nat.	Mar		14	Ven			
15	Ven		Dim		Mer		15	Ven		Lun		Jeu		15	Jeu		Dim		Mar			15	Ven		Dim		Mer	Assomp.	15	Sam			
16	Sam		Lun		Jeu		16	Sam		Mar		Ven		16	Ven		Lun		Mer			16	Sam		Lun		Jeu		16	Dim			
17	Dim		Mar		Ven		17	Dim		Mer		Sam		17	Sam		Mar		Jeu			17	Dim		Mar		Ven		17	Lun			
18	Lun		Mer		Sam		18	Lun		Jeu		Dim		18	Dim		Mer		Ven			18	Lun		Mer		Sam		18	Mar			
19	Mar		Jeu		Dim		19	Mar		Ven		Lun		19	Lun		Jeu		Sam			19	Mar		Jeu		Dim		19	Mer			
20	Mer		Ven		Lun		20	Mer		Sam		Mar		20	Mar		Ven		Dim			20	Mer		Ven		Lun		20	Jeu			
21	Jeu		Sam		Mar		21	Jeu		Dim		Mer		21	Mer		Sam		Lun		Pentecôte	21	Jeu		Sam		Mar		21	Ven			
22	Ven		Dim		Mer		22	Ven		Lun		Jeu		22	Jeu		Dim		Mar			22	Ven		Dim		Mer		22	Sam			
23	Sam		Lun		Jeu		23	Sam		Mar		Ven		23	Ven		Lun		Mer			23	Sam		Lun		Jeu		23	Dim			
24	Dim		Mar		Ven		24	Dim		Mer		Sam		24	Sam		Mar		Jeu			24	Dim		Mar		Ven		24	Lun			
25	Lun		Mer		Sam		25	Lun		Noël	Jeu		Dim		25	Dim		Mer		Ven			25	Lun		Mer		Sam		25	Mar		
26	Mar		Jeu		Dim		26	Mar		Ven		Lun		26	Lun		Jeu		Sam			26	Mar		Jeu		Dim		26	Mer			
27	Mer		Ven		Lun		27	Mer		Sam		Mar		27	Mar		Ven		Dim			27	Mer		Ven		Lun		27	Jeu	Jury		
28	Jeu		Sam		Mar		28	Jeu		Dim		Mer		28	Mer		Sam		Lun			28	Jeu		Sam		Mar		28	Ven			
29	Ven		Dim		Mer		29	Ven		Lun				29	Jeu		Dim		Mar			29	Ven		Dim		Mer		29	Sam			
30	Sam		Lun		Jeu		30	Sam		Mar				30	Ven		Lun		Mer			30	Sam		Lun		Jeu		30	Dim			
31			Mar				31	Dim		Mer				31	Sam				Jeu			31			Mar		Ven		31				

12 journée de soutenance dans la période de l'entreprise

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires

Périodes en Entreprise possibles

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Mercredi 20 septembre 2017	Lundi 7 janvier 2018
Date de début des cours et des TD	Mercredi 20 septembre 2017	Lundi 7 janvier 2018
Examens	Selon les matières CC ou Examen terminal à la fin des cours	Selon les matières CC ou Examen terminal à la fin des cours
Congés de Toussaint	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 28 octobre au 5 novembre 2017	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 17 février au 25 février 2018
Congés de Noël	Du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018	
Congés d'hiver		
Stage	Stage alterné : à partir du 2 octobre 2107	Stage final : à partir du 19 mars 2018 jusqu'au 18 septembre 2018

MASTER Marketing-Vente, Parcours 2, Direction Commerciale & International Business – DCIB

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : MANAGEMENT DES VENTES EC 1.1 : Direction commerciale EC 1.2 : Management des équipes de vente EC 1.3 : Ingénierie commerciale	9	3 3 3	CC		2 au minimum	E ou O E ou O E ou O		1	E ou O E ou O E ou O		1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 2 : NEGOCIATION COMMERCIALE EC 2.1 : Méthode de vente approfondie EC 2.2 : Négociation d'affaires EC 2.3 : Cross-Cultural Negotiation	9	3 3 3	CC		2 au minimum	E ou O E ou O E ou O		1	E ou O E ou O E ou O		1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 3 : INTERNATIONAL BUSINESS EC 3.1 : International Commerce Strategy EC 3.2 : International Trade Instruments EC 3.3 : Global Business Game	6	2 2 2	CC		2 au minimum	E ou O E ou O E ou O		1	E ou O E ou O E ou O		1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 4 : OUTILS PROFESSIONNELS EC 4.1 : Innovation commerciale & Développement international EC 4.2 : Prise de parole en public - <i>Public speaking</i>	6	3 3	CC		2 au minimum	E ou O E ou O		1	E ou O E ou O		1	E ou O E ou O	1h 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

MASTER Marketing-Vente, Parcours 2, Direction Commerciale & International Business – DCIB

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : DECISION STRATEGIQUE & DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EC 5.1 : Key Account Management EC 5.2 : Stratégies multicanal & Développement commercial EC 5.3 : Définition & pilotage du budget commercial EC 5.4 : L'acheteur B2B : profils, méthodes, contraintes	12	12	CC		2 au minimum	E ou O E ou O E ou O E ou O		1	E ou O E ou O E ou O E ou O		1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h 1h
UE 6 : DEVELOPPEMENT SECTORIEL EC 6.1 : International Country Focus (4 continents) EC 6.2 : Focus sectoriels	3	2 1	CC		2 au minimum	TP, M TP, M		1	TP, M TP, M		1 1	E ou O E ou O	1h 1h
UE 7 : INTERNATIONAL WEEK EC 7.1: International Seminar	3	3	CC		2 au minimum	TP, M		1	TP, M		1	E ou O	1h
UE 8 : APPLICATIONS PROFESSIONNELLES EC 8.1 : Concours de négociation - <i>Negotiation Challenge</i> EC 8.2 : Méthodologie projet - stage, alternance	12	3 9	ET CC		1 2 au minimum	O M, S		1 1	O M, S				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Calendrier de formation et d'alternance page suivante.

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Lundi 11 septembre 2017	Mardi 8 janvier 2018
Date de début des cours et des TD	Lundi 11 septembre 2017	Mardi 8 janvier 2018
Examens	Contrôle continu	Contrôle continu
Congés de Toussaint	Du 30 octobre au 5 novembre 2017	
Congés de Noël	Du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		Stage alterné : à partir du 2 octobre 2017 A temps plein en fin de formation, du 2 avril au 18 septembre 2018

	09/2017	10/2017	11/2017	12/2017	01/2018	02/2018	03/2018	04/2018	05/2018	06/2018	07/2018	08/2018	09/2018											
1	Ven		Dim S 40	Mer	Ven 7 h	Lun		Jeu		Jeu		Dim S 14	Mar		Ven		Dim S 27	Mer		Sam				
2	Sam		Lun 7 h	Jeu 7 h	Sam		Mar		Ven		Ven		Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim S 36	
3	Dim		Mar 7 h	Ven 7 h	Dim S 49	Mer		Sam		Sam		Mar		Jeu		Dim S 23	Mar		Ven		Lun		7 h	
4	Lun		Mer 7 h	Sam		Lun		Jeu		Dim S 06	Dim S 10	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		7 h
5	Mar		Jeu 7 h	Dim S 45	Mar		Ven		Lun 7 h	Lun 7 h	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim S 32	Mer				7 h
6	Mer		Ven 7 h	Lun		Mer		Sam		Mar 7 h	Mar 7 h	Ven		Dim S 19	Mer		Ven		Lun		Jeu			7 h
7	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim S 02	Mer 7 h	Mer 7 h	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		7 h
8	Ven		Dim S 41	Mer		Ven		Lun 7 h	Jeu 7 h	Jeu 7 h	Dim S 15	Mar		Ven		Dim S 28	Mer		Sam					
9	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar 7 h	Ven 7 h	Ven 7 h	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim S 37		
10	Dim S 37	Mar		Ven		Dim S 50	Mer 7 h	Sam		Sam		Mar		Jeu		Dim S 24	Mar		Ven		Lun			
11	Lun 7 h	Mer		Sam		Lun 7 h	Jeu 7 h	Dim S 07	Dim S 11	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar				
12	Mar 7 h	Jeu		Dim S 46	Mar 7 h	Ven 7 h	Lun		Lun		Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim S 33	Mer				
13	Mer 7 h	Ven		Lun 7 h	Mer 7 h	Sam		Mar		Mar		Ven		Dim S 20	Mer		Ven		Lun		Jeu			
14	Jeu 7 h	Sam		Mar 7 h	Jeu 7 h	Dim S 03	Mer		Mer		Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven			
15	Ven 7 h	Dim S 42	Mer 7 h	Ven 7 h	Lun		Jeu		Jeu		Dim S 16	Mar		Ven		Dim S 29	Mer		Sam					
16	Sam		Lun 7 h	Jeu 7 h	Sam		Mar		Ven		Ven		Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim S 38	
17	Dim S 38	Mar 7 h	Ven 7 h	Dim S 51	Mer		Sam		Sam		Mar		Jeu		Dim S 25	Mar		Ven		Lun				
18	Lun 7 h	Mer 7 h	Sam		Lun		Jeu		Dim S 08	Dim S 12	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar			
19	Mar 7 h	Jeu 7 h	Dim S 47	Mar		Ven		Lun 7 h	Lun 7 h	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim S 34	Mer					
20	Mer 7 h	Ven 7 h	Lun		Mer		Sam		Mar 7 h	Mar 7 h	Ven		Dim S 21	Mer		Ven		Lun		Jeu				
21	Jeu 7 h	Sam		Mar		Jeu		Dim S 04	Mer 7 h	Mer 7 h	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven			
22	Ven 7 h	Dim S 43	Mer		Ven		Lun 7 h	Jeu 7 h	Jeu 7 h	Dim S 17	Mar		Ven		Dim S 30	Mer		Sam						
23	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar 7 h	Ven 7 h	Ven 7 h	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim S 39		
24	Dim S 39	Mar		Ven		Dim S 52	Mer 7 h	Sam		Sam		Mar		Jeu		Dim S 26	Mar		Ven		Lun			
25	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu 7 h	Dim S 09	Dim S 13	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		
26	Mar		Jeu		Dim S 48	Mar		Ven 7 h	Lun		Lun 7 h	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim S 35	Mer			
27	Mer		Ven		Lun 7 h	Mer		Sam		Mar		Mar 7 h	Ven		Dim S 22	Mer		Ven		Lun		Jeu		
28	Jeu		Sam		Mar 7 h	Jeu		Dim S 05	Mer		Jeu 7 h	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		
29	Ven		Dim S 44	Mer 7 h	Ven		Lun				Jeu 7 h	Dim S 18	Mar		Ven		Dim S 31	Mer		Sam				
30	Sam		Lun 7 h	Jeu 7 h	Sam		Mar				Ven 7 h	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim S 40		
31			Mar 7 h				Dim		Mer			Sam			Jeu			Mar		Ven				
	70 h	84 h	77 h	42 h	70 h	70 h	105 h	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	35 h											

Dimanches et jours fériés

Périodes universitaires

Période d'examen final

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2017 - 2018

QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE « INITIATION A LA RECHERCHE »

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management IAE Auvergne : avis favorable le 01/09/2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26/09/2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Dénomination	Qualification complémentaire « Initiation à la recherche »
Coordonnées du responsable pédagogique	Nom du responsable pédagogique : Sylvain MARSAT Tél : 04 73 17 78 08 Mail : sylvain.marsat@uca.fr
Coordonnées du secrétariat de scolarité	Secrétariat de scolarité : Amandine GAUME Tél. : 04 73 17 77 65 Mail : amandine.gaume@uca.fr

Objectifs

L'objectif principal de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » est de proposer une formation à la recherche en vue de la poursuite d'études vers un doctorat en Sciences de Gestion. Cette qualification est gratuite pour les étudiants déjà inscrits dans un Master deuxième année de l'Ecole Universitaire de Management.

Il s'agira au cours de cette qualification de préparer un projet doctoral en :

- définissant une problématique de recherche ;
- choisissant une méthode de recherche et un objet de recherche ;
- valorisant sa recherche par la présentation d'un article et d'un mémoire de recherche.

Prérequis

Les étudiants postulants à la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » doivent pouvoir justifier des prérequis disciplinaires en recherche dans le domaine de gestion de leur Master de spécialité deuxième année :

- Pour les étudiants de l'IAE Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique, par le suivi des cours identifiés « recherche » des masters de spécialité ;
- Pour les autres postulants, par un dossier fourni détaillant le contenu des cours suivis (et éventuellement mémoire recherche effectué) dans leur Master deuxième année d'origine qui permettent d'attester d'une compétence équivalente en termes de prérequis disciplinaires en recherche.

Candidature

Les étudiants de l'IAE Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique candidats font acte de candidature auprès du responsable de Master 2 concerné et du responsable pédagogique de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » dès le début du semestre 3. Cet acte de candidature prend la forme d'une lettre de motivation et d'un CV transmis aux deux responsables mentionnés.

Pour les postulants hors IAE Auvergne et établissements ayant signé un accord spécifique, l'acte de candidature comprend les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV ;
- Un dossier permettant d'attester des prérequis disciplinaires (cf supra) ;

Ces éléments sont transmis au responsable de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » au début du S3.

Admission

Après examen du dossier complet, un entretien avec le responsable pédagogique de la qualification complémentaire « Initiation à la recherche » est proposé aux candidats retenus sur dossier, et permet au responsable pédagogique de se prononcer sur l'admission du candidat.

Déroulement des enseignements

Au cours du semestre 4, le candidat de l'IAE Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique suit tous les cours au même titre que les autres étudiants de la spécialité auxquels s'ajoutent les cours spécifiques à la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche ». Il effectue également le stage dans les mêmes conditions.

Les candidats admis hors IAE Auvergne et établissements ayant signé un accord spécifique ne suivent que les cours de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » au sein de l'IAE Auvergne.

Coefficients des matières de la qualification

Les cours sont évalués de la façon suivante :

- **Théorie des organisations** : le candidat **présente un article de recherche** considéré comme majeur en Théorie des organisations, lors d'un oral devant un jury. Cet oral est noté.
- **Epistémologie et méthodologie** : le candidat rédige un **mémoire de recherche** et le soutient lors d'un oral devant un jury. Une note commune au mémoire et à la soutenance est attribuée.

Semestre	Intitulé	Coefficients	Nombres d'heures CM
S4	Théorie des organisations <i>Présentation d'article</i>	9	30
S4	Epistémologie et méthodologie <i>Mémoire de recherche</i>	21	72
	Total	30	102

Validation

La Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.